

La grève générale est remise à plus tard

Le front commun révisé sa stratégie

par Gisèle Tremblay

En raison de la violente tempête de neige qui s'est abattue sur l'est du Québec, le front commun intersyndical (CSN, CEQ, FTQ) dans la fonction publique a décidé hier midi de reporter à une date indéterminée la grève générale de 24 heures que devaient déclencher ce matin ses 210.000 adhérents.

Dans une déclaration à l'Assemblée nationale, le ministre de la fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier, a exprimé sa satisfaction à ce sujet et souhaité que les centrales syndicales se conforment de nouveau au code du travail en

adressant un autre préavis de huit jours quant à la date du prochain débrayage.

La tempête a également empêché les parties de rassembler leurs effectifs hier à la table centrale de négociations où les échanges doivent reprendre aujourd'hui si les conditions de la circulation le permettent. Le comité de travail conjoint sur l'appariement des fonctions, toutefois, a poursuivi ses travaux sans interruption.

Au cours d'une conférence de presse où il annonçait l'annulation de la grève hier midi à Québec, le porte-parole du

front commun, M. Marcel Pepin, président de la CSN, a déclaré que les employés de la fonction publique ne cherchaient pas à tenir la population en otage mais à obtenir une véritable négociation et que dans les circonstances, ils mettraient tout en oeuvre pour assurer les services habituels afin que la population ne souffre pas davantage.

M. L'Allier a observé de son côté que les services essentiels auraient été maintenus beaucoup plus difficilement, en cas de grève, compte tenu des conditions atmosphériques. Tous les bureaux

du gouvernement dans la région de Québec, à l'exception des services essentiels aux ministères de la voirie et de la justice, ont été fermés hier.

Le travail devrait reprendre normalement dans les ministères aujourd'hui, à moins d'avis contraire, a ajouté M. L'Allier. Celui-ci a réaffirmé que seule une négociation intensive permettra de trouver un règlement au conflit qui oppose présentement le gouvernement à ses 210.000 employés syndiqués.

Ainsi donc, la grève générale dans le secteur public ne peut plus légale-

ment survenir avant le 3 avril et il apparaît peu probable qu'elle ait lieu pendant la semaine de Pâques car les enseignants seront alors en vacances.

Les dirigeants du front commun n'avaient toutefois encore rien révélé de leurs intentions à ce sujet au moment de mettre sous presse. Ils ont tenu un caucus hier après-midi au Holiday Inn de Québec, siège des négociations centrales, où ils sont restés jusqu'à la tempête, et il est possible qu'ils rendent publique leur décision aujourd'hui.

Sauvées de la grève in extremis, les

parties directement ou indirectement impliquées dans le conflit ne s'étaient pas moins préparées à faire face à la situation.

À Montréal, le palais de justice devait fermer ses portes aujourd'hui et le juge en chef, M. André Fabien, avait recommandé aux juges de respecter les lignes de piquetage. Les activités s'y poursuivaient donc normalement, sauf dans certaines divisions des assises où des causes ont été reportées à lundi et les jurés mis en congé.

Voir page 6: Le front commun

la météo

Généralement nuageux avec légères chutes de neige. Maximum de 30.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office fétial

VOL. LXIII - NO 70

Montréal, vendredi 24 mars 1972

15 CENTS

Après les événements de Sept-Îles

Le bill 15 prévoit des amendes allant jusqu'à \$50,000 par jour

par Claude Lemelin

QUÉBEC — Le gouvernement Bourassa a amorcé hier à l'Assemblée nationale une manœuvre extraordinaire de procédure qui devrait conduire, tôt ce matin ou plus tard aujourd'hui, à l'amendement de la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

Cet amendement — le bill 15 — vise à éviter la répétition d'actes de violence comme ceux dont le chantier de la Canadienne Bechtel à Sept-Îles a été le théâtre, mercredi dernier. Mais il n'est pas exclu que le gouvernement en réagissant aussi promptement aux événements de Sept-Îles, ait voulu indiquer au

Front commun CSN-FTQ-CEQ qu'il n'hésitera pas à légiférer pour parer à toute situation d'urgence qui pourrait susciter un arrêt de travail dans le secteur public.

En effet, c'est en invoquant l'état d'urgence que le ministre du travail, M. Jean Cournoyer, a proposé hier la suspension

de l'application du règlement pour que l'Assemblée nationale puisse procéder à l'adoption immédiate du bill 25. Après avoir rappelé les événements qui ont conduit à l'affrontement sanglant de mercredi (18 personnes ont été blessées, dont huit grièvement), M. Cournoyer a justifié sa motion par "l'état de crise dans le domaine de la construction et l'urgence de mettre fin à cette crise, qui peut compromettre le climat social et économique du Québec".

Cette motion a été bien accueillie par le chef d'Unité-Québec, M. Gabriel Loubier, ainsi que par M. Fabien Roy, le porte-parole du Ralliement des créditistes. Le Parti québécois s'est toutefois opposé à la motion. Non pas que la situation créée par les rivalités intersyndicales dans l'industrie de la construction ne soit pas grave, a précisé le député péquiste de Maisonneuve, M. Robert Burns; mais bien parce que, si grave qu'elle soit et malgré les événements de Sept-Îles, cette situation ne constitue pas un état d'urgence; et aussi parce que la gravité de la situation exige que l'Assemblée nationale prenne tout le temps voulu pour décider des moyens susceptibles d'y remédier durablement et efficacement.

A l'issue d'un débat qui s'est prolongé jusqu'à 17 heures 30, la motion a finalement été adoptée sur division: les cinq députés péquistes présents ont voté contre, tandis que les 75 députés présents du parti libéral, d'Unité-Québec et des Créditistes ont fait bloc derrière M. Cournoyer. Après quoi le leader parlementaire du gouvernement, M. Gérard D. Lévesque, a proposé la suspension de certains règlements pour que l'Assemblée puisse recevoir le bill 15 en première lecture et poursuivre ses travaux jusqu'à l'adoption de celui-ci.

Ce projet de loi est le troisième amendement adopté depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les relations de travail dans l'industrie de la construction, en 1968. Il érige en infractions, passibles d'une amende de \$500 par jour:

a) toute mesure d'un employeur (menace de renvoi, intimidation, imposition d'une peine disciplinaire, refus d'avancement ou favoritisme) qui cherche "à contraindre un salarié à devenir membre d'une association représentative (un syndicat), à s'abstenir de le devenir ou à cesser de l'être;

b) toute pression exercée par un syndicat pour inciter un employeur à prendre pareille mesure;

c) tout refus d'embaucher ou tout licenciement, par un employeur, qui frappe une personne parce qu'elle est membre du bureau d'un syndicat.

Le bill 15 établit en outre une présomption de culpabilité d'une association représentative "autre que celle à laquelle le salarié avait donné son adhésion" chaque fois qu'un employeur est reconnu coupable de ces nouvelles infractions; il oblige aussi le Procureur général à faire enquête chaque fois qu'une plainte écrite lui signale qu'une infraction a été commise.

Enfin, le projet de loi présenté hier à l'Assemblée nationale interdit à tout syndicat d'ordonner, d'encourager ou d'appuyer un ralentissement du travail dans l'industrie de la construction: il

Voir page 6: Le bill 15

Perspective jeunesse: priorité au milieu rural

OTTAWA (par Jean-Pierre Bonhomme) — Le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, a révélé, hier, que les fonctionnaires de son ministère chargés d'administrer le programme de subventions fédérales à l'emploi d'étudiants, intitulé Perspectives jeunesse, ont reçu l'ordre, cette année, de donner la priorité aux demandes d'aide venant des milieux ruraux. Il a précisé que cette politique avait donné d'heureux résultats puisque 60 pour cent des projets soumis par les étudiants des Prairies proviennent de localités

rurales. "Cela va nous faciliter la tâche, a dit le ministre, en nous permettant de verser des fonds là où se font sentir les besoins les plus aigus.

M. Pelletier a signalé de surcroît que son ministère avait fait un effort particulier pour augmenter la participation féminine. Jusqu'à ce jour, a-t-il dit, 40 pour cent des emplois proposés sont destinés à des jeunes filles.

Il a précisé que l'analyse des projets reçus cette année montre que 30 pour cent des participants seront des

Voir page 2: Perspectives

Pour prévenir la bagarre

Québec ferme le chantier de l'Iron Ore

Le ministère québécois du travail a ordonné hier midi la fermeture temporaire du chantier de construction de la compagnie Iron Ore, à Sept-Îles, où la violente bagarre qui a opposé mercredi des ouvriers de la CSN et de la FTQ a causé des blessures graves à neuf personnes et des dommages matériels évalués à \$75.000.

D'autre part, les présidents de la CSN et de la FTQ, MM. Marcel Pepin et Louis Laberge, tous deux retenus au Holiday Inn de Québec, siège des négociations centrales dans la fonction publique, ont adressé au ministre du travail, M. Jean Cournoyer, des télégrammes où ils exigent que la partie syndicale soit consultée sur tout amendement d'urgen-

ce à la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction.

Irrité par le conflit survenu à Sept-Îles, M. Cournoyer a déposé hier au parlement un projet de loi spéciale relatif aux amendes qui frappent les contrevenants à la loi de la construction et avait, la veille, menacé les syndicats de

Voir page 6: Iron Ore



Printemps à Québec. La vieille capitale est ensevelie sous 18 pouces de neige, comme aux mauvais jours de l'hiver. Le blizzard a arrêté toute vie dans une ville où trains, autobus et avions ont été suspendus. La météo prévoit huit autres pouces de belle neige blanche. (Téléphoto CP)

Québec sous 18 pouces de neige et ce n'est pas encore assez...

Le printemps s'est manifesté de bien étrange façon hier et mercredi au Québec: la capitale est paralysée sous plus de 18 pouces de neige et toute une région au nord de Montréal a été privée d'électricité pendant de longues heures quand des fils électriques et des poteaux se sont rompus sous le poids de verglas qui les recouvrait.

La ville de Québec ne s'était pas relevée encore de la tempête qui l'avait touchée mercredi soir qu'il neigeait de nouveau hier soir à gros flocons. La météo prévoyait que six à huit pouces de neige viendraient s'ajouter aux 18 pouces déjà accumulés au sol.

La circulation dans la ville et ses abords était impossible hier. Des milliers d'automobiles avaient été abandonnées le long des rues et des routes, leurs conducteurs ayant choisi de se mettre à l'abri dans des maisons plutôt que de continuer à affronter les éléments.

Au nord de Montréal, les pannes d'électricité ont débuté mercredi après-midi, durant la pluie diluvienne qui s'est abattue sur la métropole et ses environs.

L'île Jésus et la ville de Laval ont été durement touchées, de même que la périphérie de Saint-Jérôme. La région la plus éprouvée a été celle de Joliette où de 25.000 à 30.000 abonnés ont été privés d'électricité pendant d'assez longues périodes de temps. Aux environs de Joliette, à Saint-Gabriel de Brandon, par exemple, le courant n'avait pas été rétabli hier soir après une interruption de 24 heures et on ne croyait pas que la situation puisse redevenir normale avant ce matin.

au gré du temps

Tropismes

La grève n'a pas eu lieu. Le général Hiver est passé par là. Il neigeait, on était vaincu par sa tempête.

Ainsi est-il une nouvelle fois prouvé qu'au Québec les météores hivernaux commandent tout et ont même le pouvoir d'ajourner les bouleversements spontanés nés au plus profond de la conscience humaine.

Ailleurs, dans la plupart des pays, les soulèvements qui ont changé l'histoire ont généralement lieu en été, 14 juillet ou l'Indépendance Day.

Attendons quelques semaines et nous pourrions alors choisir entre les arrêts de travail et les grèves dorées par le soleil.

Louis-Martin TARD



L'heure est au pessimisme: le premier ministre britannique Heath et le chef du gouvernement de l'Ulster ne sont pas parvenus à un accord au bout de 12 heures de discussions. Le plan Heath n'a pas l'heur de plaire à M. Faulkner qui aurait même menacé d'une démission en bloc de son cabinet. (Téléphoto AP)

Heath n'a pu gagner Faulkner à son plan

LONDRES (d'après l'AFP) — Est-ce aujourd'hui que l'on connaîtra, après le suspense des derniers jours, le "plan de paix" du premier ministre Edward Heath relatif au drame irlandais? À 11h (locales) ce matin, M. Heath fera une déclaration devant la Chambre des communes sur le résultat de ses consultations avec M. Brian Faulkner, premier ministre d'Irlande du Nord, et il est certain qu'elle va revêtir un caractère d'exceptionnelle gravité.

Après 12 heures d'entretiens en moins de 36 heures, rien n'avait transpiré hier soir des transactions entre les deux premiers ministres sur le fameux plan de paix proposé par le gouvernement de Londres. Mais à Belfast, on était persuadé, malgré les démentis, que le chef du gouvernement du Stor-

mont avait jeté dans la balance la menace d'une démission en bloc de son cabinet pour tenter de faire revenir M. Heath sur ses intentions.

Dans la capitale britannique, même si l'on n'exclut pas la possibilité qu'un accord de dernière heure soit intervenu hier soir, l'atmosphère était généralement au pessimisme et certains observateurs avançaient déjà l'hypothèse que la déclaration de M. Heath constituerait en fait l'annonce de l'administration directe de l'Ulster par Whitehall.

Dans une atmosphère de crise, deux conseils des ministres extraordinaires se sont tenus simultanément, l'un à Londres, l'autre à Belfast. Au cours d'une conversation téléphonique qui était atten-

Voir page 6: Heath-Faulkner

Le gouvernement voudrait-il 'enterrer' la réforme électorale? demande le PQ

par Pierre-L. O'Neill

Le Parti québécois soupçonne le gouvernement Bourassa de vouloir "enterrer" la réforme électorale.

Le président du parti, M. René Lévesque, donnait hier à Montréal une conférence de presse visant à faire connaître les conclusions d'une analyse du projet soumis par la commission permanente de la réforme des districts électoraux.

Préparé par le service de recherche du parti, le document tend à prouver que la nouvelle carte proposée par la commission permanente n'élimine pas les biais qui favorisent traditionnellement les circonscriptions rurales et ne corrige en rien les disproportions effarantes entre le vote populaire et la représentation à l'Assemblée nationale.

Tout en convenant que le projet de la commission permanente constitue une étape valable, un progrès, M. Lévesque exprime une profonde inquiétude concernant les autres éléments de la réforme électorale promise par M. Bourassa le soir des élections d'avril 1970.

Il souligne notamment que les travaux d'étude et de recherche sont arrêtés en ce qui a trait au mode de scrutin, la liste électorale permanente, la loi électorale ainsi que les dépenses et le financement des partis politiques.

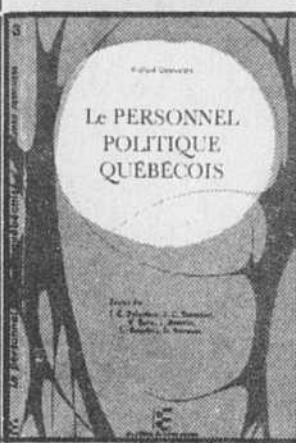
Essentiellement, M. Lévesque affirme que la réforme électorale entreprise ne trouvera pas de signification et ne vou-

dra pas dire grand-chose à moins que le gouvernement ne se décide à la compléter par tous les autres éléments, notamment, la réforme du mode de scrutin.

Selon le chef du PQ, les travaux de la commission parlementaire ont accompli bien peu de progrès sur le mode de scrutin et la liste électorale permanente.

Voir page 2: Le PQ



AUX
ÉDITIONS DU
BORÉAL
EXPRESSLE 3^e VOLUME
DE LA
COLLECTION
ÉTUDES
D'HISTOIRE
DU QUÉBECLE
PERSONNEL
POLITIQUE
QUÉBÉCOIS

textes de :

Jean-Charles FALARDEAU
Jean-Charles BONENFANT
Robert BOILY
Jean HAMELIN
Louise BEAUDOIN
Guy BOURASSA

présentés par :

Richard DESROSIERS

Enfin mis à la portée de
tous, des textes difficiles
d'accès ou injustement ou-
bliés.Une introduction de caracté-
ristique historiographique, sui-
vie de plusieurs études.Une optique multidiscipli-
naire, témoignant de l'évo-
lution de la discipline histo-
rique comme de l'évolution des
méthodes des politolo-
gues, des sociologues,
des économistes, etc.VOLUME DE
144 PAGES
FORMAT 6" x 9"

\$2.90

Dans la même collec-
tion :
LE 'RETARD' DU QUÉ-
BEC ET L'INFÉRIORITÉ
ÉCONOMIQUE DES
CANADIENS-FRANÇAIS
\$2.50
L'ÉDUCATION
AU QUÉBEC
(19^e-20^e siècles)
\$2.90EN VENTE
DANS
TOUTES LES
LIBRAIRIESsuites
de la première
page

PERSPECTIVES

élèves du niveau secondaire et 63 pour
cent du post-secondaire. Sept pour cent
des projets proviennent de personnes
autres que des étudiants.Le secrétaire d'Etat a rendu ces faits
publics dans un rapport provisoire sur
l'administration du programme Pers-
pectives jeunesse en 1972.On sait que les étudiants avaient jus-
qu'à huit mars pour soumettre des
projets d'activités. Le ministre a dit que
les fonctionnaires du secrétariat d'Etat
seront en mesure d'annoncer publi-
quement les 3000 projets qui auront
été acceptés entre le 17 et le 27 avril.Dans sa communication aux Com-
munes M. Pelletier a rappelé que le
budget de \$33 millions accordé à
Perspectives jeunesse avait été augmen-
té de \$10 millions comparativement à
l'an passé et qu'il financera quelque
29,000 emplois et activités.Il a précisé que les jeunes personnes
ont fait parvenir 19,102 projets à l'ad-
ministration fédérale et que le nombre
des demandes en provenance du Québec
sont beaucoup plus nombreuses que
celles des autres provinces. Le Québec a
en effet soumis 6,688 projets, soit 35
pour cent, contre 4,046 pour l'Ontario,
seulement, soit 21 pour cent.Le ministre a dit, au cours d'une
conférence de presse, que les jeunes On-
tariens demeurent néanmoins favorisés
puisque le gouvernement de la province
de l'Ontario a établi cette année, au coût
de 12 millions, son propre programme
de subventions à la jeunesse étudiante,
d'un caractère semblable à celui d'Ota-
wa. Les jeunes Ontariens ont proba-
blement cru que leurs chances étaient
meilleures en s'adressant au gouverne-
ment d'Ontario, a dit M. Pelletier. Il a
reconnu que les besoins de la jeunesse
québécoise sont plus grands que ceux
des jeunes Ontariens.Le ministre a également reconnu
avec hésitation que les besoins de la
jeunesse citadine de Montréal sont plus
grands que ceux de la jeunesse rurale,
mais il a souligné qu'il était néces-
saire d'apporter de l'aide à certaines
régions éloignées comme celles de la
Gaspésie ou du nord du Nouveau-Brun-
swick.M. Pelletier a dit que les projets
couteront \$12,000 en moyenne et com-
prennent généralement dix participants.

ottawa en bref

OTTAWA (CP) — Le sénateur Paul
Martin, au nom du gouvernement, et le
sénateur Jacques Flynn, au nom de l'op-
position conservatrice, se sont hier por-
tés à la défense du régime de pére-
quation qui profite au Québec. La veille,
l'ancien premier ministre fédéral de
l'Alberta M. Manning, avait mis en dou-
te l'équité de cette redistribution, en
particulier le fait que le Québec reçoit
plus de \$400 millions par année en vertu
de ce régime. A quoi le sénateur Martin
a répondu hier que la population du Qué-
bec s'élève à 6 millions et qu'elle re-
présente 60 pour cent de la population
totale des sept provinces "moins fortunées"
qui sont admissibles aux paie-
ments de péréquation. Pour sa part, le
sénateur Flynn s'est dit d'avis que les
paiements de péréquation ne sont peut-
être pas tout à fait conformes à la
constitution; mais, à toutes fins utiles,
il serait difficile de les mettre en doute.Quels sont les critères qui guident la
commission de la fonction publique pour
l'octroi des congés sans solde aux em-
ployés de l'Etat qui veulent se porter can-
didats aux élections? Les députés de
l'Opposition, qui cherchaient à le savoir
hier en commission de la radiodiffusion
de la Chambre, n'ont pas obtenu de ré-
ponses très précises. Pourquoi, par
exemple, Mlle Judith Ann Booth, à l'em-
ploi du Conseil de la radio-télévision cana-
dienne, a-t-elle été suspendue après
avoir annoncé sa candidature aux pro-
chaines élections fédérales comme candidate
libérale dans la région d'Ottawa? L'auto-
risation lui avait été refusée par la Com-
mission de la fonction publique et par
le président du CRTC, M. Pierre Ju-
neau. Appelé à donner des explications
M. Charles Lussier, commissaire à la
fonction publique fédérale, a déclaré que
chaque demande est jugée au mérite.
Il est tenu compte, a-t-il dit, de la nature
et des responsabilités de l'emploi oc-
cupé par le requérant. Ainsi, a dit M.
Lussier, le cas de Mlle Booth, avocat au
service du CRTC, a été apprécié à la
lumière du caractère des fonctions
qu'elle assume: elle est procureur du
CRTC aux audiences publiques, elle en-
gage des procédures au nom du Conseil;
elle peut même être amenée à poursui-
vre des postes de radio. Si, en cas de
défaite électorale, elle reprenait son poste,
elle risquerait de se trouver dans une
situation de conflit, ce que la loi de la
fonction publique veut précisément éviter.M. René Matte, créditiste de Cham-
plain, affirme que le gouvernement a
trompé les municipalités québécoises au
sujet du programme d'initiatives locales
destiné à combattre le chômage d'hiver.
Il soutient que les porte-parole du
gouvernement n'ont pas répondu claire-
ment lorsque le groupe créditiste a vou-
lu savoir en Chambre si la totalité des
fonds affectés à cette fin était affectée.
Il n'a pu savoir, non plus, à quel moment
les fonds ont été épuisés. "Une telle fa-
çon de procéder, devait conclure M. Ma-
tte, porte directement atteinte à nos droits
et privilèges de représentants du peuple."M. Ron Basford, ministre des affaires
urbaines, a donné l'assurance aux Com-
munes que le problème du logement des
autochtones canadiens le préoccupe vi-
vement. C'est pourquoi, a-t-il dit, deL'an passé, l'étudiant recevait \$900,
00 en moyenne.Parmi les projets proposés cette an-
née, 25 pour cent ont trait aux loisirs
et à la récréation, et 20 pour cent au
travail social. D'autre part, 16 pour
cent des projets sont d'ordre culturel,
14 pour cent ont trait à la protection
du milieu, 11 pour cent à la recherche
et 11 pour cent à l'information.M. Pelletier a souligné que Perspec-
tives jeunesse n'est pas le seul pro-
gramme fédéral de subventions à l'em-
ploi d'été. Il a fait remarquer que le
secrétariat d'Etat subventionne une cen-
taine d'auberges de jeunesse à travers
le pays et des voyages et échanges.Les dépenses totales du gouvernement
fédéral pour le programme de 72 sont
de l'ordre de \$85 millions.Des fonctionnaires du secrétariat d'Etat
et une équipe de plus de 230 person-
nes participent à la sélection des pro-
jets, à l'administration centrale de Pers-
pectives-jeunesse. Le travail de vé-
rification se fera par ordinateurs et la sé-
lection sera fondée sur de nombreux
facteurs, notamment la conformité avec
les critères du programme, le nombre
d'emplois créés par chaque projet, le
niveau de scolarité, le rapport numéri-
que entre les participants et les partici-
pantes, la répartition géographique,
l'appui communautaire, l'avis des ex-
perts, les priorités des provinces et
les budgets attribués par région et sous-
région.Tout au long de l'été, une centaine
de coordonnateurs seront postés dans
les différentes régions où ils fourniront
leur aide aux auxiliaires des projets,
assureront la liaison avec d'autres grou-
pes au niveau local et surveilleront la
réalisation des projets du point de vue
financier.Les critiques de l'opposition au pro-
gramme Perspectives jeunesse ont été
relativement modérées cette année. On
se rappellera que l'opposition avait fait
de vifs reproches au gouvernement,
l'an passé, l'accusant d'avoir procédé
à la hâte.Hier, le député conservateur David
MacDonald a souligné pour sa part que
les 30,000 emplois créés par le pro-
gramme de subventions étaient une
goutte d'eau, si l'on songe que le nombre
d'étudiants qui chercheront des em-
plois d'été cette année s'accroîtra de
100,000 et que leur nombre total s'élève
à 1,300,000.Le député NDP Doug Rowland, pour
sa part, a dit que ces programmes ne
font pas grand chose pour régler les
problèmes de l'emploi."Le pays a plutôt besoin d'un gou-
vernement dont l'objectif principal est
le plein emploi. Perspectives jeunesse
est un programme destiné à la classe
moyenne. Il constitue une tentative d'a-
cheter les consciences de la partie ar-
ticulée de la population, celle juste-
ment qui pourrait s'intéresser à cor-
riger les véritables maux sociaux",
a-t-il dit.généreuses subventions ont été et seront
encore consenties à divers groupes qui
cherchent à se loger plus convenable-
ment.Le bureau du premier ministre a an-
noncé la nomination de M. Jacques M.
Desroches au poste de sous-ministre
de la main-d'œuvre et de l'immigra-
tion, et celle de M. Louis Couillard
au poste de président de la Commission
des tarifs. Agé de 47 ans, M. Desroches
était commissaire en chef de l'assuran-
ce-chômage depuis 1967. Agé de 57 ans,
M. Couillard était sous-ministre de la
main-d'œuvre depuis 1968.Statistique-Canada constate que les dé-
penses globales de tous les gouverne-
ments ont notablement contribué au
développement de l'économie en 1971.
En revanche, ces dépenses ont également
été le facteur principal de l'inflation.
En 1971, le produit national brut a augmen-
té de 9.1% et atteint \$92.1 mil-
liards. Cette hausse est attribuable,
pour 3.4%, à une augmentation générale
des prix, précise Statistique-Canada.Au 30 septembre, 402,100 personnes
étaient à l'emploi de l'Etat fédéral,
soit 600 de plus qu'à la fin de juin
1971. Statistique-Canada précise que
la somme totale des salaires perçus
par ces employés s'est élevée à \$883,
1 millions de juin à septembre 1971.Si les conservateurs sont portés au
nouveau, l'auditeur général du Canada
sera doté de pouvoirs plus étendus. M.
Stanfield, s'y est engagé hier dans
un discours prononcé à Calgary.A moins que les Indiens n'en fassent
eux-mêmes la demande, le gouvernement
fédéral ne compte pas interdire en fa-
veur des autochtones que préoccupent les
conséquences de l'aménagement hydro-
électrique de la Baie James. M. J. B.
Claccia, sous-ministre adjoint des af-
faires indiennes, a précisé hier en com-
mission que le gouvernement se soucie
effectivement des effets d'un tel projet
sur la chasse, la pêche et l'habitat des
Indiens. Mais la question est présente-
ment débattue entre les Indiens et le
gouvernement du Québec.L'Agence canadienne de développe-
ment international annonce l'établisse-
ment d'un programme de bourses des-
tiné aux étudiants qui se destinent à
faire carrière dans le développement
international. Cette année, huit bour-
ses seront octroyées à des étudiants
ayant terminé leurs études secondaires.
Le montant prévu pourra atteindre jus-
qu'à \$8,000 selon l'importance des
études envisagées.Mme Grace MacInnis, néo-démocrate
de Vancouver, a fait hier un plaidoyer
en faveur de quelque 300,000 femmes
du Bengla Desh qui auraient été victimes
de viol au cours de la guerre. Un mé-
decin américain, déjà sur place, aurait
lancé un appel à d'autres pays afin de
recruter des médecins qui pourraient
pratiquer des avortements. Le gouver-
nement canadien ne pourrait-il pas of-
frir ses services? M. Sharp a répondu
que la requête serait adressée à M.
Paul Gérin-Lajoie, président de l'ACDI,
qui rentrera bientôt d'une tournée d'in-
formation dans ce pays.

LE PQ

Quant à la loi électorale et au finan-
cement des partis, il souligne que ces deux
éléments n'ont même pas encore été dis-
cutés. "Après deux ans, on a pas com-
mencé à en parler; c'est un gros zéro."Relativement au mode de scrutin, M.
Lévesque rappelle que l'étude fut annon-
cée en juin 1971, que le comité d'experts
(Lalande, Lemieux et Meynaud) fut for-
mé le 25 novembre 1971 seulement,
que le mandat du comité n'a pas été pré-
cisé, que M. Jean Meynaud décédé n'a
pas encore été remplacé, que les tra-
vaux n'ont pas encore débuté et qu'aucun
délai n'a été fixé.Sur l'opportunité d'instituer une liste
électorale permanente, M. Lévesque in-
dique que la commission parlementaire
n'a tenu qu'une seule séance. A cet
égard, il souligne que le seul témoi-
nage rendu devant les députés, celui de M.
Jean Fortier, de la Société de mathéma-
tiques appliquées (SMA), faisait tomber
les objections courantes et favorisait la
liste permanente. Enfin, pour ce qui est
de la loi électorale, ainsi que des dépen-
ses et du financement des partis, M.
Lévesque se montre étonné et inquiet
qu'il n'y ait rien de fait. Ce qui l'amène
à croire: "On semble vouloir enter-
rer tout le reste de la réforme électo-
rale."En ce qui concerne plus précisément
le projet de carte proposé par la com-
mission permanente, l'analyse du Parti
québécois arrive à conclure qu'il s'en-
suivrait un accroissement des écarts
entre le vote populaire et le vote en
Chambre.En transposant sur la nouvelle carte
proposée les résultats des élections de1970, les chercheurs du Parti québé-
cois sont arrivés aux résultats suivants:● avec 45% des suffrages, le Parti
libéral avait obtenu 66.6% des sièges de
l'Assemblée nationale (72). La nouvelle
carte de la commission permanente lui
donnerait 73.6% des sièges (81);● avec 24% des suffrages, le Parti
québécois avait acquis 6.4% des sièges
(7/108). La nouvelle carte donnerait au
PQ 8.2% des sièges (9/110);● Avec 19.6% du vote populaire,
l'Unité-Québec détient 15.8% des sièges
(17/108). La nouvelle carte lui donnerait
10% des sièges (11/110);● avec 11% des suffrages, le Ralli-
ement créditiste détient 11.2% des sièges
de l'Assemblée nationale. Il se retrou-
verait avec 8.2% des sièges (9/110).Selon les spécialistes du PQ, la ten-
dence qui se dégage de cette analyse
comparative indique bien l'importance et
l'urgence pour l'Assemblée nationale
d'aborder tous les autres aspects de la
réforme électorale "si l'on veut élimi-
ner à temps pour la prochaine élection,
les distorsions et les iniquités qui vi-
cient notre démocratie".Le document d'une centaine de pages,
propose donc de tirer deux leçons de
l'analyse sur la nouvelle carte: la pre-
mière est mineure, la seconde fonda-
mentale."La carte, écrit-on, même améliorée
par la commission, continue à être sou-
cée de distorsions sérieuses à cause de la
disproportion moindre mais persistante
entre les circonscriptions urbaines et les
circonscriptions rurales. Presque tous
les comtés métropolitains ont été pou-
ssés près du plafond de 40,000; presque
tous les comtés ruraux ont été mainte-
nus près du plancher de 24,000"."La carte électorale la plus équi-
librée au monde ne suffit pas pour cor-
riger un mode de scrutin vicié. Le mode
de scrutin en vigueur au Québec depuis
le milieu du XIX^e siècle a constamment
provoqué des distorsions importantes
dans la distribution des sièges à l'As-
semblée nationale".Ceci dit, le Parti québécois rappelle
son congrès d'octobre 1969, où les con-
gressistes ont inscrit au programme
une disposition visant à ajouter un élé-
ment de représentation proportionnelle.
"Ainsi, un vote préférentiel, donné par
l'électorat aux partis politiques recon-
nus, fixera la distribution du tiers des
sièges à l'Assemblée nationale".

Le grand prix de la SGL

PARIS (AFP) — La Société des gens
de lettres a décerné hier son grand
prix à l'écrivain Roger Besus pour
l'ensemble de son oeuvre. Le prix du
roman a été attribué à Solange Fas-
quelle pour "Les amants de Kalros".Roger Besus, âgé de 57 ans, est un
ancien ingénieur des ponts et chaussées.
Son premier roman ("Le refus") re-
monte à 1952. Il a écrit ensuite "Cet
homme qu'il aimait", "Le scandale"
et "Les abandonnés". Parmi ses der-
nières oeuvres figurent "Le maître",
"Comprenez qui pourra", "France
dernière" et une pièce de théâtre,
"Savonarole".Le jury était composé de Maurice
Genevoix, secrétaire perpétuel de
l'Académie française, Alexandre Ar-
noult, de l'Académie Goncourt, Paul
Vialar et Jean Rousselot, président de
la société des gens de lettres.

Clinique légale sur la rive-sud

Une clinique légale ouverte
aux citoyens de Saint-Lambert,
Saint-Hubert, Lafleche, Green-
field Park et Ville Brossard
est en opération depuis quel-
ques semaines.La clinique connue sous le
nom de South Shore community
clinic Inc poursuit les buts
suivants: offrir des informa-
tions de caractère légal et ju-
ridique ainsi que des program-
mes d'éducation aux citoyens
de la rive-sud; procurer des
services légaux gratuits à ceux
qui ne peuvent s'offrir les ser-
vices d'avocats privés. En
plus, la clinique veut promou-
voir des changements d'ordre
légal.Un avocat à plein temps, Me
Richard Beaudoin, est à la dis-position des citoyens. Les per-
sonnes intéressées qui dési-
rent d'autres renseignements
peuvent téléphoner à 672-3820.

Bière en canette

QUEBEC (PC) — La bière
en canette pourra être vendue
dans les tavernes, les brassie-
ries et les épiceries après
l'adoption du projet de loi nu-
méro 12 présenté à l'Assem-
blée nationale par le mini-
stre de la justice, Jérôme
Choquette.De plus, ce bill prévoit que
la période des permis de vil-
lagère sera portée de cinq
à six mois, et que deux mem-
bres seront ajoutés à la Com-
mission de contrôle des per-
mis d'alcool.Mise au point
de Marcel ChaputA la suite de la parution,
dans Le Devoir de lundi der-
nier, d'une pétition sous for-
me de placards publicitaires
le priant d'instituer un mou-
vement politique fédéral ap-
pelé "Parti canadien-fran-
çais", et d'en accepter la di-
rection, M. Marcel Chaput dé-
clare catégoriquement n'avoir
rien à voir dans cette affaire.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis
de décès doivent nous
parvenir avant 6.00 p.m.
heure de tombée.Décès de
Frère Gérard Gagnon (Etienne)Les Frères des Ecoles chrétiennes
de la province religieuse de
Montréal recommandent aux pères
le repos de l'âme du Fr. Gé-
rard Gagnon décédé le 22 courant
dans sa 58^e année d'âge.Il était fils de Joseph Gagnon et
de Marguerite Joncas et naquit le
24 mai 1914, à Maisonneuve, localité
annexée depuis à Montréal.
De l'école Chomedey-de-Maison-
neuve, il se dirige au séminaire de
Laval-des-Rapides où il séjourna
trois (3) ans. Il revêt le saint Ha-
bit à l'été de 1930.Après son scolarat, en 1932,
il est adjoint aux professeurs
du séminaire, intelligent, habile en
plusieurs domaines manuels, très
entreprenant, il marque de nom-
breux succès dans les domaines
scolaires et parascolaires.Il connaît une ascension rapi-
de dans les classes: passe du pri-
maire au secondaire — premier et
deuxième cycles — exerce le prin-
cipat, auprès des élèves, ou la
fonction de directeur-adjoint auprès
de ses confrères. C'est ainsi qu'on
le trouve en activité aux ad-
resses suivantes: Hull (S. Rédempteur
et école secondaire Notre-
Dame), Montréal (St-Brigitte,
Sacré-Coeur, Mont-Saint-Louis,
St-Henri, St-Paul de Vierville),
Lachine, Longueuil et Sorel.Des troubles sévères ont
déjà fait leur apparition et, malgré
tous les efforts des spécialistes,
mineront peu à peu un organisme
qui fut toujours frêle. Il devra
se soumettre, durant une douzi-
ne d'années, à des soins continus
qui ne pourront que retarder quel-
que peu l'issue fatale.La dépouille mortelle repose
au salon funéraire de la commu-
nauté à Ste-Dorothée, 300 chemin
du Bord de l'Eau, ville de Laval.
Les funérailles auront lieu au mé-
me endroit, le samedi 25 courant,
à 10 heures.Lui survivent: ses frères: Mgr
Edouard Gagnon, évêque de Saint-
Paul en Alberta et Roméo; ses
sœurs, mesdames Lefebvre et
Deshaies et Mlle Rolande Gagnon.RESIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Polier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DECASTELNEAU
Tél.: 277-2135

OÙ VONT-ILS?

Suite de la page 4

diens du fond de leurs bureaux-chefs
de Québec et Ottawa. Ils placent les
Indiens dans des dilemmes où ils
n'ont aucun choix. Ces mêmes
fonctionnaires, quand ils sont pré-
sents à nos réunions locales, crient à tue-tête: "Nous avons
consulté les Indiens. Ils sont tous
d'accord!" Ils avalent presque le
micro en criant: "La démocratie!!"
A nous la relève!!!LA VENTE
ANNUELLE
DE
SOLDESLITTÉRATURE GÉNÉRALE
ESSAIS - BIOGRAPHIES
HISTOIRE - RELIGION
ARTS - PHILOSOPHIE
SCIENCES HUMAINES
PSYCHO - PÉDAGOGIE
SCIENCES - TECHNIQUES
LIVRES FORMAT POCHÉ
LIVRES POUR LES JEUNESDERNIERS
JOURS
28,000
VOLUMESA GRANDS
RABAISRABAIS DE
80%ÉTUDIANTS
PROFESSEURS
LISEURS
PROFITEZ-ENVENDREDI :
DE 9 à 9h.SAMEDI :
DE 9h. à 5h.LIBRAIRIE
DUSSAULT

8955 Saint-Laurent

Metro autobus
Cremazie 53.55 ou 98FAITES DONC POSER
DES GOUTTIÈRES
HO-DO
DE CHEZ PRIMEAU
TOUT DE SUITEESTIMATION GRATUITE
PRIMEAU MÉTAL INC.
Montréal, 322-4160
Québec, 872-9244

Le règlement municipal contre l'astrologie est déclaré ultra vires

Le règlement municipal 4176, qui interdit la pratique des sciences occultes et en vertu duquel la police pourchasse les diseurs de bonne aventure et astrologues qui exigent des honoraires de leurs clients, est anticonstitutionnel.

Tel est le jugement rendu, hier, par le juge Jean Saint-Germain de la Cour supérieure qui avait été appelé à se prononcer sur la validité de ce règlement adopté il y a deux ans par la ville de Montréal alors que florissaient les affaires des astrologues à Montréal.

D'après ce règlement il était interdit d'exiger des sommes, à Montréal, pour des services de la nature

des sciences occultes.

Le juge Saint-Germain a déclaré ultra vires ce règlement parce qu'il crée illégalement un nouveau crime et constitue une répétition de certaines dispositions du code pénal canadien et plus précisément de l'article 323.

Seul le Parlement fédéral peut légiférer en matières pénales et la ville a outrepassé sa juridiction en édictant ce règlement qui avait fait pousser les hauts cris aux adeptes de l'astrologie.

La requête en cassation du règlement avait été déposée par un professeur de l'université de Montréal, M. André Tremblay.

Qui construira le système?

La CUM, divisée, doit retarder de six mois son plan d'épuration des eaux

par Pierre Richard

Le démarrage du gigantesque projet de la Communauté urbaine de Montréal pour l'épuration des eaux connaîtra un retard d'environ six mois par suite de la difficulté du comité exécutif de la CUM à s'entendre sur qui concevra et réalisera le projet.

Interrogés par Le Devoir, MM. Lawrence Hanigan et Yves Ryan, président et vice-président du comité exécutif de la CUM, ont déclaré que divers points de vue sont présentement débattus sur la question de savoir quelle part du projet sera conçue et réalisée par le service d'assainissement des eaux de la CUM et quelles parties seront confiées à une firme privée d'ingénieurs ou à plusieurs firmes.

Une décision ne sera vraisemblablement pas prise avant quelques mois et le retard que connaîtra l'ensemble du projet pourrait atteindre quelque six mois, a précisé M. Hanigan.

Tous deux ont nié catégoriquement que le comité exécutif de la CUM soit divisé en trois clans comme l'affirme le quotidien La Presse et M. Hanigan a ajouté qu'une bonne part des propos qui lui prête le journaliste de La Presse est de la "pure invention".

Pour sa part, M. Ryan n'a pas caché qu'il favorise la formation au sein du service d'assainissement des eaux de la CUM d'une équipe spécialisée, vaste et articulée qui puisse coordonner l'ensemble des études et des travaux et qui puisse réaliser elle-même l'un des éléments majeurs du projet que sont les deux usines de traitement des eaux, les stations de pompage et les intercepteurs.

Le renforcement du service d'assainissement des eaux pour qu'il puisse prendre en main la réalisation du projet de \$300 millions n'exclut pas la possibilité d'octroyer des contrats spécifiques à des firmes privées d'ingénieurs, a ajouté M. Ryan.

D'autre part, M. Hanigan a déclaré qu'il préférerait ne pas faire part publiquement de sa position sur cette question. Il s'est contenté de nier vouloir donner un contrat global à une firme privée pour l'ensemble du projet et a ajouté qu'il ne voulait pas, non plus, doter le service d'assainissement d'une structure permanente trop lourde.

Le président du comité exécutif de la CUM a aussi insisté sur le fait que le projet de \$300 millions n'est nullement remis en question mais que c'est sur le choix d'un plan d'action que se font "sentir certaines hésitations".

M. Hanigan a rappelé que le projet et les crédits de \$300 millions pour sa réalisation ont été votés à l'unanimité par le Conseil de la CUM l'été dernier. Il a aussi souligné qu'en février 1971, le Conseil avait adopté unanime-

ment une motion présentée par le maire J.A. Smiley de Kirkland, qui stipulait que la réalisation du projet pour l'épuration des eaux était la priorité de la CUM, avant même la réalisation des prolongements du métro.

M. Hanigan a aussi mentionné les deux ordonnances de la Régie des eaux du Québec qui enjoignent la CUM de construire les deux usines d'épuration et le fait

que le premier ministre Bourassa a posé comme condition au transfert d'une partie de l'impôt foncier scolaire en faveur de la CUM (\$9.5 millions en 1972) la réalisation de ce projet.

"Nous n'avons donc pas le choix; il faut réaliser ce projet. De toute façon, nous avons l'obligation envers ceux qui nous suivront de combattre la pollution des eaux et ça presse", a conclu M. Ha-

nigan.

Par ailleurs, M. Yves Ryan, a souligné que c'est la Communauté urbaine qui est le maître d'œuvre de ce projet et que, par conséquent, c'est elle qui a la responsabilité, a-t-il ajouté, elle doit constituer une équipe forte de spécialistes.

Constituer une telle équipe permanente

Voir page 2: Qui construira?

La CUM n'a pas encore été saisie du rapport sur l'incendie du métro

La Communauté urbaine de Montréal n'a pas été saisie du rapport de l'enquête sur l'incendie survenu le 9 décembre dernier à la station Henri-Bourassa.

Ce rapport, déposé la semaine dernière par le ministre de la justice à l'Assemblée nationale, conclut à la négligence de l'opérateur Gérard Maccorone, mort dans cette tragédie, et à l'insuffisance des normes de sécurité et des dispositifs du métro. Il a été préparé par le commissaire-enquêteur Bernard Tellier.

Interrogé par Le Devoir sur la position du comité exécutif de la CUM par rapport aux recommandations contenues dans ce rapport, M. Lawrence Hanigan président du comité exécutif, a tout simplement affirmé: "Je n'ai pas vu ce rapport; aucun exemplaire de celui-ci ne nous a été remis."

On sait, par ailleurs, que le transport en commun, dont le métro, est une responsabilité directe de la CUM et que le budget de la Commission de transport de la CUM ainsi que toute augmentation qui pourrait subir ce budget pour la mise en place des dispositifs de sécurité proposés par le commissaire Tellier, doivent recevoir l'approbation du comité exécutif et du Conseil de la CUM.

En tant que commissaire-enquêteur, M. Tellier a soumis son rapport au procureur général, au ministère de la justice et au service de prévention des incendies, relevant du ministère des affaires municipales.

Par ailleurs, la Commission de transport de la Communauté urbaine (CTCUM) a reçu le rapport d'enquête sur la tragédie du 9 décembre et procède actuellement à son étude.

M. Robert Héneault, commissaire de la CTCUM, a déclaré au Devoir que les implications des recommandations du rapport Tellier sont présentement étudiées par les directeurs des trois services de la Commission, le service des opérations, celui de l'entretien des tunnels et celui de l'entretien des véhicules.

Aucune décision n'a encore été prise, a précisé M. Héneault. Nous devons, a-t-il expliqué, examiner chacune des recommandations, voir si elle est réalisable et en déterminer le coût.

Certaines comme l'installation d'outils de secours dans les voitures, a poursuivi le commissaire Héneault, pourront

être réalisées rapidement tandis que d'autres, comme la mise en place de sorties d'eau à intervalle régulier dans les tunnels et stations, sont beaucoup plus complexes.

A la suite de la tragédie à la station Henri-Bourassa, aucun nouveau dispositif n'a été installé mais nous avons pris un certain nombre de mesures, dont la réduction de la vitesse dans les arrières-gares, a aussi affirmé M. Héneault.

Celui-ci a conclu en disant que "quelques soient les nouvelles normes adoptées, il faudra toujours compter sur le facteur humain."

Pour sa part, M. Gérard Gascon, directeur du Bureau de transport métropo-

litan, organisme de la CUM responsable de la réalisation des prolongements du métro, a déclaré au Devoir qu'on ne l'avait pas officiellement saisi du rapport d'enquête mais qu'il en avait quand même pris connaissance "parce que ça l'intéresse au plus haut point".

A la suite de l'incendie du 9 décembre c'est M. Gascon qui a fait rapport au secrétaire général de la CUM et son rapport avait été remis aux membres du Conseil de la Communauté.

Dans l'ensemble, a expliqué M. Gascon, les recommandations du rapport Tellier rejoignent les plans prévus pour les prolongements du métro et les nor-

Voir page 2: La CUM

les tribunaux

par Guy Deshaies

Le juge fustige un avocat qui abandonne son client

Le juge Maurice Rousseau a fustigé, hier, un avocat de pratique privée qui venait tout juste d'abandonner son client quelques minutes avant qu'on ouvre l'enquête préliminaire à laquelle 15 témoins avaient été convoqués.

C'est l'avocat de l'assistance judiciaire, Me Robert Forest, qui est sorti le premier de ses gonds en annonçant au juge que l'avocat de pratique privée venait d'abandonner son client et que celui-ci se voyait dans l'obligation de confier son dossier à l'assistance judiciaire à la dernière minute.

Me Forest a rappelé au juge Rousseau que le même avocat avait fait exactement la même chose il y a quelques semaines dans le cas d'André Xenos, accusé de viol, et qui a été défendu au pied levé

par un avocat de l'assistance judiciaire et acquitté.

Me Forest s'insurge avec véhémence contre certains avocats de pratique privée qui entrent dans certains dossiers au moment où l'accusé a un peu d'argent à leur remettre et qui en sortent égarément le jour où le client leur déclare ne plus avoir les moyens.

Le juge Rousseau n'a pas hésité à qualifier la conduite de l'avocat en question (qu'il a nommé en cour) de dérogatoire et il a promis qu'il s'en occuperait lui-même si personne ne se chargeait de ramener à l'ordre cet avocat.

On sait que le Barreau peut très bien pourchasser ces membres pour actes dérogatoires même si ces prétendus ac-

Voir page 2: Le juge

Geoffroy était aussi fabricant de moules à gâteaux et à biscuits

Le notaire Yves Geoffroy, condamné à la prison à vie pour le meurtre de son épouse et accusé d'évasion, avait, entre la date de sa remise en liberté sous cautionnement et son procès de meurtre, soit entre les mois de février et octobre 70, fondé une compagnie de moules à gâteaux et à biscuits.

C'est ce qu'on a appris, hier, en cour provinciale, où le célèbre notaire de Joliette a été amené pour témoigner dans une cause civile relative à une perception d'un compte de \$336 pour l'impression d'un catalogue de moules à pâtisseries.

Le notaire Geoffroy était le président et directeur général de la maison Sweetcraft qui fabriquait des moules originaux aux noms évocateurs de "Zombie le petit nègre", "Moule en coeur", le découpoir des Fêtes et le décorateur à la guimauve.

C'est une maison d'imprimerie qui réclame d'une autre imprimerie sous-traitante la somme susmentionnée. Le notaire Geoffroy n'est pas partie au litige. Il a été amené sous bonne garde, hier, menottes aux poignets, pour venir donner quelques précisions sur les moules à gâteaux qu'il fabriquait en attendant son procès pour meurtre.

aujourd'hui

A 11 heures, dans les salons du Monument national, 1182 boulevard Saint-Laurent, le président de la SSJB de Montréal, M. François-Albert Angers, donne une conférence de presse sur l'Opération 200.000.

A 12 heures, au hall d'exposition de la place Bonaventure, ouverture officielle du 11e salon national Camping et Sports, sous la présidence du ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Claude Simard.

A 12 heures 30, le président de l'Université du Québec, M. Alphonse Rivest, donne une conférence lors d'un dîner-causerie à l'hôtel Mont-Royal, devant les membres de l'Association canadienne de gestion des achats.

A partir de 13 heures, l'équipe de transfusion sanguine de la Croix-Rouge sera à la cathédrale de Montréal, angle Dorchester et Mansfield. Cette collecte de sang est sous la présidence d'honneur de Mgr Paul Grégoire.

A 15 heures, à la chambre 737 de Gardner Hall, 3925, rue de l'Université, conférence de presse des tribus de Montagnais francophones. Les porte-parole des Montagnais présenteront la situation de la communauté de Sept-Îles et feront part de leur opposition au projet de la Baie James.

A 20 heures, à Carrefour International, 6020, avenue Wilderton, panel sur les "Liens entre l'impérialisme économique et culturel en Amérique latine et au Québec". Participants: Santiago Lucques, Gabriel Gagnon et Pierre Juvain.

A 20 heures, au salon Lachine de l'hôtel Bonaventure, assemblée générale annuelle de l'Association de paralysie cérébrale du Québec, Inc. Au cours de la réunion, le Dr. Gustave Gingras, directeur exécutif de l'Institut de réhabilitation, donnera une causerie sur "la réhabilitation et la réadaptation".

A 20 heures 30, à l'école Saint-François-Xavier, 500, boulevard Sainte-Elizabeth, à Laprairie, assemblée de mise en nomination, du PLC (Q). Invité: M. Jean-Pierre Côté.

21 heures 30, à l'émission Format 60 de Radio-Canada, l'un des "quatorze soleils": la Martinique. Le pays d'Alme Césaire sous les couleurs du carnaval.

TIERS-MONDE ET DÉVELOPPEMENT

Cours par correspondance sur la question du Tiers-Monde et de son développement

- Outre l'introduction et la conclusion, ce cours comprend quatre chapitres principaux sur les aspects géographiques, économiques, sociologiques et politiques du développement.
- Pour information ou/et inscription, s'adresser au

Centre d'Étude et de Coopération Internationale,
a/s Cours par correspondance
4824, Côte des Neiges,
Montréal 247

POUR MIEUX VOUS SERVIR

Vous pouvez obtenir la pochette de demande de prestations aux bureaux de la CAC, bureaux de poste, Centres de Main-d'œuvre du Canada et centres syndicaux.

Veuillez remplir soigneusement ces documents et les retourner à votre bureau de district le plus tôt possible.

La semaine dernière, les bureaux de Montréal Métropolitain ont disposé de 6229 réclamations au moyen de la poste.



Unemployment
Insurance
Canada

Assurance-
chômage
Canada

DEUX PEINTURES DE JEAN DALLAIRE

33 1/2" x 36"

Prix spécial pour vente rapide

Québec:

418-683-8468



STAGE - ANTILLES - 72 EN HAÏTI

Professeurs, étudiants, spécialistes, infirmiers ou autres, célibataires ou mariés, vivez cet été une expérience de formation à la coopération internationale

DURÉE: 6 semaines
DÉPART: début juillet
RETOUR: mi-août

les trois dimensions du stage

RECHERCHE

AVEC RENCONTRES, DISCUSSIONS DE GROUPE, CONFÉRENCES, VISITES ORGANISÉES ET EFFORTS DE RECHERCHE INDIVIDUELLE, AVEC UN RAPPORT D'ÉQUIPE.

TRAVAIL BÉNÉVOLE

30 HEURES PAR SEMAINE, TRAVAIL MANUEL V.G. IRRIGATION, CONSTRUCTION... ÉDUCATION POPULAIRE ET RÉCRÉATION V.G. ALPHABÉTISME, ARTS PLASTIQUES, SPORTS... TRAVAIL DE BUREAU, TRAVAIL MÉDICAL.

SOCIO-CULTUREL

AVEC VISITES DE PROJET DE DÉVELOPPEMENT, À L'OCCASION DES FINS DE SEMAINE DANS LE PAYS.

Les frais:

\$485.00 tout compris; avions, nourriture, logement, blanchissage, déplacements au sol...

Ce stage est organisé par la Section Ville-Marie de l'ACNU (Association Canadienne pour les Nations Unies), organisation à but non lucratif, dont le siège est au 4824, de la Côte-des-Neiges, Montréal 247. Tél: 735-4561 poste 30

• SAGUENAY-LAC-ST-JEAN Henri Roy 679-1859
• BAS-DU-FLEUVE Majella Cotton 492-2139
• SHEBBROOKE Rock-Alain Gagné 562-4508
• THETFORD Lise Charest 335-5455
• ST-JÉRÔME Jean-Paul Housseau 436-1210
• MONTRÉAL André Dallaire 735-4561
• QUÉBEC Michel Fecteau 651-8918
• VICTORVILLE Roland Gingras 752-4857
• DRUMMONDVILLE René Belcourt 478-7155
• OTTAWA Henri Goudreau 235-1421
• SOREL Yvon Ménard 743-6863
ou bien 743-9907



VIENT DE PARAÎTRE AUX ÉDITIONS DU JOUR

LA PÊCHE SPORTIVE AU QUÉBEC

par SERGE DEYGLUN

- Le livre tant attendu du célèbre chroniqueur sportif.
- Un guide sûr et pratique
- Section de 24 pages en couleurs sur les mouches.

En vente partout au prix de \$5.00 - distribué par le Service des Éditions du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - Tél.: 849-8328. (si la ligne est occupée: 2228).



éditorial

Un autre Sono-Presse?

Le ministère québécois de la Fonction publique fait grand état d'un sondage d'opinion portant sur les mouvements de grève dans le secteur public et parapublic. L'enquête conduite par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) établit, en effet, que 76% des personnes interrogées sont contre une grève générale des employés des secteurs public et parapublic.

Ce geste gouvernemental pose diverses interrogations. D'une part, le sondage effectué permet-il de tirer des conclusions aussi lourdes de conséquences? D'autre part, la technique du sondage d'opinion est-elle une arme légitime dans la panoplie des négociateurs gouvernementaux?

Le communiqué du ministère de la Fonction publique se montre passablement laconique sur les aspects méthodologiques du sondage. Si bien qu'il faut remonter à la maison de recherches pour obtenir des renseignements. Le ministère de la Fonction publique ne semble pas avoir éprouvé le besoin d'examiner l'ensemble des tableaux avant de recourir à certaines affirmations massives. Il est vrai que le temps pressait et que le gouvernement voulait sans doute jeter ces chiffres dans l'opinion publique au moment où les syndicats s'apprétaient à faire une grève de vingt-quatre heures. La hâte a été mauvaise conseillère.

Même au niveau de la maison de sondage, on ne trouve pas toutes les réponses. L'échantillon comprend 690 entrevues complètes et 1.030 essais, c'est-à-dire un taux satisfaisant de 67% de réponses. CROP précise que le sondage s'est effectué par téléphone, ce que le communiqué omettait de noter. CROP précise que l'échantillon comprenait 56% de femmes et 44% d'hommes, ce qui privilégie l'opinion féminine. En effet, un échantillon parfaitement parallèle à la réalité comprendrait des femmes dans une proportion de 51%. Or, la plupart des sondages effectués jusqu'à maintenant au Québec révèlent que l'opinion féminine est plus conservatrice que le consensus masculin.

Le sondage a porté sur l'ensemble du territoire québécois: 275 entrevues complètes à Montréal, 166 à Québec et 249 dans le reste de la province. 77% des personnes interrogées sont mariées, 12% sont célibataires, 8% sont veufs ou veuves. C'est dire que, sur le terrain de l'état civil, le sondage accorde plus que leur part aux personnes mariées. Si l'on ajoute à cela le fait que le sondage laisse totalement de côté les personnes âgées de moins de 21 ans, on doit s'attendre à ce que les opinions exprimées aillent dans le sens d'un conservatisme plus accentué que dans la société.

Le sondage s'est borné à des paliers économiques très larges: moins de \$3.000 de salaire, entre \$3.000 et \$6.000, entre \$6.000 et \$9.000 plus de \$9.000, cette méthode complique singulièrement l'interprétation.

On ne sait pas, par exemple, combien de personnes gagnent moins de \$5.000. Or, ceci serait important puisqu'on tente de vérifier si les citoyens approuvent une demande syndicale d'un minimum de \$100 par semaine. D'autre part, il semble bien que l'échantillon nous livre une couche sociale un peu au-dessus de la moyenne. En effet, l'échantillon comprend des salaires de plus de \$9.000 dans une proportion de 19% et des salaires de plus de \$6.000 dans une proportion de 46% au moins.

Non seulement le sondage se déroule dans un décor parfois imprécis, mais il omet complètement certaines questions qui éclaireraient vraiment le problème. On ne sait pas, par exemple, combien de syndicats font partie de l'échantillon. On ne sait pas davantage combien de personnes interrogées font partie elles-mêmes de la fonction publique, combien d'entre elles ont déjà fait la grève, combien d'entre elles font partie de syndicats qui ont le droit de grève... Omission aussi grave, le sondage ne vérifie aucunement les connaissances des personnes interrogées. On estime légitime, par exemple, d'amener les gens à se prononcer sur les conditions de travail des professeurs, des fonctionnaires, des infirmières, mais on ne se donne guère la peine de vérifier s'ils sont en mesure de porter un jugement valable.

Le sondage demande, dans cet esprit, la question suivante: "Considérant les conditions de travail dans leur ensemble, avez-vous l'impression que les employés (des hôpitaux, les enseignants ou les fonctionnaires) sont en général mieux traités ou moins bien traités que les employés de l'entreprise privée?" La question pêche d'abord par ambiguïté: il n'est pas facile de trouver dans l'entreprise privée des employés d'hôpitaux, des enseignants et des fonctionnaires, et il aurait fallu diriger la question vers une comparaison entre le secteur public et des emplois "analogues" du secteur privé.

Ce n'est quand même pas là le problème essentiel. Le vice fondamental de la question, c'est qu'elle s'adresse indifféremment à des gens qui connaissent la situation et à des gens qui n'y connaissent strictement rien. Quel est le salaire d'une infirmière? D'un employé d'hôpital? D'un fonctionnaire? Quelles sont les conditions de travail de ces groupes de travailleurs? On n'a pas jugé nécessaire, sur le plan de la méthodologie, de mesurer les connaissances des personnes interrogées. Dès lors, on prouvera peut-être que les gens entretiennent plus de préjugés à l'endroit des enseignants qu'à l'endroit des employés d'hôpitaux, mais on ne prouvera certes pas que le public connaît les salaires du secteur public et les juge satisfaisants.

Le sondage comporte d'autres faiblesses encore. Sur deux questions fondamentales, le sondage escamote des possibilités

importantes. Quand il est question d'évaluer "l'augmentation de salaire par année la plus acceptable" (sic), le sondage présente différentes possibilités: de 0 à 3%, de 3% à 4%, 4% à 5%, 5% à 6%, 6% à 7%, ce qui pourrait devenir, au moins pour certains groupes de petits salariés, le terrain d'entente.

Mêmes omissions graves à propos des diverses techniques de grève. 58% des personnes interrogées s'opposent à la grève à tour de rôle, 60% contre la grève du zèle, 62% contre l'occupation des locaux. Comme par hasard, on néglige de demander aux gens ce qu'ils pensent de la technique qui avait, de fait, été adoptée par le front commun comme première étape: une grève totale de 24 heures.

On pourrait également mettre en cause la formulation de certaines questions et montrer qu'elles inclinaient volontiers à un certain type de réponses. Nous en avons assez dit, cependant, quant à la méthodologie pour montrer que le sondage n'a pas toute la portée que le gouvernement semble vouloir y trouver.

A compter d'un sondage qu'il n'a pas pris le temps d'étudier en profondeur, le ministère de la Fonction publique a tenté d'invoquer contre le front commun une opinion publique qui n'a nul besoin de surchauffe pour verser dans l'effolement. On a procédé exactement comme si les droits n'existaient pas et mouraient au son des plébiscites. Alors que le front commun recourt à une grève légale, on a voulu lui faire sentir que ce droit demeurerait fort impopulaire. Un peu comme si on disait: "Oui, c'est vrai, vous l'avez ce droit, mais tous sont d'accord pour vous l'enlever". Demain, si une majorité exprimait dans un sondage son désir de supprimer les écoles anglaises, est-ce que le gouvernement serait assez vindicatif pour suivre cette "opinion" au mépris de tous les droits? Et si une majorité d'électeurs estimaient que les députés sont trop payés, de quel ordre seraient les coupures volontaires? Et le parti libéral, qui a vu 56% de la population voter contre lui, a-t-il mauvaise conscience de continuer à gouverner?

Un tel sondage ne grandit personne. Si on veut vraiment connaître l'opinion des Québécois, qu'on ait au moins la décence de leur demander leur opinion quand la situation permet le verdict serein. On n'interroge pas sur la peine de mort le lendemain de l'assassinat de John Kennedy et on ne fait pas de sondage sur la grève du secteur public du 10 au 15 mars, alors que la tension monte. Si on le fait, on s'apparente de très près à ceux qui aiment pratiquer les scandales de faux certificats ou lancer les camions de la Brink's.

Laurent LAPLANTE

Le mot du silencieux

La langue bien perlée

par Albert BRIE

"Profitez de l'opportunité qui vous est offerte." O opportune occasion!

"M. Samson est placé dans l'alternative de quitter les rangs du Ralliement." Mais quelle autre option voudriez-vous qu'on lui proposât?

"En autant que je suis concerné." Ça me donne du souci, mais il ne me concerne pas.

"Suite à l'affaire Geoffroy." Merci! je préfère occuper une suite à l'hôtel Bonaventure.

"La commission Dumont a rempli son but." Sans doute jusqu'à la ligne de flottaison.

"L'unilangisme anglais." Tournure pléonastique. L'anglais est la langue utilisée et le français, la langue usée.

"Dans le contexte de la conjoncture actuelle." Je ne vous souhaite pas une insertion dans une pareille situation, à moins que vous ne soyez immunisé contre la variole.

"Je l'ai dit à deux reprises." Ne vous laissez jamais reprendre une première fois et ne redites jamais une parole que vous n'avez jamais prononcée.

"Gardez la ligne." Faites comme l'opérateur de la Bell qui tient à la sienne: ne quittez pas.

"Il acquiesça par l'affirmative." Il n'y a pas de doute qu'entre deux oui son cœur balançait.

"M. Loubier a eu recours à des mesures drastiques." C'est à se demander, étant donné l'étendue des dégâts, s'il n'aurait pas fait mieux de prescrire un astringent.

"Notre reporter a fait des entrevues sur la rue." On le soupçonne d'être revenu bredouille étant donné que la rue, à moins d'un miracle, n'a jamais rien eu à déclarer.

"Il demanda une question au président d'assemblée." Le président ne s'attendait pas à celle-là, mais il s'en tira par une réponse qu'il sortit de sa manche.

"Que voulez-vous comme breuvage?" Si vous pensez prendre la serveuse en défaut en commandant une boisson comme le café, vous vous trompez. Vous aurez un breuvage: une sorte de tisane à mi-chemin entre la verveine et l'eau de vaisselle.

"La parole est au lecteur." La chose pourrait se faire si le pauvre lecteur se décidait à plonger sa langue dans l'encrier.

"La police était en devoir." Ça la change d'être en maudit, surtout pendant le service.

"L'Evangéline a une circulation de 8-200 copies." Si le journal des Acadiens n'a pas un plus fort tirage, peut-on en imputer la faute à M. Jones qui gêne sa circulation en refusant de le lire vert à tout ce qui est immatriculé en langue française?

"Les Red Wings de Détroit ne feront pas le détail." C'est une chance pour eux. Ne pouvant faire le détail, ils vont pouvoir faire le gros.

"Dans certains milieux, on prétend que M. Yvon Dupuis serait anxieux de retourner dans l'arène politique." Nous partageons les craintes de M. Dupuis devant l'impatience de certaines sirènes crétistes.

"Les petits épiciers réclament pour eux seuls le droit d'être licenciés." Moi, j'appelle ça du masochisme. Ce n'est pourtant pas de la petite bête.

"A date, il n'y a pas de progrès dans les négociations." S'il n'y en a pas à date, pourquoi ne pas aller voir ailleurs: à Drummondville, par exemple.

lettres au DEVOIR

Le faux remède de la fluoration

La propagande s'intensifie étrangement pour nous imposer la "FLUORATION" des eaux potables de l'Amérique du Nord.

Cette introduction d'un des POISONS les plus toxiques dans nos aqueducs est chose pressante.

Il faut se hâter, il y a urgence. Aussi, déchaine-t-on tous les organismes de propagande connus: agences de nouvelles, journaux, magazines, radio, télévision, conférences, etc. La propagande prend aussi dans son tourbillon des professionnels de la santé, des chefs de gouvernement, même des administrateurs de cités et villes, qui suivent docilement la thèse des propagateurs de ce procédé.

Il faut se hâter, il y a urgence. Aussi, déchaine-t-on tous les organismes de propagande connus: agences de nouvelles, journaux, magazines, radio, télévision, conférences, etc. La propagande prend aussi dans son tourbillon des professionnels de la santé, des chefs de gouvernement, même des administrateurs de cités et villes, qui suivent docilement la thèse des propagateurs de ce procédé.

Il faut se hâter, il y a urgence. Aussi, déchaine-t-on tous les organismes de propagande connus: agences de nouvelles, journaux, magazines, radio, télévision, conférences, etc. La propagande prend aussi dans son tourbillon des professionnels de la santé, des chefs de gouvernement, même des administrateurs de cités et villes, qui suivent docilement la thèse des propagateurs de ce procédé.

Il faut se hâter, il y a urgence. Aussi, déchaine-t-on tous les organismes de propagande connus: agences de nouvelles, journaux, magazines, radio, télévision, conférences, etc. La propagande prend aussi dans son tourbillon des professionnels de la santé, des chefs de gouvernement, même des administrateurs de cités et villes, qui suivent docilement la thèse des propagateurs de ce procédé.

Il faut se hâter, il y a urgence. Aussi, déchaine-t-on tous les organismes de propagande connus: agences de nouvelles, journaux, magazines, radio, télévision, conférences, etc. La propagande prend aussi dans son tourbillon des professionnels de la santé, des chefs de gouvernement, même des administrateurs de cités et villes, qui suivent docilement la thèse des propagateurs de ce procédé.

ou expériences sur la "FLUORATION" des eaux domestiques. Il n'existe pas non plus un seul collège ou une seule clinique qui dirigent leurs études dans le même sens.

Puisqu'il s'agit de traiter des enfants de 6 à 12 ans, qui consomment moins de 1% du débit total d'un aqueduc, pourquoi ne pas leur donner du FLUOR suivant le dosage voulu au moyen de médicaments préparés spécialement pour eux et pourquoi aduler 99% du reste de la consommation totale?

La FLUORATION imposée par une administration publique constitue un précédent de médication coercitive. Car le FLUORURE DE SODIUM, presque insoluble dans l'eau, ne traite pas l'eau (comme le fait le chlorure), il traite ou plutôt maltraite le corps humain.

C'est même poison ultra violent qui ne se vendait que 2 cents la livre lorsqu'il servait à fabriquer du

poison à rats et à fourmis, se vend près de 25 cents la livre pour fins de FLUORATION.

Quand un client paie pour un service d'eau pure, libre de tout poison ou de tout médicament qu'il ne désire pas, voire même qu'il craint, peut-on le forcer à payer son compte d'eau? Et une administration publique peut-elle se charger des responsabilités nocives d'un "traitement" médical infligé à des administrés qui y sont hypersensibles ou allergiques?

Il serait à conseiller que, dans les villes où la FLUORATION est imposée aux contribuables, tous les adversaires refusent de payer leurs comptes d'eau. Il s'ensuivrait inévitablement un "test-case" fort intéressant qui permettrait aux deux factions adverses de soumettre leurs prétentions à un débat complet, public, vraiment scientifique.

A. MARCHAND

B.Ph. L.Ph.

Sainte-Foy, le 10 mars 1972

Qui peut le mieux définir les services essentiels, sinon les syndiqués?

J'ai lu votre éditorial du 21 mars 1972: mon verre était plein, vous le faites déborder.

Je crois, à la lecture de votre prétention, que vous faites le devoir de ceux qui ne le font pas.

Vous vous demandez pour qui se prennent les dirigeants syndicaux parce qu'ils envisagent négocier les services essentiels selon les critères qu'ils établissent eux-mêmes. Saint-Thomas aurait vérifié avant d'écrire cela, son disciple (bon dieu que vous êtes imbu de sa philosophie) aurait dû en faire autant.

A qui pourrait-on demander d'établir les critères d'un ou des services essentiels? Au premier ministre? "Y" connaît pas ça un hô-

pital; au ministre des affaires sociales dont les engagements ne sont pas respectés par les administrations hospitalières (re: sa lettre du 21-3-70 au président de la Fédération nationale des services infirmiers (CSN); à un juge?

Vous conviendrez aisément j'espère, que ces critères devraient être établis par ceux qui connaissent ce que sont les malades et comment ça marche DANS un hôpital. C'est curieux, mais ce sont les salariés... Le malheur, c'est qu'ils sont syndiqués.

Jacques BRISBOIS

Permanent syndical à la CSN
Montréal, le 22 mars 1972

La plus humiliante des servitudes

Je ne tiens pas à prolonger le débat sur la langue pitoyable que M. Landry veut imposer à son peuple, car je pense qu'il est inutile d'essayer de convaincre un homme qui fait preuve de tant d'attachement à son jargon, haridelle au cou servilement courbé devant l'aigle américain et le lion anglais.

Quant aux vrais Québécois, ils en ont assez de combattre l'asservissement politique et économique sans tomber dans le panneau du colonialisme linguistique.

S'il faut que nous acceptions la recette suicidaire de M. Landry, nous sommes des poires de la plus grande naïveté, car le baragouin qu'il préconise peut s'apprendre avec la plus grande facilité dans les ruelles, sans que nous soyons obligés de verser des centaines de millions de dollars dans les coffres du ministère de l'Éducation pour maintenir et cultiver notre caractère français.

Voici un échantillon du jargon français que baragouinent autour de moi les colonisés de la langue: "J'travaille (il travel) dans l'chor d'un officier d'écriture. Y e su'not' staffier. J'truste pas mon chor à moué. In constab' y a d'it, que ses headlights étaient d'assus". L'orthographe de ce phénomène qui tient lieu de langue relève du domaine du libre arbitre. En tout cas, voici la traduction de ce texte barbare pour ceux qui comprennent les plus élémentaires de la linguistique sur laquelle il s'appuie, à savoir l'existence des niveaux de langage.

Il y a la langue correcte, c-a-d. celle qui permet de communiquer intelligemment, d'une part dans l'espace avec ses compatriotes et ses frères culturels du monde entier, d'autre part, dans le temps avec l'héritage littéraire, scientifique et technique d'un riche passé culturel.

Par contre, il y a la langue de bas étage, le parler argotique, dans notre cas le jargon devenu le jargon français par colonisation. Ce semblant de langage se distingue le plus souvent par l'usage de vocabulaire (même pour les réalités les plus courantes), la bêtise de sa syntaxe, son pitoyable asservissement à la terminologie anglo-américaine, son peu de souci de l'effort et de la correction. J'estime le peuple québécois trop intelligent pour adopter comme véhicule de sa pensée une langue de la sorte qui rabaisse et rétrécit culturellement.

lui a signalé que ses phares étaient allumés". Je ne dis pas que le jargon français précède celui que préconise M. Landry, mais je prétends que les principes que celui-ci défend y conduisent.

Non merci, Monsieur Landry, gardez-le pour le jargon.

M. Landry passe son temps à citer des linguistes étrangers pour justifier un asservissement bête à une culture autre que la nôtre. Il entasse à tel point les citations qu'il en arrive à perdre de vue sous ce amoncellement une des notions les plus élémentaires de la linguistique sur laquelle il s'appuie, à savoir l'existence des niveaux de langage.

Il y a la langue correcte, c-a-d. celle qui permet de communiquer intelligemment, d'une part dans l'espace avec ses compatriotes et ses frères culturels du monde entier, d'autre part, dans le temps avec l'héritage littéraire, scientifique et technique d'un riche passé culturel.

Par contre, il y a la langue de bas étage, le parler argotique, dans notre cas le jargon devenu le jargon français par colonisation. Ce semblant de langage se distingue le plus souvent par l'usage de vocabulaire (même pour les réalités les plus courantes), la bêtise de sa syntaxe, son pitoyable asservissement à la terminologie anglo-américaine, son peu de souci de l'effort et de la correction. J'estime le peuple québécois trop intelligent pour adopter comme véhicule de sa pensée une langue de la sorte qui rabaisse et rétrécit culturellement.

ment.

Entre les deux niveaux se situe la langue de la Presse canadienne, langue de traductions hâtivement faites, garnie d'anglicismes et de constructions boiteuses du genre "M. X est sur le comité formé par l'excécutif de l'association (traduction: M. X fait partie du comité formé par le bureau de l'association)". Le pauvre Québécois est malheureusement soumis chaque jour à la pollution de ce régime linguistique.

Il est vrai que le jargon peut difficilement se libérer de son honteux asservissement, étant donné qu'il est obligé le plus souvent de "labourer" un champ de travail où domine l'anglais. Seul un milieu de travail français nous assurerait la motivation nécessaire pour le maintien et l'enrichissement de notre langue. Quand, mon Dieu, l'État du Québec en verra-t-il l'urgence?

Il y a actuellement crise de vulgarité, de laisser-faire, de débaillement et de relâchement dans tous les domaines, que ce soit le cinéma, le théâtre, la littérature, la conduite, la tenue. Crise de civilisation, quoi! La langue n'y échappe pas, d'autant qu'elle est le reflet de ce que nous qualifions encore de civilisation.

En guise de conclusion, je cite le titre d'un article de M. Alfred Sauvy, publié sur six colonnes dans *Le Monde* du 8 juin 1971: "La servitude culturelle est plus humiliante que la servitude économique". Maurice PÉRIER
Gatineau (Québec),
le 18 mars 1972.

Les Indiens de Schefferville

Où vont-ils encore nous déménager?

par Anne-Marie ST-ONGE-ANDRÉ

En 1953, plusieurs familles indiennes de la bande montagnaise de Sept-Îles s'installèrent à 360 milles au nord du golfe Saint-Laurent, à proximité du Lac Knob, à deux pas de ce qui est aujourd'hui la municipalité de Schefferville. Plusieurs de ces familles demeurèrent dans les environs de Schefferville parce que leur terrain de chasse se trouvait dans cette région, d'autres, parce que leur travail se trouvait là-bas.

Premier déménagement

Or, un bon jour, la ville de Schefferville, par l'intermédiaire d'un fonctionnaire des Affaires indiennes, décide de chasser les Indiens de l'endroit où ils s'étaient installés. La raison qu'on leur donna alors: "Vous polluez l'eau du lac!" Comment et pourquoi l'Indien aurait-il pollué ce lac, lui qui se servait chaque jour de cette eau pour la boire? L'Indien avait vu bien d'autres lacs avant les Blancs. Le maire de la ville, l'agent des Affaires indiennes, les notables de la compagnie du minéral de fer (Iron Ore) ont demandé aux Indiens — qu'ils aimaient bien pourtant utiliser pour servir de guides

des aux prospecteurs de la compagnie — de trouver un terrain où les déménagerait. Puisqu'on ne voulait pas d'eux près de la ville, les Indiens choisirent un terrain à trois milles de la ville. Aussitôt le terrain choisi, les grues, les tracteurs et les camions ont fait leur oeuvre. La place a été nettoyée en une semaine. On décampait l'Indien de son propre terrain, du terrain où il avait toujours chassé et vécu et cela, bien avant l'arrivée des prospecteurs blancs.

Deuxième déménagement

Quelque temps après, en 1955, vint s'ajouter au groupe des Montagnais "déménagés" un groupe d'Indiens cris qui avaient toujours fait leur vie aux environs de Fort Chimo. Ces Indiens en auraient long à raconter sur leur déportation et leur longue marche le long de la rivière Georges vers un pays qu'ils ne connaissaient pas...

Troisième déménagement

Aujourd'hui le gouvernement, par l'intermédiaire de ses fonctionnaires veut tous (les Montagnais et les

Cris) nous re-déménager à 500 pieds de l'endroit précis dont on nous a chassés il y a quinze ans parce que nous polluons l'eau du lac! Mais, évidemment, les arguments de la pollution ne tiennent plus contre ceux de l'intégration en masse des Indiens. Le troisième déménagement est un grand projet-pilote d'intégration des Indiens à la ville de Schefferville.

On nous déménage dans des "bloccs-appartements" en série. On ne nous a pas laissé le choix: des blocs-appartements ou rien du tout! Or, c'est contraire à la tradition et à la mentalité de l'Indien de vivre dans un très petit espace, dans un appartement à huit poutres de son voisin de gauche et à huit poutres de son voisin de droite. Jus qu'ici, l'Indien a vécu dans un immense territoire, libre de bouger. L'Indien ne peut vivre en vase clos alors qu'il avait tout à lui: l'immense forêt, le Québec, le Canada.

Si vous allez visiter ce que certains appellent "la nouvelle réserve", vous ne verrez aucun de ces arbres que les fonctionnaires nous avaient promis. Ils nous avaient dit: "Nous n'enlèverons pas les arbres autour des blocs pour ne pas vous dépayser." Où sont-ils donc ces arbres sur lesquels les fonctionnaires s'appuyaient tant pour faciliter notre intégration??? L'Indien veut bien croire que les arbres, ça pousse, mais ça prend vingt-cinq ans à un arbre pour atteindre sa maturité dans notre climat. Il y a une autre solution: les transplanter. S'il a fallu 13 ans au gouvernement pour donner le feu vert pour la construction des maisons, il lui faudra au moins 13 autres années pour les arbres. Autant les oublier.

Tous les "bloccs" sont construits sur un terrain dont les bases ne sont pas solides, sur des marais qui ont été asséchés très rapidement et remplis de gravier. L'Indien veut bien croire qu'il a eu de bons ingénieurs comme il a eu de bons architectes (sic)...

Sur la "nouvelle réserve" à espace limité, le Service de Santé a eu de la difficulté à trouver un coin de terrain pour faire construire un petit dispensaire. Si les Indiens veulent d'autres maisons dans l'avenir, où prendra-t-on le terrain? Actuellement, il n'y en a même pas assez pour les services de premier ordre tels que salle

communautaire, bureau administratif, église... Est-ce que la nouvelle génération qui pousse aura de l'espace pour de nouvelles maisons? Les fonctionnaires ont déjà trouvé les réponses: les vieux vont mourir... la pilule... les réserves désertées... etc.

Les fonctionnaires

Ce projet domiciliaire est l'illustration parfaite de la lenteur des communications entre fonctionnaires et des promesses non accomplies de la part du gouvernement. On nous a promis d'année en année des maisons individuelles. Il y a quatre ans, un budget a été voté pour la construction de maisons à l'emplacement de l'actuelle réserve mais les fonds ont fini par servir ailleurs. Le jour où la mine de fer de Schefferville sera épuisée, où vont-ils encore nous déménager?

La communication entre les fonctionnaires et les intéressés de la place — les Indiens — est nulle. Si un Indien veut communiquer avec un délégué à Ottawa, sa lettre part de Schefferville, s'arrête à Sept-Îles au bureau du district, puis à Québec au bureau-chef de l'administration et enfin à Ottawa où elle attend sur une pile de papiers, du côté "non urgent". La réponse fait le même chemin, si parfois la lettre a pu parvenir à destination. Ah oui, j'oubliais: les fonctionnaires, eux, viennent nous voir. Ils font un petit tour dans la réserve et nous débitent leurs programmes. Les Indiens, blasés de leurs promesses, les écoutent... Le clou de l'année 1970 fut la visite d'un fonctionnaire qui nous a enseigné comment fonctionnent une toilette: il fallait, nous a-t-il dit, abaisser le levier pour le renvoi de l'eau!

C'est comme si l'Indien, parce qu'il est à 350 milles du fleuve, n'avait pas suivi l'évolution! Quand les fonctionnaires de Jean Chrétien vont-ils se rendre compte que l'Indien a suivi l'évolution du plastique et de la bombe atomique? Qu'ils se rendent compte que le temps est passé où on a trompé nos ancêtres en plantant à Gaspé un "repaire pour les bateaux" (sic).

Les Indiens servent de cobayes aux vétérans de la dernière guerre, ces détraqués dont le Centre de la Main-d'œuvre ne sait quoi faire. Ces vétérans dirigent, administrent et décident pour les In-

Suite à la page 2

Violence et nostalgie

Je trouve M. Jean Marchand pas mal bavard pour un homme qui a fait la révolution que l'on sait, une révolution toute personnelle, autrement dit une pirotechnie infinie.

Quand il s'agira d'écrire l'histoire de cet homme-là, il faudra commencer par la fin et remonter l'homme et le temps tout ensemble.

On verrait alors, en reprenant l'histoire par la queue, ce qui ne s'est probablement jamais vu: un politicien trahissant et mythomane, pourfendeur de conspirateurs inexistantes, inventeur de rébellions pour rire, persécuté par sa propre imagination, effrayé par les ombres de sa propre iniquité, bienfaiteur excessif du Capital international (qui n'en attendait pas tant), ministre de la Caisse électro-rale, libéral comme on l'était contre le Bloc pendant la guerre, lieutenant de la plus grande opération de diversion qui se soit vue à l'égard du Québec, emporté dans son rôle et s'y débattant comme un diable, — on verrait tout cela se transformant peu à peu, l'homme prêtant un beau jour une oreille plus attentive à la rumeur populaire, se posant des questions, pas-

sant une fois de plus par les perplexités de l'action dans ce voyage à rebours, redécouvrant le secret de la lutte par les humbles, se butant de nouveau à l'infamie capitaliste, se mêlant aux masses et s'y fondant avec l'émotion des prophètes et des héros, faisant porter sa voix immense pour la défense inconsciente des faibles, organisant la résistance, atteignant enfin une apogée où l'apassion, le verbe éclatant et l'action de cet homme sonneraient l'heure d'une victoire proche, d'une victoire des petits gens sur l'empire, d'une victoire d'une nation petite sur la règle de fer de tout un continent. L'homme aux cheveux en bataille serait devenu le symbole vivant du peuple et de son Peuple.

Voilà comment, en rêve, j'ai vu se dérouler en contrepoint l'histoire paradoxale d'un grand destin, sur la réalité duquel, sans haine, à l'état de veille, ma vieille admiration s'est longtemps dévolée, avant de se faire agressive et méchante.

Pierre VADEBONCOEUR

Montréal, 22 mars 1972.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:
Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:
Michel Roy

Directeur de l'information:
Jean Francoeur

Troisième: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 127. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. À l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Édition du samedi: \$10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe; enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

des idées

des événements

des hommes

LIBRE
OPINION

Quand Québec laisse dormir sa politique de main-d'oeuvre

par PIERRE MAHEU

Il y a environ 18 mois, le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre d'alors nous avait promis un Livre blanc sur la négociation sectorielle et un autre sur la politique de main-d'oeuvre que le gouvernement libéral provincial entendait mettre en marche.

On sait maintenant que le premier n'a jamais été connu (a-t-il seulement été complété?). Quand au second, il dort confortablement, empoussiéré sur les tablettes du ministre depuis bientôt un an. A la mi-novembre 1971, Le Devoir publiait les grandes lignes et les principales conclusions du Livre blanc. On se rappellera également que le ministre actuel du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Cournoyer, a prononcé deux allocutions en mai et juin derniers dans lesquelles il décrivait "la situation actuelle de la main-d'oeuvre au Québec" et faisait état des problèmes entourant "la formation professionnelle des adultes au Québec", documents très fortement inspirés du Livre blanc.

Finalement, on se souviendra que le ministre Cournoyer, lors d'une émission télévisée, à la suite des articles parus dans Le Devoir, avait déclaré qu'il ne faisait pas siennes toutes les idées contenues dans le Livre blanc et qu'il souhaitait qu'on considère ce dernier comme un instrument de travail ou un document d'étude. Il était manifeste alors, et ceci est encore vrai aujourd'hui, que le ministre n'avait pas de politique de main-d'oeuvre bien arrêtée, à moins qu'elle ne se soit écroulée sur les remparts du fédéralisme rentable avant même d'avoir été connue du public.

Par ailleurs, le mouvement syndical a déjà fait savoir qu'il était prêt à appuyer le ministre dans ses luttes pour rapatrier au Québec la politique de main-d'oeuvre. Le ministre semble indifférent à cet appui. Peut-être a-t-il décidé de ne pas faire de bataille. Il n'en demeure pas moins qu'il est primordial que le Québec contrôle sa politique de main-d'oeuvre ainsi que sa politique sociale. Aussi, avec l'aide du Livre blanc et des deux allocutions de M. Cournoyer (1), nous voudrions expliquer pourquoi le Québec doit contrôler sa politique de main-d'oeuvre et quel genre de politique il doit se donner.

Primauté de l'homme

Rappelons encore une fois que nous ne ferons pas une critique du Livre blanc puisqu'il n'a pas encore été endorsed par le gouvernement libéral et que ce dernier ne s'est pas encore donné de politique en cette matière. Cependant, nous croyons que ce document d'étude renferme plusieurs points très valables dont le principal est sans aucun doute la reconnaissance de la primauté des ressources humaines dans tout développement économique. C'est par et pour la main-d'oeuvre que s'effectue le développement économique. Il faut donc cesser de ravalier les hommes au niveau d'instrument de production. Le Québec doit avoir "comme objectif la primauté de l'homme, sa revalorisation". Chaque individu a un droit strict à exercer une occupation adaptée à ses capacités et à ses besoins. L'Etat a donc l'obligation "de faciliter l'exercice de ce droit".

Etant donné la situation chaotique du marché du travail québécois à laquelle s'ajoutent à un rythme de plus en plus rapide les transformations des structures économiques du Québec, ce qui exige une adaptation constante des travailleurs, il est impérieux de donner ou de redonner à chacun sa dignité d'homme.

Aucun pays ne peut se permettre le gaspillage monstrueux de ressources humaines auquel nos gouvernements ont acculé un trop grand nombre de travailleurs. Aucun système qui accepte cet état de fait ne peut et ne doit se vanter d'agir pour l'homme. Le premier pas à faire pour corriger cette situation lamentable c'est de reconnaître "la primauté de l'homme" et de faire en sorte que toutes les politiques soient établies en fonction de l'homme. C'est peut-être un euphémisme de le rappeler, mais ce n'est malheureusement pas encore une situation de fait reconnue.

Après avoir admis la priorité qu'il faut accorder à l'homme, il ne faut pas s'arrêter là dans nos constations. Avant de corriger une situation, il faut bien la connaître et surtout l'admettre telle qu'elle existe. La première étape serait de reconnaître que "les mécanismes naturels du marché du travail ne peuvent assurer une bonne distribution des ressources humaines et répondre aux besoins humains. Il faut une organisation de ce marché".

La situation actuelle nous rappelle malheureusement quotidiennement que les forces du marché ne peuvent rien pour empêcher que le taux de chômage atteigne 10% au Québec et de 15 à 20% dans certaines régions de la province. Dans un système où l'on considère les travailleurs sur le même pied que les matières premières, le capital ou les machines en tant que facteur de production, il ne faut pas se surprendre que "lorsque le marché le commande, les ressources (humaines) restent inemployées". Pour les hommes sur le marché du travail, cela signifie chômage et toute la kyrielle de maux psychologiques, familiaux et sociaux qui s'ensuivent pour chaque individu.

COLLÈGE FRANÇAIS

185, FAIRMOUNT
(métro : Laurier-St-Joseph)

- Reconnu d'INTERÊT PUBLIC — Membre de l'A.C.Q.
- Collège mixte ouvert aux élèves canadiens-français, français et neo-canadiens.
- PENSIONNAT au niveau du secondaire et du primaire.

EXAMEN D'ENTRÉE EN SECONDAIRE I
(Pour les élèves de 6^e année)
LE SAMEDI, 25 MARS

Autres inscriptions :

- PRIMAIRE : toutes les classes (transport des jeunes écoliers par autobus scolaires).
- SECONDAIRE : — Secondaire II, III, IV (programme du Ministère)
— Secondaire V (options littéraires et scientifiques)

- COLLÉGIAL :
COLLÉGIAL I et II (Préparation au DEC : Diplôme d'Études Collégiales)

CONCENTRATIONS en :

Sciences de la Santé
Sciences pures et appliquées
Sciences de l'administration
Sciences humaines
Lettres
Arts
(Initiation à l'INFORMATIQUE : cours crédit)

N.B. : Trajet des autobus scolaires pour le transport des élèves du

- Secondaire (sept. 1972).
- St-Hilaire, Beauceville, St-Basile-le-Grand, St-Bruno, St-Hubert, Longueuil, — Montréal
- Candiac, La Prairie, Brossard, La Flèche, St-Lambert, Montréal.
- Boucherville, Ville d'Anjou, Tétrouville, St-Léonard, — Montréal.
- Ville Laval (Chomedey, Duvernay, St-Vincent-de-Paul...) — Montréal.

M. Maheu travaille au service de recherche de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Dans cette libre opinion, il commente la politique québécoise de main-d'oeuvre, politique qui a fait l'objet d'un "livre blanc" non publié par le gouvernement de Québec.

Seul l'Etat peut présider à cette organisation du marché; lui seul possède ou peut se doter des instruments nécessaires pour "placer dans une juste perspective le rôle du travailleur, cause et objet du progrès".

Mais chacun sait qu'actuellement les deux paliers de gouvernement se divisent les responsabilités en matière de main-d'oeuvre sans un partage précis des juridictions. Ce chevauchement entraîne dans le quotidien "des dédoublements inacceptables, des pertes considérables d'énergies et de ressources (tant humaines que monétaires) et, chose plus grave, des contradictions administratives préjudiciables aux objectifs sociaux et au développement du Québec ainsi qu'au sort des individus".

Sans doute l'exemple le plus connu de ce gaspillage est l'existence de bureaux de main-d'oeuvre fédéraux et provinciaux qui se disputent une même clientèle de chômeurs avec des moyens tout-à-fait disproportionnés de la part du fédéral.

Citons un cas précis. En vertu d'une loi adoptée par le gouvernement provincial, les travailleurs québécois, dans la construction, sont requis de s'enregistrer dans les bureaux provinciaux de main-d'oeuvre. Ces derniers sont donc devenus, par une loi, les principaux agents de placement dans le domaine de la main-d'oeuvre.

D'autre part, pour avoir droit aux prestations d'assurance chômage, ces mêmes travailleurs doivent également être enregistrés dans les bureaux fédéraux de main-d'oeuvre. Voilà un bel exemple de cohérence et de fédéralisme rentable.

Conception globale du Québec

C'est donc l'Etat provincial qui doit être responsable d'une politique intégrée de la main-d'oeuvre de l'emploi. Car pour être vraiment efficace une telle politique doit tenir compte et respecter la réalité québécoise tant culturelle et sociale qu'historique et économique. Une politique de mobilité géographique de la main-d'oeuvre n'a pas du tout la même signification pour les Québécois que pour les autres Canadiens. Le facteur linguistique en particulier, et les habitudes de vie agissent comme frein à la mobilité des travailleurs québécois vers d'autres provinces anglophones. A cause de la connaissance du milieu, le gouvernement provincial, sans négliger le problème de la mobilité, pourrait et devrait consacrer ses énergies sur des programmes beaucoup plus prioritaires.

Une autre raison extrêmement valable pour que la politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi soit prioritairement sous contrôle provincial est la nécessité d'une coordination très étroite entre les politiques éducatives, sociales, économiques et celles de la main-d'oeuvre. Sans cette intégration essentielle, toute politique de main-d'oeuvre devient un véritable cul-de-sac. En fait, "le travailleur, en tant que personne humaine et facteur de production, est au centre de la politique de l'éducation, de la politique sociale et de la politique économique. Aussi la politique de main-d'oeuvre, qui s'adresse aux travailleurs en tant que tels, est-elle la plaque tournante entre les mesures gouvernementales qui s'adressent à l'homme et celles qui s'adressent au milieu physique".

Or de sait que c'est le gouvernement provincial qui assume le fardeau de la détermination de la politique sociale et éducative et qu'il partage ce rôle avec le gouvernement fédéral en ce qui regarde la politique économique. Il semble donc logique que le Québec soit le maître-d'oeuvre de la politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi puisque toutes ces politiques sont indissociables pour un développement économique et social intégré.

La conception tout-à-fait différente que se font d'une politique de main-d'oeuvre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial — ou plutôt les rédacteurs du Livre blanc — nous oblige à reconnaître la supériorité de cette dernière conception et nous amène à la constatation que seul le Québec peut effectivement et efficacement mettre en oeuvre une telle politique à cause de son contrôle sur les politiques sociales et éducatives.

Quelles sont ces conceptions? Le gouvernement fédéral considère sa politique de main-d'oeuvre d'abord et avant tout comme une politique économique qui vient favoriser les mécanismes d'ajustement de l'offre de travail à la demande

de travail pour assurer la croissance économique. Il "semble accorder trop d'importance à l'objectif économique et négliger ainsi l'objectif social de la politique de main-d'oeuvre".

C'est ainsi, par exemple, qu'au Québec les candidats les "moins économiquement rentables" et plus particulièrement les assistés sociaux n'ont pu bénéficier des mesures fédérales de main-d'oeuvre et surtout du programme de Formation professionnelle des adultes puisque c'est le fédéral qui a seul la responsabilité de la sélection des candidats, de la définition des règles d'admission et de durée des programmes. On pourrait citer ainsi plusieurs autres exemples pour illustrer la conception fédérale de la main-d'oeuvre qui entre en contradiction avec des objectifs québécois, mais le lecteur intéressé pourra se référer particulièrement à l'allocation du 4 juin 1971 du ministre Cournoyer.

Quant au Québec, il semble se faire une conception plus globale d'une politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi qui pourrait répondre aux exigences du marché du travail et "aux besoins et aptitudes des individus, particulièrement de ceux qui sont les plus démunis. Le Québec tend à affirmer la primauté de l'homme, de ses goûts et de ses besoins sur les exigences de l'économie".

Non seulement une telle conception est plus englobante mais elle fait vraiment de l'homme le centre de l'activité économique; c'est en fonction de l'homme, du travailleur que toutes les politiques doivent être conçues et non pas surtout en fonction d'un vague équilibre économique. "Il ne s'agit plus, selon le Livre blanc, de penser en termes de mesures d'ajustement des travailleurs aux emplois disponibles, mais d'envisager une action globale de l'Etat et des agents économiques, et à l'égard des emplois à créer ou à maintenir, et à l'égard des travailleurs pour les amener à ces emplois".

Une politique intégrée de l'emploi et de la main-d'oeuvre n'est pas un luxe mais une nécessité dans une société industrielle qui doit faire face continuellement à des changements de ses structures économiques. Et c'est une nécessité tout particulièrement pour les travailleurs qui doivent s'adapter constamment et rapidement à toutes ces transformations. Le Québec ne peut donc plus se permettre le moindre retard lequel ne saurait être que néfaste au sort des travailleurs québécois — présents ou futurs — et à tous les individus.

Qui "bloque"?

Malheureusement, il semble que nous soyons encore en présence d'un "beau document" sorti de l'imagination de fonctionnaires et qui est en train de s'empoussiérer sur le bureau du ministre. Ceci est assez manifeste bien que le ministre Cournoyer ait déclaré dans son allocution du 17 mai 1971 que la présente distribution des responsabilités en matière de main-d'oeuvre et d'emploi est inacceptable pour le Québec, et que "le gouvernement doit mettre en branle un programme d'action pour récupérer sa juridiction et appliquer une politique rationnelle de main-d'oeuvre".

On cherche encore en vain, 10 mois plus tard, s'il existe vraiment un programme d'action, s'il a été mis en marche et quel en est le contenu. Le ministre refuserait-il l'appui des centrales syndicales pour mener une telle bataille? A moins qu'il ne veuille pas engager cette bataille? Mais, au fait, ni M. Cournoyer, ni le gouvernement libéral provincial n'ont rendu publique leur politique sur la main-d'oeuvre. Nous n'avons entre les mains — pour ceux qui l'ont — qu'un Livre-blanc-document-de-travail peu connu et qui connaît un très faible tirage.

Mais alors qui "bloque" la définition et l'adoption d'une politique québécoise de la main-d'oeuvre et de l'emploi? Le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre? Le Cabinet des ministres? Si des aspects ou des modalités d'application de l'actuel document ne leur plaisent pas, qu'on y apporte les modifications jugées nécessaires et qu'on livre pour discussion publique un nouveau document, "officiel".

A moins que des pressions trop fortes du gouvernement fédéral ne s'exercent sur des ministres québécois ou sur M. Bourassa lui-même qui, pour ne pas infliger sa thèse du fédéralisme rentable, ne voudrait pas faire de débat public avec le fédéral mais préférerait s'adonner à un odieux maquignonnage. Cette dernière hypothèse n'est pas à rejeter lorsqu'on apprend que le gouvernement provincial vient de livrer sur un plateau d'argent les fonctionnaires provinciaux à l'Assurance-chômage fédérale, abandonnant du même coup un élément essentiel à toute politique de main-d'oeuvre et de sécurité sociale. Le Québec obtiendra-t-il ainsi le "privilege" de mettre en marche sa politique d'allocations familiales?

De toute façon, beaucoup trop d'obscurité entoure encore la politique de main-d'oeuvre québécoise pour ne pas demander au gouvernement provincial de dire carrément s'il a une politique en cette matière, et si oui, quelle est-elle? Les Québécois doivent savoir. Advenant une réponse positive, on pourrait également demander au gouvernement provincial quels mécanismes il prévoit pour coordonner ses politiques économiques, responsables de la création d'emploi, avec une éventuelle politique de main-d'oeuvre.

Car, bien que le Livre blanc parle souvent d'une politique de la main-d'oeuvre et de l'emploi, nulle part il n'est fait mention des mécanismes nécessaires pour éviter que la politique de main-d'oeuvre ne soit, dans les faits, qu'une copie améliorée de la politique fédérale de main-d'oeuvre.

Par ailleurs, c'est un secret de polichinelle que les relations actuelles entre le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et celui de l'Industrie et du Commerce sont à peu près inexistantes, si ce n'est parfois une certaine collaboration sur des comités de reclassement lors de mises à pied dans l'industrie.

On réduit considérablement l'efficacité d'une politique de main-d'oeuvre si celle-ci n'est pas fortement intégrée à une politique de l'emploi. L'effort de revalorisation de l'homme sera vain si la politique de création d'emploi ne connaît pas ou ne tient pas compte des capacités et des aptitudes de la main-d'oeuvre lesquelles pourraient être révélées par un inventaire permanent de la main-d'oeuvre. A quoi sert, par exemple, de reorienter une partie de la main-d'oeuvre actuelle vers l'industrie aéronautique s'il n'existe parallèlement à cet effort aucune stratégie de développement industriel de ce secteur?

Quand cesserons-nous de tourner en rond?

Ce point est capital. Et malgré les bonnes intentions pour intégrer la politique de main-d'oeuvre et de l'emploi, on a l'impression que les auteurs n'ont pu poursuivre leur raisonnement jusqu'au bout. Au niveau des principes et de la philosophie de base du document, tout va bien. Mais on dirait qu'une brisure s'est produite lorsqu'il s'est agi de concrétiser la politique. D'ailleurs, une rédaction antérieure à celle publiée dans LE DEVOIR et qui comportait peu de différences, portait le titre "Pour une politique québécoise de main-d'oeuvre et d'emploi". Il se résume maintenant ainsi: "Pour une politique québécoise de main-d'oeuvre".

Ce dernier titre correspond en fait beaucoup plus au contenu réel du Livre blanc. Mais alors comment passera-t-on des vœux pieux à la réalisation effective d'une politique d'emploi intégrée à une politique de la main-d'oeuvre? Cette question mérite également une réponse, laquelle pour être satisfaisante, devra être autre que celle du fédéralisme rentable. Nous ne saurions non plus nous contenter de "cette question est une préoccupation constante de mon gouvernement..." ni des autres clichés "verbeux" qui servent à camoufler l'impuissance de M. Bourassa.

(1) "Pour une politique québécoise de la main-d'oeuvre", 31 mars 1971; "La situation actuelle de la main-d'oeuvre au Québec", discours de M. Cournoyer devant les membres du Club Richelieu de St-Lambert et autres clubs sociaux de la Rivière, 17 mai 1971; et "La formation professionnelle des adultes", allocution de M. Cournoyer devant les membres de l'Association canadienne de la formation professionnelle, 4 juin 1971.

(2) Nous employons le terme "travailleurs" dans son sens le plus général pour ceux qui sont sur le marché du travail ou qui voudraient y entrer mais s'y refusent à cause d'un climat économique non favorable.

APPRENEZ
L'ANGLAIS
Au Vermont
cet été

Ecrivez à :

International Student Program
St. Michael's College
Winooski, Vermont 05404
U.S.A.

cours intensifs dans un milieu anglophone. Université catholique, Co-éducationnelle. Atmosphère internationale. Cours de conversation avec laboratoire. Cours de 8 à 16 semaines.

lettres au Devoir

Quand l'indigence devient la norme...

Monsieur le directeur,

Depuis quelque temps, l'un de vos collaborateurs des pages littéraires semble avoir entrepris une campagne systématique de dénigrement contre la langue française. Dans l'édition du 18 mars il continue. Bien sûr, on n'est pas libre de ses sentiments, et je ne peux que le plaindre de détester la culture française, sans se rendre compte qu'il se détruit lui-même. Mais la vérité conserve ses droits. Il écrit: "place à l'homme plutôt que ces regards turtins et passablement réactionnaires jetés sur une mère-patrie à laquelle nous appartenons à peu près autant qu'aux ancêtres Gaulois leurs descendants africains des manuels scolaires". Pour écrire cette phrase-

là, il faut, je pense, faire fi, de gaité de coeur, de toutes notions historiques, sociologiques et ethnoculturelles. C'est-à-dire qu'il faut la raire possibilité de confondre la nuit et le jour, le blanc et le noir. Sans parler de la confusion jetée sur les moyens d'expression de Michel Tremblay par rapport à la réalité que ce dernier décrit. Pour moi, "pauvrete n'est pas vice" à condition de vouloir en sortir. Je ne sache pas que l'auteur des "Belles-sœurs" veuille ériger en idéal de vie l'indigence culturelle de ses personnages.

Robert FARLEY
Montréal, le 22 mars 1972NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOMVOLS CANADA-EUROPE
CANADAVers l'EUROPE
aller-retour à partir de \$188
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-GenèveVOLS aller simple vers
l'Europe à partir de
\$100S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél. 861-0200Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Établissez-vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite — combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

ÊTRE OU NE PAS PARAÎTRE

Une ravageuse de chevelure, impitoyable, amenant la calvitie d'une façon quasi irréversible est la "séborrhée". L'alopecie séborrhéique est l'hypertrophie des glandes sébacées amenant à la surface du cuir chevelu une sécrétion grasse connue sous le nom de sébum; cette hypertrophie des glandes sébacées amène inévitablement l'atrophie de la papille reproductrice de vos cheveux. Il est donc hors de question de traiter les cheveux qui comme nous le savons sont: dépourvus de vie, de santé, de réflexes à la maladies ou d'infections tout comme les ongles d'ailleurs.

Les signes apparents mais nullement trompeurs pour les sujets atteints de séborrhée sont cependant facilement décelables même par une personne inexpérimentée en la matière chevelure grasse deux ou trois jours après le shampooing parfois même moins chevelure huileuse dégageant une odeur désagréable et rance, cheveux sur l'oreille chute excessive lors des lavages et à tel point que l'on ne sait plus quand il faut se laver la tête. Le peigne révèle également tout comme un baromètre la triste température d'une chute abondante.

Quelle est la réaction du séborrhéique devant cette constatation: Au moral, le découragement et l'illusion d'avoir tout fait sans aucun résultat probant ni tangible et pour cause.

D'abord d'avoir employé n'importe quoi a bon escient ou non.

Les influences et conseils de personnes bien intentionnées mais non qualifiées dans le domaine du cuir chevelu:

— L'idée qu'on perd ses cheveux et qu'il n'y a rien à faire devient une idée fixe.

— La manie de se peigner à tout propos afin de cacher les endroits marqués par l'amaigrissement de la chevelure.

— L'habitude qu'on prend d'observer machinalement la chevelure des autres en la comparant à la sienne.

Le séborrhéique croit également qu'en le fixant, tout le monde observe ses cheveux.

— Dans bien des cas, une tension nerveuse se développe au fur et à mesure que l'on voit sa chevelure diminuer.

— On croit souvent que les nerfs sont en cause; en réalité ils n'y sont pour rien la nervosité s'est développée au fur et à mesure qu'on a vu diminuer sa chevelure et non le contraire.

Le séborrhéique se trouve dans de nombreux cas complexe en société. Peut-on remédier à cet état de chose? Certes on pourrait, mais entre pouvoir et vouloir, il y a encore des étapes à franchir.

La gêne de prendre un rendez-vous afin d'avoir une idée nette et concrète de son problème.

Le sentiment qu'on est ridicule aux yeux de son entourage.

Le scepticisme, les critiques arbitraires et non réfléchies sont des obstacles que vous aurez encore à franchir.

Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies qu'on pourra parler d'une façon plus logique sur ce qui peut encore être fait mais sachez avant tout:

— Que les cheveux tombent et les parties déjà dégarnies ne peuvent pas repousser.

— Qu'un duvet de cheveux ne peut jamais se transformer en cheveux normaux.

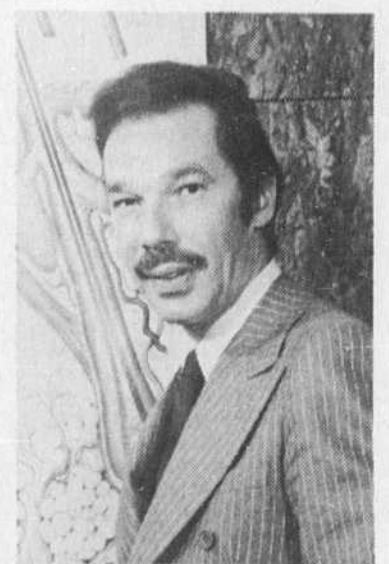
— Qu'enfin la séborrhée est incurable qu'on peut la localiser et ensuite coexister avec cet état.

Avec discipline, volonté traitements appropriés et une grande variété de formules on peut localiser la séborrhée assécher le cuir chevelu stimuler les papilles pileuses et donner à la chevelure existante une apparence valable.

Par ces divers procédés, on peut développer un remplacement de cheveux au taux de leur chute et graduellement améliorer votre apparence-chevelure.

Depuis 16 ans nous modifions, améliorons et faisons faire des recherches non dans le but de trouver la formule magique, car même si cette dernière voyait le jour, il est impensable qu'elle convienne à tout le monde et que chacun réagisse selon des normes rigides bien établies.

Le Centre Capillaire ne travaille



pas avec une seule et unique formule, mais les recherches continuent dans les domaines qui sont familiaux: séborrhée, pelade, exéma, etc...

Il est normal que vous vous renseigniez adéquatement avant de prendre une décision d'une partie de votre apparence physique va dépendre pour des années. Néanmoins pensez également que le facteur temps joue contre vous et qu'une attente prolongée peut-être par la suite la cause d'une calvitie irréversible.

Notre orgueil de Québécois pensant jeune, notre désir d'avoir une belle apparence doivent nous décider à attaquer notre problème capillaire à temps. Nous pensons également qu'une chevelure soignée et un cuir chevelu sain n'ont jamais nui à personne, mais satisfont notre "précieux moi".

Trichologue

LD38A

Centre Capillaire Pierre

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél. : 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

suites de la première page

HEATH-FAULKNER

due avec espoir mais qui n'a fait que ponctuer le drame, M. Faulkner a avisé M. Heath au début de l'après-midi que son cabinet avait à l'unanimité rejeté les projets britanniques tendant à créer des conditions favorables à une diminution de la tension en Ulster, apprenait-on à Londres.

Hier soir, M. Faulkner s'est rendu à nouveau à Londres pour de nouvelles discussions avec M. Heath, avec lequel il s'est entretenu pendant près de deux heures avant de regagner Belfast.

D'autre part, le pasteur Ian Paisley, l'un des leaders de la droite protestante en Ulster, a lancé hier soir un appel au gouvernement britannique demandant le recours à l'administration directe de l'Irlande du Nord par Westminster.

Le Rév. Paisley, qui confirme ainsi l'attitude qu'il a adoptée depuis quelque temps, a souligné que maintenir le Stormont comme une entité législative séparée n'était plus justifié, des lors que Londres prendrait en main la sécurité et la justice en Ulster.

Le gouvernement britannique ne devrait pas jouer avec la constitution actuelle de l'Irlande du Nord en n'assurant que la responsabilité du maintien de l'ordre", a ajouté M. Paisley en affirmant que les hésitations de M. Heath à recourir à l'administration directe étaient la preuve que le but réel du gouvernement britannique était de maintenir l'Ulster comme un Etat nominallement autonome de façon que son rattachement futur à l'Eire ne puisse être interprété trop facilement comme un acte fratricide sans précédent.

"Une telle trahison, a averti le chef de l'opposition de droite au Stormont, serait combattue de toutes leurs forces et par tous les moyens par tous les loyalistes de l'Irlande du Nord".

Différents incidents sanglants ont marqué la journée d'hier. Un enfant de 13 ans est décédé en soirée dans un hôpital de Belfast après avoir été blessé au cours d'une escarmouche avec une patrouille britannique. Attaqués à coups de cocktails Molotov par des adolescents, les militaires ont ouvert le feu sur leurs assaillants. Touché à la tête, le jeune garçon a été transporté par les militaires à l'hôpital où il est mort peu après.

Hier matin, l'explosion d'une bombe de forte puissance à Carrickfergus, au nord de Belfast, a fait 24 blessés dont quatre policiers.

Enfin, trois soldats britanniques ont été légèrement blessés hier soir à Londonderry par l'explosion d'une bombe à clous.

LE BILL 15

créée en outre une présomption de culpabilité de la part de l'association représentative (syndicat) lorsqu'un ralentissement de travail est déclenché.

Tout employeur, syndicat, dirigeant ou représentant syndical, précise le projet de loi, qui déclare ou provoque une grève, un lock-out ou un ralentissement de travail contrairement aux dispositions de la loi, sera passible d'une amende de cinq mille à cinquante mille dollars par jour ou "partie de jour" (sic) que durera l'infraction. Dans le cas de quiconque d'autre (présument les salariés) coupable des mêmes infractions l'amende sera de 25 à 100 dollars par jour ou "partie de jour" (resic).

LE FRONT COMMUN

Le Syndicat indépendant des infirmières et des infirmiers uni, dont les 6,000 membres sont eux-mêmes en négociation avec le gouvernement, avait recommandé à ses adhérents de n'accomplir pendant la grève que leurs tâches habituelles de nursing.

Selon les directives, le personnel infirmier devait refuser tout déplacement dans d'autres institutions ou d'autres services que les siens. On lui indiquait en outre la procédure à suivre devant les lignes de piquetage: se présenter au travail normalement et s'identifier; en cas d'intimidation, ne pas traverser de force mais aviser son bureau du personnel ou son représentant syndical; recommencer le lendemain.

Dans les hôpitaux, environ 50% des lits disponibles devaient être inoccupés aujourd'hui: les admissions ont été réduites aux cas d'urgence depuis quelques jours et les patients transportables ont été renvoyés chez eux. Certaines institutions devaient faire appel à des volontaires pour du travail non médical.

A l'Hydro-Québec, le personnel de cadre était appelé à assurer les services essentiels pendant l'absence des quelque 8,000 employés manuels et employés de bureau. Selon un porte-parole de la société d'Etat les syndicats avaient refusé de négocier le maintien des services essentiels.

Quant aux demandes d'injonction que le gouvernement s'appropriait à lancer pour assurer le fonctionnement normal de certains hôpitaux spécialisés, elles ont été retardées.

IRON ORE

suspendre la liberté d'affiliation syndicale dans ce secteur industriel.

Les leaders syndicaux attribuent les conflits sur les chantiers aux insuffisances de la loi qui régit l'industrie de la construction et à l'incurie du ministère du travail devant une situation qui "pourrait" durer longtemps.

En réalité, la bataille de Sept-Îles a remis en lumière les divergences qui persistent entre la CSN, la FTQ, les entrepreneurs et le gouvernement depuis l'adoption en décembre 1969 de la loi 290, qui imposait la négociation sectorielle dans l'industrie de la construction.

Les parties n'ont jamais réussi à s'entendre, depuis, sur la signature d'une convention collective et les conditions de travail sont régies par décret.

Sur le chantier transformé mercredi

en champ de bataille, les ouvriers, casqués, sont revenus au travail hier matin, sous la surveillance d'un détachement anti-émeute de la Sûreté du Québec. Toutes les voitures qui s'approchaient du chantier étaient touillées et les agents ont confisqué une douzaine de haches et des gourdin. Le chantier a été fermé à midi.

L'Iron Ore, qui y construit une usine de bouillottes, a confié la responsabilité des travaux à la Canadian Bechtel qui a recours à 29 sous-traitants. Environ 600 ouvriers, répartis à peu près également entre la CSN et la FTQ, travaillent sur ce chantier.

Le conflit couvait déjà depuis plusieurs semaines. Les ouvriers de la CSN, qui protestaient contre la politique d'embauche de Pentagon Construction l'un des sous-traitants, avaient dressé des lignes de piquetage mercredi matin et croyaient amener leurs confrères de la FTQ à les respecter. C'est alors que la bagarre a éclaté.

Selon un porte-parole du syndicat CSN, M. Bruno Girard, Pentagon Construction a congédié 12 ouvriers le 10 février à cause des frictions qui s'étaient manifestées entre les 9 syndicats de la FTQ et les 3 de la CSN, les premiers refusant, dit-il, de travailler avec les seconds. Par la suite, la compagnie aurait engagé 30 ouvriers de la FTQ étrangers à la région et aucun de la CSN.

Après une injonction et de nombreux pourparlers, Pentagon Construction aurait consenti à réembaucher les travailleurs de la CSN, mais Canadian Bechtel s'y serait opposé. Dans un conflit semblable survenu à Baie-Comeau en 1968, Canadian Bechtel ne recrutait sa main-d'œuvre que parmi les syndicats de la FTQ et la CSN avait organisé un mouvement de protestation: M. Girard croit que la compagnie cherche maintenant une forme de "vengeance" contre la CSN.

Depuis lors, cependant, la loi de la construction accorde la liberté individuelle d'allégeance syndicale, de sorte que des affiliés des deux centrales se retrouvent sur un même chantier, où il n'existe pas de monopole syndical comme c'est le cas au sein des entreprises.

Dans un communiqué publié hier, M. Jean Gérin-Lajoie, président des Métallistes (FTQ) propose comme solution à la rivalité intersyndicale dans la construction un vote de représentation syndical parmi les ouvriers, de manière à assurer le monopole d'une seule centrale.

Cette méthode est énergiquement contestée par la CSN qui suggère plutôt au ministère du travail de faire respecter par des moyens appropriés la loi de liberté d'allégeance qui est, soutient-elle, constamment bafouée par les entrepreneurs.

18 POUCE DE NEIGE

Valcartier a prêté plusieurs de ses véhicules qui ont été affectés à recueillir des écoliers demeurés prisonniers dans des autobus scolaires immobilisés par la neige.

La traversée de Lévis a été immobilisée, les ponts traversant le fleuve étaient fermés, les routes étaient bloquées, l'aéroport paralysé, les trains ne partaient pas, les autobus non plus.

Les quotidiens L'Action et Le Soleil n'ont pas été publiés. Tous les bureaux du gouvernement, toutes les écoles, tous les magasins étaient fermés. La commission de transport de la Communauté urbaine de Québec a annulé tous ses services pour la durée de la tempête.

Les policiers de Québec ont demandé l'aide des motoneigistes pour aller secourir les automobilistes qui étaient demeurés à l'abri dans leurs voitures.

La tempête de mercredi, qui s'est manifestée par d'importantes chutes de neige dans presque toutes les régions de la province, n'a pas épargné Montréal et ses environs, qui ont subi un véritable orage. La pluie s'est ensuite transformée en verglas et plus tard en chutes de neige légère. Il est tombé mercredi plus d'un pouce de pluie à Montréal, l'équivalent d'une dizaine de pouces de neige, puis trois ou quatre pouces de neige. On attendait hier soir deux ou trois autres pouces de neige.

L'accumulation de verglas sur les fils électriques a provoqué la chute de plus de 500 poteaux au nord de Montréal et les équipes d'entretien de l'Hydro-Québec, dans certaines régions, ont eu beaucoup de difficultés à effectuer les réparations nécessaires.

Aux environs de Joliette seulement, de 200 à 300 poteaux ont été brisés. Les fils encore chargés de courant jonchaient les routes, empêchant les chasse-neige de passer. Toute la région environnante, l'Assomption, l'Épiphanie, Berthier, Rawdon, a commencé à être privée d'électricité mercredi dans l'après-midi. Peu à peu, les pannes se sont propagées et dans la soirée, tout le secteur était dans l'obscurité.

La ville de Saint-Jérôme proprement dite a été épargnée par la panne, mais dans une périphérie de 20 milles, l'électricité a été coupée mercredi en soirée et hier soir, près de mille abonnés demeuraient encore sans service. L'Hydro ne prévoyait pas rétablir le courant avant ce matin pour la totalité de ces abonnés. De nombreuses maisons, où la température était descendue aux environs de 40 degrés, avaient été abandonnées par leurs propriétaires qui se sont réfugiés où il faisait plus chaud.

Des équipes de secours de l'Hydro-Québec venant de Montréal et de Valleyfield ont été mutées au secteur des Laurentides pour la circonstance. De quatre à cinq milles hommes s'affairaient depuis mercredi en soirée à rétablir les circuits et à remplacer les poteaux brisés.

Dans la ville de Laval, de nombreuses pannes ont aussi été enregistrées, mais elles ont été de courte durée. A Montréal même, exception faite de quelques fluctuations du courant électrique, la situation est demeurée presque normale.

Deux Canadiens sont recherchés en Belgique

BRUXELLES (PA) — La police belge recherche activement deux Canadiens soupçonnés de meurtre à Toronto. Interpol a été avertie que les deux hommes avaient pris dimanche soir un avion de la Sabena pour Bruxelles, mais les services d'immigration belge ont laissé passer les individus, faute de renseignements à leur sujet.

Les deux hommes sont recherchés en relation avec un attentat à la bombe qui a fait deux morts la semaine dernière dans le centre de Toronto.

La délégation soviétique est retournée à Moscou

OTTAWA — La délégation du Soviet suprême, dirigée par le vice-président du Conseil des ministres de l'URSS, M. A. N. Tikhonov, a quitté la capitale fédérale à destination de Moscou, hier soir, après une visite parlementaire de dix jours dans huit villes du Canada anglais et dans la métropole.

Dans un communiqué conjoint émis hier après-midi les parlementaires des deux pays se sont dit satisfaits de l'importante amélioration des relations canado-soviétiques, amélioration due en bonne part à la visite en URSS de M. Trudeau, et à celle, au Canada, de M. Kossyguine, président du Conseil des ministres de l'URSS.

Ils ont constaté "avec satisfaction" que les liens commerciaux, économi-

ques, scientifiques et techniques entre le Canada et l'URSS se sont multipliés.

Les représentants des deux pays ont appuyé sur l'élargissement des échanges entre le Parlement du Canada et le Soviet suprême de l'URSS et ont convenu d'étudier les possibilités d'établir des sections parlementaires qui favoriseraient le développement de liens parlementaires entre les deux pays.

La délégation du Soviet suprême a enfin invité le président du Sénat et l'orateur de la Chambre des communes à envoyer une délégation parlementaire canadienne en Union soviétique pour une visite officielle, à une date qui conviendrait aux deux parties. Cette invitation a été reçue avec plaisir et l'on a convenu qu'on fixerait plus tard la date précise de cette visite en Union soviétique.

La direction ferme le Cégep de Victoriaville

A la suite de la contestation des étudiants qui protestent contre le congédiement de certains professeurs, la direction a décidé de fermer le Cégep de Victoriaville.

Le collège demeurera fermé jusqu'à ce qu'un "nombre suffisant" d'étudiants en demandent l'ouverture et fournissent l'assurance que les cours et les activités pourront se poursuivre normalement.

C'est ce qu'a déclaré le directeur général du cégep, M. Roland Henry, qui a souligné que cette décision n'avait rien à voir avec les négociations en cours avec les professeurs du cégep.

"Il n'est pas question de lock-out, a-t-il ajouté, et les enseignants ne seront pas pénalisés par cette situation. Ils continueront de recevoir leur salaire habituel".

Les professeurs, qui ont passé la journée d'hier en assemblée plénière, ont demandé à la direction de procéder à la réouverture immédiate du cégep "afin de régler les problèmes au lieu de les étouffer".

Les voleurs étaient de sang-froid

Trois hold-up ont été commis dans la soirée d'hier dans la métropole et l'un d'eux se serait terminé d'une façon dramatique: n'eût été le sang froid... des voleurs.

En effet, le propriétaire de la bijouterie Smith, du 5940 rue Saint-Hubert, à qui deux voleurs (dont un armé d'une carabine) avaient ordonné de se diriger dans son arrière-boutique, a tenté un coup dangereux en donnant un coup de pied à l'abdomen à l'un des voleurs. Le second bandit, armé, s'est contenté de lui ordonner d'aller dans l'arrière-boutique, en compagnie d'un client qui, entre-temps, était entré dans le magasin.

Par la suite, les voleurs ont pris les \$500 que contenait le tiroir-caisse et ont voulu sortir par l'arrière du magasin. Mais, encore une fois, M. Eddy Smith, est intervenu et a ordonné aux deux bandits: "Vous êtes entrés par en avant

alors sortez par en avant". Les deux voleurs n'ont pas insisté et ont obtenu. L'incident se déroulait vers 20h45 hier soir.

Une vingtaine de minutes plus tôt, deux bandits, dont l'un armé d'une carabine à canon tronçonné, ont obligé les deux employés du Marché Dusseault, au 3451 rue Hochelaga, dans l'est de la métropole, à leur remettre la recette de la soirée. On ignore le montant volé. Les deux voleurs ont pris la fuite à pied.

Enfin, vers 20h30, un bandit armé d'une carabine volait environ \$200 à la tabagie Le Triangle, située au 2196 rue Mont-Royal, à Montréal. Le voleur a pris la fuite à pied sans molester le propriétaire.

Dans les trois cas, c'est la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal qui a été chargée de l'enquête.

La répression de l'usage de la drogue à la conférence européenne de Strasbourg

STRASBOURG (AFP) — La répression de l'usage de la drogue a constitué le problème essentiel abordé hier, à Strasbourg d'une part au cours d'une conférence de presse du Dr. R.O. Egeberg, conseiller du président Nixon sur ces problèmes, et d'autre part, dans une communication de M. Hans Henrik Brydensholt, directeur général de l'administration pénitentiaire danoise, devant la conférence du conseil de l'Europe sur la "pharmaco dépendance".

Le conseiller du président Nixon, qui conduisait la délégation américaine à la réunion du conseil de l'Europe, s'est déclaré favorable aux conclusions du rapport Shafer préconisant une libéralisation de la législation sur la marijuana aux Etats-Unis. Il a critiqué la législation "archaïque actuelle", exprimant l'opinion que la consommation de la marijuana en privé pouvait être autorisée. Il a souligné que les spécialistes américains n'attribuent à la marijuana qu'une accoutumance guère plus grave que celle du tabac. Les réactions au rapport Shafer sont très en-

courageantes dans les milieux de jeunes aux Etats-Unis, a-t-il ajouté.

Pour sa part, le directeur général de l'administration pénitentiaire danoise estime qu'accorder trop d'importance à la répression en réponse au problème de la drogue "serait prendre des risques considérables".

M. Hans Henrik Brydensholt a affirmé qu'il ne suffit pas de distinguer distributeurs et usagers de stupéfiants. Il faut tenir compte de ce que beaucoup de jeunes font partie d'un "milieu spécial où la toxicomanie est un élément de la Communauté culturelle et où il est normal de distribuer des drogues aux autres membres de cette communauté". Une politique à courte vue, a-t-il poursuivi, entraînerait la criminalisation de vastes groupes de jeunes, que la société ne peut se permettre d'aliéner.

VOYAGEUR

A l'heure de mettre sous presse notre dernière édition, nous apprenons que la direction de la compagnie Voyageur a décrété un lock-out.

La veille, les 300 chauffeurs de la compagnie avaient débrayé sans préavis pour se rendre à Drummondville où un vote de grève a été pris. Cette grève aurait pu être déclenchée dès la fin de semaine de Pâques.

Le lock-out au Voyageur serait effectif depuis 23 heures.

Les enseignants protestants sont en faveur de la grève

Les enseignants protestants de Montréal, qui n'avaient pas participé au vote du 9 mars, se sont prononcés, hier, à 66,1 pour cent en faveur de la grève.

Les 2,760 enseignants protestants à l'emploi du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM), qui sont regroupés dans le Montreal Teacher Association syndicat affilié à la Provincial Association of Protestant Teachers (PAPT) ont voté à 95 pour cent. Des 2329 votants, 1540 ont dit oui à la grève, 789 se prononçant contre.

Le résultat de ce vote vient confirmer l'isolement des enseignants de la CECM au sein des enseignants de l'ensemble de l'île et au sein du Front Commun. Les enseignants de la CECM, aussi bien les francophones de l'Alliance que les catholiques anglophones, ont voté contre la grève.

Par contre, les autres enseignants de l'île, aussi bien ceux du PSBGM que ceux des autres commissions catholiques à l'exception de la CECM, ont voté en faveur de la grève.

faits divers

Incendie à l'Aquarium de Québec

Le rendez-vous de l'intelligentsia de la vieille capitale, le restaurant l'Aquarium de la rue Sainte-Anne, a été sérieusement endommagé hier après-midi par un incendie qui a pris naissance, selon les pompiers, dans l'entre-toit du troisième et quatrième étage.

L'incendie qui a débuté vers 16h15 a été combattu par environ 140 pompiers, si bien qu'une heure plus tard, il était maîtrisé. Le directeur du service des incendies a précisé qu'à cause de la tempête les équipes avaient été doublées ce

qui dans l'ensemble, a facilité considérablement la tâche des pompiers.

Selon un porte-parole des pompiers, les dommages ont principalement été causés par l'eau et la fumée car le feu ne s'est pas propagé ailleurs que dans l'entre-toit, grâce à l'intervention rapide des pompiers. On ignore le montant exact des dégâts.

Toujours est-il que députés, journalistes et fonctionnaires peuvent se réjouir de pouvoir bientôt retrouver leur refuge favori.

L'expert des voyages clandestins a repris le chemin de la maison

(PA) — Le jeune Tommy Dudlow, le garçon de 12 ans qui est un "expert des voyages clandestins," a repris le chemin de la maison.

"J'avais toujours rêvé d'aller à Miami," a déclaré Tommy. "Je me sentais en grande forme et il me paraissait que c'était le bon temps pour visiter cette ville."

Tommy avait ainsi réussi à monter à bord d'un avion quittant Toronto pour Montréal, puis d'un autre reliant Montréal à New York, et enfin à bord d'un troisième partant en direction de Miami. Les employés des compagnies aériennes se demandent toujours comment le garçon a pu réussir à s'infiltrer dans autant d'appareils sans billets et sans la compagnie d'un adulte.

"Je me rendais à la barrière et je me glissais derrière les gens en file, puis je montais à bord et je prenais un fauteuil," a expliqué le garçon.

Mais à l'aéroport de Fort Lauderdale, il s'est endormi sur un banc, où la police l'a cueilli.

Entre-temps, à Toronto, son père, M. John Ludlow, a acheté en son nom un billet pour le vol direct Miami-Toronto, sans arrêt en route.

"Notre Tommy est franchement un grand voyageur", a déclaré M. Ludlow, à Toronto. "Deux fois déjà il a réussi à se rendre jusqu'en Nouvelle-Ecosse, et c'est à 1,400 milles d'ici".

Lors de ces escapades, Tommy avait toutefois emprunté des trains.

A ses frais? Mais non. "De la même façon qu'il a monté à bord des avions," a répondu M. Ludlow.

Jos Cesari s'est pendu dans sa cellule

MARSEILLE (d'après AFP) — Joseph "Jos" Cesari, le principal inculpé dans l'affaire de la découverture, la semaine dernière, d'un laboratoire de drogue à Aubagne, en banlieue de Marseille, s'est pendu dans sa cellule, dans la soirée de mercredi.

Dans une note qu'il a laissée à l'intention de sa femme, le grand chimiste de la drogue du milieu marseillais a expliqué qu'il se donnait la mort "parce qu'il ne pouvait pas faire autrement".

En effet, âgé de 56 ans, Cesari avait déjà été arrêté pour avoir exercé ses talents de chimiste de la drogue et avait purgé pour cette raison six ans de prison sur les sept que lui avait infligés, le 10 avril 1965, le tribunal de Marseille. Il risquait aujourd'hui de finir sa vie en prison.

Sa courte période de liberté, entre décembre 1970 et le 16 mars dernier aura sans doute été très éprouvante pour lui. Ayant perdu toute sa fortune, son domaine de 435 hectares qui était considéré comme l'un des plus beaux de la région des Bouches-du-Rhône, ses quatre voitures, il n'avait plus, semble-t-il, qu'un but: retrouver son train de vie d'autrefois et redevenir le "bourgeois cossu de la drogue" qu'il était avant son premier emprisonnement. A ce moment, la police avait évalué son revenu annuel à 180 millions d'anciens francs (environ \$350,000).

Né le 2 janvier 1915 à Bastia, en Corse, Cesari avait débarqué à Marseille à l'époque où à Chicago, Elliot Ness combattait le gang d'Al Capone. Barman dans différents hôtels, puis sur des paquebots, le demi-frère du caïd marseillais Dominique Albertini fut mêlé à plusieurs affaires de trafic de drogue, mais il réussit à rester un peu en marge du "milieu", évitant les ennuis sérieux.

C'est en 1954 seulement qu'il s'installa à son compte comme "chimiste". En 1962, il était considéré comme le plus gros fabricant d'héroïne de Marseille.

23 arrestations dans une maison de jeu

Vingt-trois habitués de maison de jeu clandestine ont été arrêtés hier matin dans un club à charte de la rue Sainte-Catherine, à Montréal, par les enquêteurs de l'escouade de la moralité de la Sûreté du Québec.

Les 23 personnes, toutes de nationalité grecque, étaient attablées au second étage du Grec Social Center Inc., situé au 67 est, rue Sainte-Catherine, quand les policiers, vers 04h45 défoncèrent la porte d'entrée qui était verrouillée et firent irruption dans les salles de l'établissement.

Tous les joueurs, de même que le tenancier, M. James Drouliakos, 26 ans, ont été conduits au bureau de la moralité au quartier-général, rue Parthenais. Après interrogatoire, tous, à l'exception de deux, ont été libérés sur parole. Ils comparaitront le 21 avril en Cour des sessions de la paix.

Les deux détenus pour leur part ont comparu immédiatement hier matin parce que l'un était sous le coup de deux autres accusations similaires et l'autre

Endormi au volant?

Un homme de 47 ans, Robert Patterson, du 100 rue François, à l'île des Soeurs, près de Montréal, s'est tué vers 15h30 après-midi sur l'autoroute des Cantons de l'est, à une dizaine de milles de Granby.

La police a indiqué que Robert Patterson, tué sur le coup, s'est probablement endormi au volant. L'automobile a franchi les deux voies de l'autoroute avant de s'écraser contre un rocher. A l'endroit de l'accident, la chaussée ne présentait aucune difficulté.

Accident mortel

Une vieille dame de 73 ans, Eva L'Heureux, du 3156 rue Bélanger, app. 3, à Montréal, a été mortellement heurtée par une camionnette hier avant-midi alors qu'elle traversait la rue, à l'angle du boul. Saint-Michel et de la rue Bélanger, dans le nord de la métropole, elle a glissé sur la chaussée.

La vieille dame a été conduite à l'hôpital Bellechasse par l'ambulance 21-16 de la police de Montréal, mais les médecins n'ont pu la sauver. L'accident s'est produit vers 10h00.

s'appropriait à quitter Montréal pour la Grèce. Ils ont été condamnés à des amendes.

Un porte-parole de la police a précisé que ce club à charte bien qu'ayant un permis opérant illégalement exigeait par exemple de tous les joueurs un taux horaire pour jouer. Dans ce club privé réservé aux membres seulement, la plupart des joueurs arrêtés n'étaient pas membres du club.

De plus, malgré son caractère théoriquement légitime, l'établissement était muni d'un système d'alarme et ses entrées étaient soigneusement verrouillées.

Selon la police, ce club privé n'est qu'une façade pour abriter une véritable maison de jeu illégale.

Le Grec Social Center Inc. est un établissement qui opérait sans problème depuis le mois de juin 1971.

L'enquête et la descente d'hier étaient sous la direction des caporaux Fernand Côté et Gerald Beauchemin, sous les ordres de l'inspecteur Maurice Baril.

Waffle, qui désireront se porter candidats du NPD, devront axer leur programme uniquement sur le programme adopté par le parti, a-t-il aussi précisé.

Un peu plus tard, en présence de 200 partisans, M. Lewis devait dire qu'il y avait suffisamment de facilités d'emplois dans les villes canadiennes pour occuper des générations de Canadiens à venir.

Autres points qu'a abordés M. Lewis: il faut créer un plus grand nombre de garderies; on devrait multiplier les usines de traitement des eaux usées, accorder de meilleures institutions d'accueil aux personnes âgées et encourager la rénovation domiciliaire.

Carrières et Professions

ASSURANCES

Défi: 3 postes de gérant de division offerts actuellement dans les régions de Montréal, Québec et St-Hyacinthe à ceux qui veulent diriger leur propre équipe et se sentent appelés à assumer plus de responsabilités.

Prière d'envoyer votre curriculum vitae (confidentiel) à :
Case 1752, Le Devoir

ESTIMATEUR DE COÛTS EN CONSTRUCTION

Responsabilités:

Préparer les devis estimatifs et les études de coûts des projets aux stades de la planification et de la conception, à l'aide des techniques d'estimation conceptuelles; remplir ces mêmes fonctions aux stades de l'approvisionnement et de la construction en établissant les quantités et les prix unitaires.

Qualifications:

Être ingénieur et posséder plus de sept ans d'expérience en estimation de coûts des projets industriels lourds ou des usines de procédés industriels.

Poste offert:

Estimateur de projet dans l'une des principales compagnies canadiennes de consultants située à Montréal.

Salaire:

Selon l'expérience avec d'excellents bénéfices marginaux.

Les candidats doivent faire parvenir un curriculum vitae détaillé et faire connaître le salaire désiré. Chaque réponse sera étudiée confidentiellement.

Écrire: Case 1770, Le Devoir

QUEEN'S UNIVERSITY

Kingston, Ontario

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION ORTHOPÉDAGOGIE

Des candidats sont invités à formuler des demandes pour un poste dans le domaine de l'ORTHOPÉDAGOGIE, au niveau d'Adjoint à la Chaire.

QUALIFICATIONS REQUISES:

1. Diplôme récent et reconnu (incluant doctorat) en ORTHOPÉDAGOGIE.
2. Vaste expérience pratique dans l'enseignement éducatif, de préférence aux niveaux élémentaire et secondaire.

RESPONSABILITÉS:

Développer et enseigner les cours aux diplômés en ORTHOPÉDAGOGIE.
Prendre part au travail au niveau du baccalauréat (cours d'un an après le diplôme) particulièrement en éducation élémentaire.

SALAIRE:

A négocier, possibilité de \$11.000 - \$14.000.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:

1er juillet 1972.

Faire parvenir les demandes, incluant noms et trois références, aussitôt que possible à :

**J.C. Bailey, Professeur,
Président du Comité de la Recherche,
Faculté de l'Éducation,
Queen's University,
Kingston, Ontario.**

HÔPITAL DES LAURENTIDES

SOINS INFIRMIERS

A) 1 infirmière autorisée, possédant post-scolaire en psychiatrie.

Lieu de travail: Clinique Externe Psychiatrique de Ste-Agathe des Monts.

Genre de travail: Recherches, nursing communautaire.

B) Infirmières autorisées en service général.

Lieu de travail: Hôpital des Laurentides.

RÉADAPTATION

A) Assistant responsable au Service de Réadaptation

- Formation niveau CEGEP ou universitaire en administration et en gestion du personnel.
- Connaissance sérieuse des Sciences Humaines.
- Faculté d'adaptation au milieu psychiatrique.
- Expérience souhaitée mais non indispensable.

B) Responsable au Centre d'entraînement Socio-Professionnel de St-Jérôme

- Formation niveau CEGEP.
- Connaissances sérieuses en Sciences Humaines.
- Expérience des techniques administratives et de gestion du personnel.
- Expérience antérieure dans le milieu commercial appréciée.

C) 2 ergothérapeutes

- Formation universitaire.
- Baccalauréat Es-Sciences en Ergothérapie.
- Expérience recommandée mais non indispensable.
- Faculté de travailler en équipe.

D) Éducateur spécialisé

- Diplôme en Éducation spécialisée, niveau CEGEP.
- Attitudes pédagogiques indispensables.
- Expériences recommandées mais non indispensables.
- Faculté de travailler en équipe.

E) 2 diplômés en Arts plastiques (1 option sculpture, 1 option peinture).

- Formation universitaire.
- Diplôme d'enseignement spécialisé en Arts plastiques (niveau baccalauréat).
- Diplôme formation artistique (option sculpture - option peinture).
- Faculté de travailler en équipe.
- Sens des responsabilités.

F) Diplômé en Éducation Physique

- Formation universitaire.

G) Bibliothécaire

- Diplômé(e) universitaire ou diplômé(e) CEGEP.

Adresser curriculum vitae à :

**Directeur du personnel,
HÔPITAL DES LAURENTIDES,
L'ANNONCIATION,
Comté Labelle, Qué.**

ARCHITECTURE

Firme d'architectes recherche les services de :

DESSINATEURS INTERMÉDIAIRES

Berthiaume & Blanchet, architectes
2425, De Salaberry, suite 115
Montréal 356
Tél.: 331-3240

INGÉNIEUR

avec 3 ou 4 ans d'expérience en béton, acier, ponts, viaducs, pour bureau d'ingénieurs-conseils.

Prière de téléphoner à :

Martineau, Vallée & Associés
739-2839

LA MUNICIPALITÉ SCOLAIRE DE ST-BRUNO

Offre d'emploi

PRINCIPAL

Fonction:

1. DESCRIPTION DU POSTE:

Principal d'une école élémentaire à aires ouvertes comprenant 18 classes élémentaires et 2 maternelles.

2. CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES DU POSTE:

Attendu les principes d'action pédagogiques qui sont à la base du fonctionnement d'une école à aires ouvertes, le principal de l'école est considéré comme un véritable animateur et oriente, avec son personnel, les politiques pédagogiques et administratives de l'école.

3. QUALIFICATIONS:

- a) Avoir au moins 15 ans de scolarité.
- b) Être détenteur d'un brevet d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation de la province de Québec.
- c) Avoir au moins 5 ans d'expérience récente dans l'enseignement à l'élémentaire.

4. AVANTAGES:

Les avantages rattachés au poste sont ceux énumérés au plan provincial de rémunération.

Les candidats intéressés à présenter leur candidature doivent le faire par écrit avant le 30 mars 1972 à l'adresse suivante :

Municipalité Scolaire de St-Bruno
1725 rue Montarville
St-Bruno, Co. Verchères



**COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT
GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL
DE JONQUIÈRE**

Le Service de Psychologie et d'Orientation du CEGEP de Jonquière demande un(e)

CONSEILLER(ÈRE) D'ORIENTATION

FONCTIONS:

Agir à titre de consultant et d'animateur auprès des étudiants dans l'élaboration et la réalisation de leur projet de carrière (counseling, psychométrie, information scolaire et professionnelle, etc.); Jouer un rôle d'animation et de consultation auprès de tout le personnel du collège en participant aux différents comités et groupes de travail; Travailler à l'intérieur de l'équipe multidisciplinaire, (pédagogues, psychologues, conseillers d'orientation, animateurs) des services aux étudiants.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Très avantageuses.
Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

EXIGENCES:

Diplôme universitaire en orientation ou en psychologie de l'orientation. Être membre de la Corporation des Conseillers d'Orientation professionnelle du Québec ou de la Corporation des Psychologues de la province de Québec.

ENTRÉE EN FONCTION:

Entre le 1er et le 15 mai. À déterminer après entente.

On notera que toute demande d'emploi devra être faite avant le 14 avril 1972.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur "curriculum vitae" au Secrétaire général, CEGEP de Jonquière, 65, rue St-Hubert, Jonquière, avec la mention sur leur demande: "Poste de Conseiller d'Orientation".

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL

A LA COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

QUALIFICATIONS:

Détenir un diplôme universitaire et avoir une expérience à un niveau supérieur dans l'administration d'une entreprise privée ou publique.

LE POSTE:

Le directeur général aura une fonction permanente à la Commission et rendra compte de ses responsabilités à la Commission.

Il devra notamment :

- a) être le premier responsable du développement, de la mise en marche et du bon fonctionnement des mécanismes nécessaires pour l'application efficace des décrets, des lois et des règlements dont la Commission a la charge;
- b) être responsable de la planification et du contrôle des services de l'application du décret, du contentieux, de la trésorerie, de l'informatique et du personnel;
- c) voir à obtenir le maximum de rendement des ressources humaines, financières et matérielles mises à sa disposition;
- d) s'assurer de l'application des politiques générales de la Commission en matière d'administration;
- e) être responsable du mécanisme de coordination au niveau provincial.

LE CANDIDAT:

Ce poste supérieur devrait particulièrement intéresser les personnes qui connaissent l'industrie de la construction. Le candidat devra posséder les qualités requises pour pouvoir entretenir des rapports de travail harmonieux et efficaces avec les membres de la Commission et ses comités et avoir les cadres des associations syndicales et patronales de l'industrie de la construction.

LE DÉFI:

- a) une responsabilité de chef en vue de rallier les aspirations du milieu à un même centre d'intérêts;
- b) la possibilité d'une expérience de travail toute particulière en administration;
- c) la capacité d'organiser un travail d'équipe cohérent.

LE TRAITEMENT:

Ce poste devrait intéresser les administrateurs gagnant présentement \$20.000, et plus par année.

Prière d'envoyer, avant le 8 avril 1972, votre CURRICULUM qui sera traité avec discrétion, à la compétence de :

**M. Fernand Morin,
355, rue McGill, Suite 603,
Montréal, P.Q.**

**Université Laurentienne
Sudbury Ontario**

Poste au Département de Français

Candidat devrait posséder un doctorat en littérature canadienne, traitement avantageux selon expérience. Expérience au niveau supérieur préférée.

S'adresser:

**Département de Français
Université Laurentienne
Sudbury, Ontario**

UNIVERSITÉ DE MONCTON

POSTE:

Directeur de l'École de Psychologie-Education

FONCTION:

Répondant directement au Vice-recteur académique, le Directeur est responsable de toute l'École de Psychologie-Education. Il doit, en collaboration, voir au niveau de l'École au contrôle des programmes, aux procédures académiques, au recrutement du personnel-enseignant, aux promotions, à l'établissement des priorités en tenant compte des implications budgétaires, etc. Il doit analyser les besoins de son École, travailler au rajeunissement des standards académiques, voir à recruter le personnel et s'intéresser à la recherche. Le Directeur représente son École au Conseil académique et au Sénat académique.

Présentement l'École de Psychologie-Education consiste des départements d'éducation, de psychologie, d'éducation physique et d'un Centre Psycho-social. Des négociations sont en cours qui devraient mener à la création d'une Faculté d'Éducation incorporant les départements s'occupant de la formation des maîtres, tant à l'Université de Moncton qu'à l'École Normale et à l'Institut de Technologie du Nouveau-Brunswick. Cette intégration entrera en vigueur probablement le 1er juillet 1973. Le département de psychologie s'intégrera dans une autre faculté. Le nouveau Directeur parti cipera activement dans la planification de la nouvelle faculté et deviendra son premier Doyen.

QUALIFICATIONS:

Les candidats doivent posséder une expérience suffisante dans l'enseignement à tous les différents niveaux, la recherche et l'administration. Les candidats doivent aussi être bilingues et être titulaires d'un doctorat.

TRAITEMENT:

Rang professoral et salaire à négocier.

APPLICATION:

Les candidats doivent posséder une expérience suffisante dans un dossier professionnel complet à :

**M. H.J. Sweiger
Vice-recteur académique
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick**



INGÉNIEUR

L'Hydro-Québec est à la recherche d'un ingénieur spécialiste en contrôle et instrumentation pour la centrale nucléaire Gentilly.

EXIGENCES

- Détenir un diplôme en génie, option électrique, électronique ou physique.
- Posséder au moins quatre (4) années d'expérience en conception, mise en service ou entretien d'instrumentation électrique et pneumatique.
- Parler et écrire correctement le français et avoir une bonne connaissance de l'anglais.

N.B. Une attention particulière sera accordée aux candidats possédant de l'expérience soit dans les raffineries, les moulins à papier ou les centrales thermiques et nucléaires.

Lieu de travail: Gentilly, Qué.

NOTE

Les personnes intéressées sont priées de nous faire parvenir leur curriculum vitae aussi complet que possible, avant le 7 avril 1972, en mentionnant le numéro B/T-148-1 sur leur demande à l'adresse suivante:

HYDRO-QUÉBEC

Embauchage/10e

75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 (Qué.)



CONSEILLERS EN FONCTION PERSONNEL

L'Hydro-Québec recherche deux conseillers en fonction Personnel pour :

- Assister les chefs hiérarchiques dans les processus global du comblement d'un poste, en leur facilitant la prise de décision par divers procédés, méthodes et techniques.
- S'assurer que la décision administrative, qui fait suite à sa recommandation, respecte les intérêts supérieurs ou à long terme de l'Hydro-Québec.
- Conseiller les responsables de l'Embauchage des centres administratifs, les assister au besoin, coordonner leur action à l'échelle provinciale et s'assurer que les politiques et les normes de l'entreprise sont observées.

EXIGENCES

— De préférence, posséder une formation universitaire en Sciences sociales ou administratives et plusieurs années d'expérience dans la fonction Personnel.

Lieu de travail: Montréal

À NOTER

Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae aussi complet que possible, avant le 7 avril 1972, en mentionnant le numéro C/P-1-060-1 sur leur demande, à l'adresse suivante :

HYDRO-QUÉBEC

Embauchage/10e

75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 (Qué.)

Voir autres Carrières en pages 9

**LA FÉDÉRATION
DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS**



Analyste en système et méthodes

À toutes les personnes possédant l'initiative et le dynamisme requis pour collaborer à l'expansion d'une section en systèmes et méthodes, nous proposons la fonction suivante :

Description :

- Participe au développement des systèmes et méthodes d'opération des Caisses populaires,
- voit à leur diffusion et à leur implantation,
- évalue les systèmes existants.

Exigences :

- Possède une formation en sciences de l'administration,
- deux (2) années d'expérience dans le domaine,
- est capable de travailler en groupe.

Conditions de travail :

- Salaire variera selon les qualifications et l'expérience.
- Avantages sociaux usuels.
- Lieu de travail : Lévis.

Faire parvenir votre curriculum vitae à :

**Service du Personnel,
Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins
150, avenue des Commandeurs,
Lévis, Québec.**

**LA FÉDÉRATION
DE QUÉBEC
DES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS**



Dans le cadre du développement de son Service des Placements, la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins est à la recherche de candidats pour les postes suivants:

a) Spécialiste du marché monétaire:

La personne recherchée participe à l'élaboration de la politique de placements au niveau des réserves primaires et elle effectue les transactions quotidiennes selon la politique établie; elle doit développer les contacts appropriés et obtenir les informations qui lui sont nécessaires dans ses fonctions.

En plus d'une formation universitaire en sciences de l'administration ou l'équivalent, le candidat recherché possède une connaissance approfondie du système financier canadien et une expérience d'au moins cinq (5) ans dans une institution financière, au cours de laquelle il a effectué lui-même ou a été très près des décisions conduisant à des transactions sur le marché monétaire.

b) Agent de placements:

En étroite collaboration avec le spécialiste du marché monétaire, l'agent de placements se tient en contact quotidien avec les Unions régionales, dans le but de recueillir toutes les informations pertinentes relatives à la circulation des fonds dans le Mouvement des Caisses populaires Desjardins. Il effectue des études statistiques sur les variations nettes de l'épargne; il assiste le spécialiste du marché monétaire dans les opérations au niveau du marché monétaire.

Le candidat recherché possède une formation en sciences de l'administration ou l'équivalent et une bonne connaissance de la comptabilité et des méthodes statistiques. Il a un intérêt marqué pour le domaine financier et il veut acquérir une expérience pratique dans ce domaine. Une connaissance du Mouvement des Caisses populaires Desjardins serait un atout précieux.

c) Économiste:

L'économiste procède à l'analyse de la conjoncture économique et prépare des rapports explicites sur le sujet. Il analyse la politique monétaire de la banque centrale et les politiques financières des divers paliers de gouvernement. Il prépare des prévisions sur l'évolution de l'épargne et du crédit dans les Caisses populaires.

Le candidat a une formation universitaire en sciences économiques et il possède une expérience pertinente d'au moins trois (3) ans, de préférence dans une institution financière.

d) Analyste d'entreprise:

L'analyste d'entreprise participe à l'élaboration de la politique d'investissement. De plus, il a comme responsabilité principale de procéder à une analyse approfondie de toutes les possibilités d'investissement qui s'offrent aux Caisses populaires. Il analyse la valeur des entreprises, leur rentabilité, leur potentiel et il fait les recommandations appropriées aux autorités compétentes.

Le candidat recherché possède, en plus d'une formation universitaire dans les sciences de l'administration avec spécialisation dans le domaine des finances ou autres, une vaste expérience dans le domaine des investissements.

Pour ces fonctions, nous recherchons des candidats qui veulent relever un défi à la fois exigeant et passionnant. Ils doivent pouvoir travailler en équipe. Ils doivent être prêts à assumer les responsabilités et doivent faire preuve d'initiative.

Lieu de travail: Montréal

Le salaire sera en relation avec les qualifications et l'expérience.

Avantages sociaux usuels.

Faire parvenir votre curriculum vitae à :

**Service du Personnel,
Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins
150, avenue des Commandeurs,
Lévis, Québec.**

Les contacts sino-américains

Arthur Watson, un simple intermédiaire

WASHINGTON (AFP) — Washington a appris sans surprise, grâce à M. William Fulbright, président de la commission des affaires étrangères du Sénat, que M. Arthur Watson, ambassadeur des États-Unis à Paris, chargé officiellement des contacts avec Huang Chen, ambassadeur de la Chine populaire, n'était pas chargé de négocier des questions importantes. M. Watson, qui n'est pas spécialiste des affaires chinoises, ne jouera pas le rôle de négociateur mais plutôt d'intermédiaire. C'est ce que M. William Rogers, secrétaire d'État, a laissé entendre mercredi lorsqu'il a déposé à huis clos devant la commission sénatoriale des affaires étrangères.

En fait, les contacts entre Chinois et

Américains prévus dans le communiqué de Shanghai du 27 février, se dérouleront sur deux plans: des réunions à Paris entre Arthur Watson et Huang Chen auxquelles participeront éventuellement des spécialistes des affaires chinoises venus de Washington et peut-être de Pékin et, surtout, l'envoi à Pékin d'un "haut fonctionnaire" chargé de discuter avec les dirigeants chinois les problèmes de fond.

À Paris où les deux ambassadeurs se sont déjà rencontrés deux fois, aucune décision majeure, mettant en cause la politique des États-Unis en Extrême-Orient par exemple, ne sera prise. C'est à Pékin que l'émissaire américain abordera les questions de haute politique.

Ses déplacements ne seront sans doute rendus publics qu'après son retour à Washington.

Le président Nixon avait espéré qu'un émissaire chinois viendrait, de son côté, s'entretenir à Washington des problèmes intéressant les deux pays. Chou En-lai, croit-on savoir, a rejeté cette offre de réciprocité en soulignant que tant que l'affaire de Taiwan ne serait pas réglée, des représentants officiels de la Chine populaire ne se rendraient pas en mission officielle aux États-Unis. Par contre, font remarquer les spécialistes, Taiwan n'est pas un obstacle à des visites aux États-Unis de délégations chinoises ayant un "caractère privé".

informations

internationales

Après les démissions syndicales

Nixon remanie son conseil des salaires

WASHINGTON (AFP) — La démission de quatre des cinq représentants des syndicats américains au conseil des salaires créé par la Maison Blanche en novembre dernier ne met pas fin à l'expérience de contrôle des rémunérations aux États-Unis, mais elle porte un coup psychologique sérieux au programme de stabilisation du président Nixon.

Au moment où un quatrième dirigeant syndical faisait connaître hier qu'il se retirait à son tour, après les trois représentants de la centrale AFL-CIO, de l'organisme chargé de freiner la

hausse des salaires, le président Nixon annonçait lui-même que le programme continuait.

Le conseil des salaires sera seulement réduit à 7 membres au lieu de quinze initialement pour maintenir l'équilibre entre les représentants du monde ouvrier et ceux des milieux d'affaires. M. Frank Fitzsimmons, président du syndicat des routiers, seul syndicaliste à n'avoir pas démissionné, n'aura donc en face de lui qu'un représentant du "business", les cinq autres membres continuant de représenter "l'intérêt public".

Le retrait des dirigeants syndicaux d'un organisme qu'ils n'avaient jamais vraiment accepté aura pour première conséquence de faire porter à l'administration seule la responsabilité des réductions des augmentations de salaires qui sont toujours négociées librement entre syndicats et employeurs.

Cet argument a sans doute été déterminant dans la décision des dirigeants syndicaux, et notamment ceux de l'AFL-CIO. Leur présence au sein du conseil des salaires, même si elle se manifestait le plus souvent par des votes négatifs, n'en était pas moins une caution à l'administration Nixon. A huit mois des élections présidentielles, les dirigeants syndicaux, traditionnellement du côté des démocrates, ont préféré reprendre leur liberté.

La puissante centrale AFL-CIO pourrait profiter de cette liberté retrouvée pour attaquer plus durement que dans le passé les décisions du conseil des salaires. Jusqu'ici, les syndicats s'étaient bornés à protester verbalement contre les réductions d'augmentation de salaires imposées par le conseil. Il n'est pas exclu que les syndicats recourent maintenant à des grèves, ce qu'ils avaient évité jusqu'ici.

Les dockers pourraient être les premiers à franchir ce pas: leurs syndicats se réunissent hier pour examiner l'éventualité d'une grève générale dans les ports des États-Unis afin de protester contre la récente décision du conseil des salaires de ramener de 20,6 à 14,9 pour cent les hausses obtenues en janvier pour 1972 par les débardeurs de la côte ouest.

Les dirigeants syndicaux ont justifié leur départ par "l'injustice flagrante" du programme de stabilisation qui ferait porter les sacrifices sur le monde du travail plus que sur le "big business". Ils citent à l'appui les récentes hausses en février des prix de gros (0,9 pour cent) et des prix de détail (0,5 pour cent). Celles-ci proviennent, selon eux, de la "mansuétude" de la commission des prix à l'égard des industriels, qui contraste avec la "sévérité" du conseil des salaires quand il s'agit de rémunérations.

Le président Nixon a choisi un autre terrain pour contre-attaquer en accusant à nouveau le président de l'AFL-CIO de mener un jeu personnel et "d'abandonner ses responsabilités" de dirigeant syndical. Il n'a pas manqué de rappeler que les quelque 14 millions d'adhérents que revendique l'AFL-CIO ne représentent que 17 pour cent des travailleurs américains.

Instructeurs israéliens expulsés de l'Ouganda

KAMPALA (AFP) — Le gouvernement ougandais a informé hier l'ambassadeur d'Israël à Kampala: de sa décision d'expulser tous les instructeurs militaires israéliens dans l'armée ougandaise. Ceux-ci devront avoir quitté le pays lundi, indique une déclaration officielle.

En ce qui concerne les instructeurs de l'armée de l'air aucune décision n'a encore été prise. Le gouvernement a en revanche indiqué à l'ambassadeur que le nombre d'officiers attachés à la mission diplomatique ne devra pas excéder quatre personnes.

La même déclaration fait état d'un incident survenu la semaine dernière, près de la frontière avec le Soudan. Les services de sécurité auraient découvert dans une voiture, dont les passagers, trois Africains, avaient été tués au cours d'une fusillade, des documents imprimés, croit-on, en Israël.

Les Ougandais sont invités à signaler "les activités subversives" des Israéliens, précise encore la déclaration qui rappelle le projet britannique d'installation de nombreux juifs en Ouganda, après la deuxième guerre mondiale, et dénonce les "conquêtes territoriales" des Israéliens "en Palestine et dans tout le Moyen-Orient".

Hussein: la situation interdit le recours à la force contre Israël

AMMAN (Reuters) — Le roi Hussein de Jordanie a déclaré hier, dans une conférence de presse, que la situation actuelle dans le monde arabe ne permet pas l'emploi de la force contre Israël.

Le souverain a dit que son but est l'établissement d'une paix juste et durable au Proche-Orient par des moyens pacifiques.

Il a démenti par ailleurs que son plan de création d'un royaume arabe qui grouperait les territoires des deux rives du Jourdain, ait fait l'objet d'un accord avec Israël.

Il a souligné que le plan en question a soulevé les critiques d'Israël bien qu'il en ait bien précisé le caractère purement interne.

Il a dit qu'il s'était efforcé de le placer dans le contexte d'une réorganisation interne, après le retour des territoires

occupés et en fonction de la reconnaissance des droits des Arabes, Juifs et Chrétiens à Jérusalem.

Il a ajouté qu'il s'agissait d'un problème purement palestinien "celui de la souffrance du peuple palestinien, de tous les torts qu'il a subis, de ses droits dans sa mère-patrie".

Il a déclaré qu'un recours à la force contre Israël était la dernière solution à envisager "non parce que nous avons peur de défendre nos droits, mais à cause de la situation actuelle au Proche-Orient et de l'absence de coordination et de décisions communes".

Il a dit encore qu'il s'efforcerait de rétablir la paix par des moyens pacifiques.

Il a écarté la possibilité de négociations avec Israël à l'heure actuelle, car il n'existe pas de base de négociations.

Les efforts japonais pour ouvrir le dialogue avec Pékin

TOKYO (AFP) — Le premier contact au niveau ministériel entre le Japon et la Chine populaire pourrait intervenir à la prochaine réunion de la conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, à Santiago du Chili, en avril.

M. Kakuei Tanaka, ministre de l'industrie et du commerce extérieur a, en effet, déclaré hier au parlement qu'il s'efforcerait de rencontrer la délégation de Pékin à la session de la CNUCED. Il est possible, a-t-il précisé, qu'un représentant de la Chine populaire soit nommé vice-président de cette organisation. La délégation chinoise, croit-on savoir, sera conduite par M. Liu Hsi Yuan, sous-secrétaire adjoint au commerce extérieur.

Dans les milieux informés japonais, on souligne l'importance d'une telle initiative. M. Tanaka est, d'une part, un partisan fervent de la normalisation des rapports entre Pékin et Tokyo. Il a notamment obligé le gouvernement à autoriser à nouveau le financement du commerce sino-japonais par la banque export-import du Japon. (En 1964, le Japon avait promis à Taïpeh de ne pas ac-

corder de crédit à Pékin par l'intermédiaire de cette banque.

D'autre part, M. Tanaka est candidat au poste de premier ministre. En effet, la course à la succession du premier ministre M. Eisaku Sato, est ouverte. Son mandat expire en octobre, date à laquelle le parti libéral-démocrate désignera un nouveau président (qui sera automatiquement premier ministre). Il est également vraisemblable que le premier ministre se retirera après la restitution d'Okinawa en mai.

La déclaration faite hier par le ministre de l'industrie et du commerce extérieur s'ajoute aux innombrables démarches, ouvertures et sourires que le gouvernement japonais multiplie actuellement à l'intention de Pékin, officiellement, officieusement à titre privé.

Cette offensive diplomatique de printemps s'accompagne d'un certain optimisme dans les milieux officiels. Le ministre des affaires étrangères, M. Takeo Fukuda, déclarait mardi au parlement: "les efforts du Japon pour ouvrir un dialogue avec Pékin semblent donner des résultats."

Solidarité au sein de l'OPEP

CARACAS (AFP) — La 27e réunion extraordinaire de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui s'est tenue à Beyrouth les onze et douze mars derniers, a décidé de prendre des sanctions contre toute compagnie qui refuserait de se conformer ou s'opposerait à une mesure prise par un pays membre.

Un communiqué officiel, publié hier par le ministère des mines et des hydrocarbures vénézuélien et simultanément dans tous les pays membres, précise qu'une quelconque décision prise par les compagnies pétrolières au détriment d'un des membres peut entraîner des

conséquences néfastes pour les autres pays de l'OPEP et signale que les compagnies peuvent mettre en péril la solidarité de l'organisation en acceptant — par exemple — des participations dans les concessions de certains pays et en refusant dans d'autres.

La conférence de Beyrouth a donc décidé que l'OPEP "devra, à la demande éventuelle d'un pays membre concerné, prendre les mesures appropriées, y compris des sanctions contre la ou les compagnies".



le FM qui parle et qui chante

Carrières et Professions

REPRÉSENTANTS PUBLICITAIRES DEMANDÉS

Articles publicitaires - Imprimerie publicitaire

- Belle personnalité
- Age: 23 ans et plus
- Bilingue de préférence
- Expérience de la vente
- Automobile nécessaire
- Commission supérieure basée sur les ventes
- Allocation automobile

AGENCE DE PUBLICITÉ LEGAULT, INC.
M. Lemelin 388-4233

GÉRANT DE VENTES

Défi: Une compagnie du Québec qui poursuit son programme d'expansion est à la recherche de gérants de ventes.

Endroits: Québec, Montréal et St-Hyacinthe.

Requis: Une expérience à succès dans le recrutement et la direction de vendeurs de produits vendus directement aux consommateurs est essentielle.

Prière d'écrire à:

Case 1765, Le Devoir

en ayant soin de donner avec votre curriculum vitae les détails de votre expérience dans la gérance de ventes.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

pour

Hôpital à oeuvres multiples de 142 lits
(maladies aiguës, longue durée, soins de garde et de santé)

Le candidat: doit posséder une formation en administration de niveau universitaire (de préférence en administration hospitalière ou équivalente) et une expérience pratique de deux (2) ans minimum.

Traitement: Selon l'expérience et les qualifications en conformité avec les échelles du Ministère des Affaires Sociales.

Inscription: faire parvenir votre demande accompagnée de votre "curriculum vitae" avant le 5 avril 1972.

à: Hôpital Notre-Dame de Trois-Pistoles Inc.
a/s M. Charles Pelletier, c.a.,
Trois-Pistoles, Qué.

PROGRAMMEUR EXPÉRIMENTÉ

Un groupe établi à Montréal et travaillant au développement et à l'implantation de software requiert les services d'un programmeur expérimenté. Dans le cadre du projet en cours, un travail technique diversifié donnera au candidat choisi l'occasion toute particulière de mettre à contribution son initiative.

Qualifications:

Le candidat doit être bilingue et posséder un minimum de 2 années d'expérience en COBOL et ASSEMBLER, de préférence sur IBM-360 50 sous DOS.

Une expérience pertinente aux télécommunications et à l'entretien de système sera un avantage considéré.

Toute personne intéressée à poser sa candidature est priée de faire parvenir sa demande, indiquant ses années d'études, expérience et salaire désiré à:

Case 1771, Le Devoir

Les réponses à cette annonce seront traitées confidentiellement.

Faites carrière dans la fonction publique

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

- Traitement initial de \$18.300 à \$21.800 selon la compétence; poste à Québec.
- Diriger et contrôler l'élaboration des normes de construction de l'espace par tous les établissements de soins, de services sociaux et de santé; préparer des plans d'études des besoins locaux et régionaux avec les responsables des directions générales concernées; diriger et participer à l'étude des projets de construction et des sites d'implantation soumis par les établissements.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en génie ou en architecture et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux activités de la fonction dont quelques-unes dans un poste de direction. Aptitudes manifestes au travail de conception et de coordination. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours AD-1518.

CHEF DU SERVICE DE L'ÉLABORATION DES PROGRAMMES

- Traitement initial de \$18.300 à \$21.800 selon la compétence; poste à Québec.
- Élaborer des projets généraux et spécifiques pour la création de nouveaux établissements, la dispensation de nouveaux soins ou services sociaux et de santé et l'implantation d'organismes régionaux de gestion; établir les priorités de recherche et les critères requis pour l'étude de ces projets; déterminer les modes opératoires pour leur mise en oeuvre et les méthodes et techniques nécessaires à la cueillette et l'analyse des données pertinentes en matière de soins et de services sociaux et de santé; diriger et contrôler l'exécution des projets sur le plan technique et de la recherche en fonction des échéanciers établis.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux activités de la fonction, dont quelques-unes dans un poste de direction. Aptitudes manifestes au travail de conception et de coordination. Une connaissance des techniques de gestion modernes est essentielle. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine concerné peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours AD-1519.

CHEF DE L'ANALYSE DES COUTS

- Traitement initial de \$18.300 à \$21.800 selon la compétence; poste à Québec.
- Élaborer et coordonner l'application des modèles analytiques quantitatifs, des méthodes d'analyse budgétaire, des méthodes statistiques et des programmes de traitement des données nécessaires à l'évaluation de la gestion financière des établissements para-publics et privés de santé et de services sociaux; concevoir un système d'informations financières pour les fins de l'évaluation de la gestion des établissements, de la fiabilité des méthodes de collecte et de vérifications des données.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle en mathématiques appliquées, génie industriel ou économique et posséder plusieurs années d'expérience reliée aux activités de la fonction dont cinq années dans le domaine de la recherche. Aptitudes manifestes au travail de conception et de coordination. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce secteur d'activités peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
- Concours AD-1520.

ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DE READAPTATION SOCIALE

- Traitement initial pouvant atteindre \$12.050 selon la compétence; poste à Québec.
- Coordonner les activités d'une équipe chargée d'appliquer les techniques de réadaptation requises par la clientèle du

Service; élaborer et implanter des programmes de formation et de perfectionnement à l'intention des personnes sous sa responsabilité.

- Être membre de la Corporation des travailleurs sociaux professionnels de la province de Québec et posséder quelques années d'expérience dans l'utilisation des techniques d'action sociale ou communautaire. Aptitudes à diriger un personnel nombreux et varié. Une bonne connaissance des problèmes sociaux du milieu est nécessaire.
- Concours T-2126.
- ÉCHEANCE DE L'INSCRIPTION: 7 avril 1972.

CHEF DES PROCÉDURES JUDICIAIRES

- Traitement initial de \$18.300 à \$21.800 selon la compétence. Ministère de la Justice; poste à Montréal.
- Assumer, conjointement avec le directeur des greffes, les pouvoirs d'un protonotaire, d'un shérif, d'un greffier de la Cour d'appel, de la Cour provinciale, de la Cour des sessions de la paix, et autres officiers spéciaux. Diriger, coordonner et contrôler les activités relatives à l'enregistrement des procédures judiciaires et l'émission des mandats et ordonnances, conformément à la loi. Conseiller le directeur sur les aspects légals, de sa fonction.
- Être titulaire d'un diplôme universitaire en droit et posséder environ 10 années d'expérience reliée au, fonctions du poste. Avoir des connaissances légales diversifiées. Habileté administrative éprouvée. Aptitudes manifestes au travail de conception et de direction.
- Concours AD-1521. Échéance de l'inscription: 14 avril 1972.

CONSEILLER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

- Traitement initial de \$7.714 à \$13.719 selon la compétence. Ministère du Travail et de la Main-d'œuvre; poste à Rimouski.
- Informer les agents de main-d'œuvre des ressources pouvant être mises à la disposition de leurs clients; si nécessaire, dispenser à ces derniers les services d'orientation professionnelle requis; participer à l'organisation de programmes de formation pour les agents de main-d'œuvre; collaborer à la mise sur pied d'un centre d'information scolaire et professionnelle en vue de satisfaire les besoins des agents de main-d'œuvre et de leur clientèle.
- Être membre de la Corporation des conseillers d'orientation professionnelle du Q. CEBEC (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1972) et posséder quelques années d'expérience professionnelle.
- Concours P-2116. Échéance de l'inscription: 7 avril 1972.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer au, bureau, de la Commission: 710, Place d'Youville, bureau, 700, Québec 4 (tél. 643-3984) 255, boulevard Crémazie est, Montréal 354 (tél. 873-3035) ou au, bureau, local, des ministères dans chaque région. Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé le permis suivant:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
TSATOMAS, Constantinos	6740, boul. Joseph Renard Ville d'Anjou	S.A.M. - Bar
LECLAIR, Jean-Guy	5951 Jagues Montréal	Épicerie
GAROUFALIS, Jean	14040 est Sherbrooke "Bin-Kin Cosmikon Dining-Room Inc."	S.A.M.
REIS, Antonio Idoardo Faria	175 est Roy Montréal	Cabaret
GUAY, André	1259 Berri Montréal	S.A.M.
LAROCQUE, Mme Emilienne C.	3900 Joseph Verdun	Épicerie
Emilienne C. pour le bénéfice de: Elle-même. Transfert par décès de: LAROCQUE, Raymond pour le bénéfice de: lui-même.		
JUTRAS, Lucien	1150 est Sherbrooke Montréal	S.A.M. - Bar
LONGPRÉ, Mme Lucille & Mme Raymond Ouimet	43 ouest St-Jacques Montréal	Taverne
FOGEL, Harry	1562 est Ste-Catherine Montréal	Épicerie
LEMAI, Armand	14536 Notre-Dame Pra-oux-Tremblés	Motel-S.A.M. - Bar
NOIVO, José & Joaquim Sousa & Juvenal DA Silva	3699 A & B, St-Laurent Montréal	S.A.M. - Bar
AMIDÉNEAU, Guy	215 ouest St-Jacques Montréal	Club

Toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée, dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Voir autres Avis légaux, en page 15

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-47312-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
DAME ILONA VEUVE HORVATH, demeurant au 436, rue Madison, cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT À DAME ILONA VEUVE HORVATH à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me J. René Paiement,
2015, Drummond, suite 750,
Montréal 107
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-13478-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
SPRUCEWOOD DEVELOPMENT INC., corps politique et incorporé de domicile inconnu, défenderesse

IL EST ENJOINT À SPRUCEWOOD DEVELOPMENT INC. à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me J. René Paiement,
2015, Drummond, suite 750,
Montréal 107
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-15964-72
ROBERT DELVECHIO, de la ville et du district de Montréal, demandeur

contre-
WALTER ALFRED ADAMS, of R.R. 2, Wainfleet, Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT À WALTER ALFRED ADAMS à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Aléan & Schnaberg,
1018, rue Catherine ouest,
Suite 701,
Montréal 110
Avocat du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-16320-72
GERARD AUBIN, gentilhomme, domicilié au no 214, rue Des Carrières, dans les cité et district de Montréal, demandeur

contre-
FREDERICK CATHERS, domicilié à R.R. No 1, Aylmer, Province d'Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT À FREDERICK CATHERS à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me Claude Guérin,
18, St-Jacques, suite 507
Montréal
Avocat du demandeur

APPEL D'OFFRES NO. 72-36

Sous-contrats pour la construction des gymnases (Phase II) de l'école polyvalente Antoine-de-Sauvage, Saint-Leonard, Québec

PROPRIÉTAIRE
La Commission Scolaire Régionale Le Royer, 1905 - 5ème Avenue, Pointe-aux-Trembles, Qué.

ARCHITECTES
Larose, Larose, Laliberté & Petrucci, 1255 boul. Laird, Suite 280, Ville Mont-Royal (384), Qué.

INGÉNIEURS EN CHARPENTE
Nicot, Carrier, 1 Place Ville Marie, Suite 2425, Montréal 112, Qué.

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ
Leroux, Leroux, Nantel, Papin & Associés, 110 Place Crémieux, Montréal, Qué.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au Bureau des Architectes, 1255 boul. Laird, Suite 280, Ville Mont-Royal (384), Qué. à compter de 2:00 P.M. jeudi le 23 MARS 1972, contre un dépôt de \$100.00 cent dollars sous forme de chèque visé à l'ordre des Architectes. Ce dépôt sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis, en bon état et à la satisfaction de l'Architecte, dans les trente (30) jours qui suivront l'ouverture des soumissions.

Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ou sociétés ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé égal à dix pour cent (10%) du montant de la soumission, fait à l'ordre de la Commission Scolaire Régionale Le Royer, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de cent vingt jours (120).

Les soumissions pour les corps de métiers ci-après énumérés devront être présentées sur la formule officielle du Bureau des Soumissions Déposées et être remises à son bureau de Montréal, le vendredi 14 avril 1972, à 14:00 heures.

Les soumissionnaires retenus pour les spécialités concernées aux présentes seront incorporés à un contrat d'entreprise générale qui sera octroyé subseqüemment par le propriétaire.

Les soumissionnaires choisis fourniront à l'Entrepreneur-général, si requis, un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour pannes, matériaux et services, chacun pour chacune pour cent (50%) du montant du contrat de la spécialité. Ce cautionnement est obligatoire pour les travaux de plomberie, chauffage, ventilation & électricité.

Soumissionnaires requis au B.S.D.Q.
Plomberie-chauffage;
Ventilation, Climatisation;
Electricité;
Dalles en béton précontraint;
Toitures et isolation;
Maçonnerie et isolation;
Parquets de gymnasies;
Carrelage céramique et marbre;
Océans amovibles (gymnasies);
Équipements sportifs intégrés.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter plus ou moins ou quelconque soumissionnaire requis.

Jean TONDREAU
Secrétaire-Trésorier
La Commission scolaire régionale Le Royer

MONTREAL PLANT DISPLAY LTD.

Avis est par les présentes donné que MONTREAL PLANT DISPLAY LTD., une corporation incorporée en vertu des provisions de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

DATE à Montréal, ce 13 mars 1972.
(Signé) R. H. CUNDILL
Secrétaire.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-41626-71
JOSEPH KADIAS, gentilhomme, résident et demeurant au 629 rue Hibernia, district de Montréal, demandeur

contre-
RICHARD DANSEUR, gentilhomme, autrefois résident et demeurant au 2070, rue Wellington, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT À RICHARD DANSEUR à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Tansy, de Grandpère & Assoc's
360, St-Jacques
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-13483-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
WLADEMIR FERRE, autrefois demeurant et domicilié à St-Ambrose, district de Joliette et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT À WLADEMIR FERRE à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me J. René Paiement,
2015, Drummond, suite 750,
Montréal 107
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-13188-72
GAETAN FOURNIER, gentilhomme, domicilié et résident au 4145, de la rue Lafontaine dans les cité et district de Montréal, demandeur

contre-
ARTHUR NESBITT, de lieux inconnus, et
ANDREW LALONDE, de lieux inconnus, défendeurs

IL EST ENJOINT À ARTHUR NESBITT ET ANDREW LALONDE à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Pilon, Lemieux & Assoc's
3440, rue Ontario,
Suite 410,
Montréal 402
Avocats du demandeur

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-14025-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, mis-en-casse

IL EST ENJOINT À ALBERTO FREITAS à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Eudes, Lantier & Assoc's
465, St-Jean, Chambre 602,
Montréal
Avocats de la Demanderesse

APPEL D'OFFRES CCP-72-10085

pour 10h30 a.m. le mardi 11 avril 1972
Centre de service La Malbaie (Comté de Charlevoix)
CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'ADMINISTRATION ET DE SERVICE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (\$25,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 20 mars 1972

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-13477-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
CHRISTIAN DUELZ, demeurant et domicilié à Hollywood, Floride, défendeur

IL EST ENJOINT À CHRISTIAN DUELZ à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me J. René Paiement,
2015, Drummond, suite 750,
Montréal 107
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

No 05-03146-72
DAME LUCIENNE LARABE AUBIN, ménagère, domiciliée au no 2142, rue Des Carrières, dans les cité et district de Montréal, demanderesse

contre-
FREDERICK CATHERS, domicilié au R.R. No 1, à Aylmer, Province d'Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT À FREDERICK CATHERS à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972
Marius D'Amours
Protonotaire

Me Claude Guérin,
18, rue St-Jacques,
Montréal
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-10238-72
KAR ENTERPRISES LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires dans la ville et le district de Montréal, demanderesse

contre-
J. W. DUGUAY, autrefois résident et demeurant au no 7254, rue St-Denis dans les ville et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT À J. W. DUGUAY à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Shenker & Teitelbaum,
Édifice Dominion Square,
Suite 620,
1018, St-Catherine ouest,
Montréal
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-47425-72
VILLE DE LAVAL, corps politique légalement constitué ayant son siège social et principale place d'affaires au 1 Place du Souvenir, Ville de Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
RICHARD TONELLI, autrefois résident et domicilié au 1600, Croissant, Bie Maline, Duvernay, Ville de Laval, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT À RICHARD TONELLI à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 22 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Dugan, Lalonde & Assoc's
1 Place Laval, suite 305,
Chomedey, Laval,
Avocats de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-15091-72
BERLET FRUIT INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 775 ouest, boul. Crémieux dans la ville et le district de Montréal, demanderesse

contre-
SOUTHERN PACIFIC TRANSPORTATION COMPANY, corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires dans la ville de San Francisco, Etat de Californie, au no 1, rue Market, défendeur

IL EST ENJOINT À SOUTHERN PACIFIC TRANSPORTATION COMPANY à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Mendonça, Selik & Assoc's
Suite 200,
630 ouest, Dorchester
Montréal 101
Avocats de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

No 004-814
FRAND INVESTMENT INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse

contre-
PAVILION HEIGHTS CORP., corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT À PAVILION HEIGHTS CORP. ET ALEC ENGELSTEIN à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 février 1972
Marius D'Amours
Protonotaire

Mes Lapointe, Rosenstein & Assoc's
1117 ouest, St-Catherine
Suite 923,
Montréal 110
Avocats de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-14378-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
MAXWELL M. LERNER, de domicile inconnu, défendeur

IL EST ENJOINT À MAXWELL M. LERNER à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Me J. René Paiement,
2015, Drummond, suite 750,
Montréal 107
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

No 05-02327-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
STE-DOROTHEE DEVELOPMENT CORPORATION, de domicile inconnu, défendeur

IL EST ENJOINT À STE-DOROTHEE DEVELOPMENT CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
Marius D'Amours
Protonotaire

Me J. René Paiement,
2015, Drummond, suite 750,
Montréal 107
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR PROVINCIALE

No 02-14664-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
MODEL HOUSING DEVELOPMENT CORP., corporation légalement constituée et ayant une place d'affaires à Montréal, district de Montréal et maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT À MODEL HOUSING DEVELOPMENT CORP. à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 20 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Eudes, Lantier & Assoc's
465, St-Jean, Chambre 602,
Montréal
Avocats de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (DIVISION DES DIVORCES)

No 12-019-388-72
William Albert Rogers, de la Cité de Montréal-Est, district de Montréal et résident présentement au 1182 rue Lagacière, est, requérant, versus, Dame Anna Sutton, épouse commune de biens de William Albert Rogers, autrefois résidant au 11456 rue Notre-Dame est, dans les cité et district de Montréal, et présentement d'adresse inconnue, intimée. Par ordre de la Cour: L'intimée Dame Anna Sutton, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours, suite à la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à son intention au bureau de la division des Divorces de Montréal. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, 17 mars 1972. Jacques Perron, Greffier, Mes Schat, Sazant & Bogané, 666 ouest, rue Sherbrooke, suite 2001, Montréal, Québec.

contre-
SHANGHAI HOLDING CORPORATION (connue aussi sous les noms de SHANGHAI HOLDING LTD., SHANGHAI HOLDING CORP., SHANGHAI HOLDINGS LIMITED) corporation légalement constituée et ayant son siège social et principale place d'affaires au no 1210, Sherbrooke ouest, suite 250, à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défendeur

IL EST ENJOINT À SHANGHAI HOLDING CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
Marius D'Amours
Protonotaire

Me Arthur H. Campeau,
Ogilvy, Cope, Porteous & Assoc's
Édifice de la Banque Royale,
Place Ville Marie,
Montréal 112,
Avocat de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No 12-01998-72
LESTER CECIL NORMAN, Economiste dans le domaine de la construction, résident et domicilié au no 19 Ballantine, dans les ville et district de Montréal (Ouest), province de Québec, Requérant

contre-
MARY MARGARET CELIA QUINN, commise, autrefois résidant au no (inconnu) de la rue Payette, dans les ville et district de Montréal, Province de Québec, et maintenant de lieux inconnus, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée MARY MARGARET CELIA QUINN est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours, suite à la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce, a été laissée à son intention au Bureau des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Montréal, 17 mars 1972. Jacques Perron, Greffier, Mes Schat, Sazant & Bogané, 666 ouest, rue Sherbrooke, suite 2001, Montréal, Québec.

contre-
DANUBE TRADING (QUEBEC) LTD., corporation légalement constituée et ayant son siège social autrefois à Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, défenderesse

IL EST ENJOINT À DANUBE TRADING (QUEBEC) LTD. à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

Mes Eudes, Lantier & Assoc's
465, St-Jean, Chambre 602,
Montréal
Avocats de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE (Division des divorces)

No 05-01575-72
ROSTEX WORSTED CO LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, demanderesse

contre-
LANITEX S/A, corporation légalement constituée en vertu des Lois d'Espagne et ayant son siège social à Sabadell, Espagne, défenderesse

IL EST ENJOINT À LANITEX S/A à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 16 mars 1972
Marius D'Amours
Protonotaire

Mes Adelsky, Kingstone & Assoc's
1254, Université Montréal
Montréal 110
Avocats de la Demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE

No 05-02328-72
VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée, faisant affaires à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre-
FORWARD DEVELOPMENT CORPORATION, corps politique et incorporé de domicile inconnu, défenderesse

IL EST ENJOINT À FORWARD DEVELOPMENT CORPORATION à l'intention de laquelle une copie du brel et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 mars 1972
CLAUDE DUFOUR
Greffier-adjoint

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
- Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chaque
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être souignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

ACHATS

DESIRONS ACHETER livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: 844-1816 28-3-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir: 667-0774 1-5-72

APPARTEMENTS A LOUER

5 1/2 équipé, chauffé \$140, et bureaux sur Côte-des-Neiges, coin St-Kevin. Stationnement. Tél.: 735-0509, 489-3211 28-3-72

CÔTE-DES-NEIGES: 3140 Edouard Montpetit, 7 1/2 et 4 1/2 pièces spacieuses, chauffées. Mai. Tél.: 731-1408 ou soir 384-5129 1-4-72

LONGUEUIL: Plus de 450 appartements. 1 1/2 à partir de \$90, 2 1/2 \$100, 3 1/2 \$115, 4 1/2 \$125, 5 1/2 \$135. Ces logements neufs sont commodément situés dans les Jardins Emérillon, comprenant système d'intercom et d'alarme contre le feu, conciergerie, stationnement avec prises électriques, chutes à ordures, grand casier, salle de lessiveuse, chauffé, eau chaude fournie, toutes taxes payées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, écoles, églises, aréna, piscine, terrain de jeu, facilités de garderie d'enfant. On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures, 3028 Chemin Chambly, app. 6, Longueuil. Pour renseignements: 527-4141 1-4-72

APPARTEMENTS A LOUER



Gregor house
1550, AVENUE MCGREGOR
Côte des Neiges au-dessus Sherbrooke

PENTHOUSE 3 1/2 CHAMBRES À PARTIR DE \$230.00
SCHAMBRES À \$535 4 1/2 CHAMBRES À PARTIR DE \$295.00

Occupation immédiate
Édifice luxueux • Fenêtres jusqu'au plafond • Air climatisé • Machines à laver la vaisselle • Piscine intérieure • Bains sauna • Portiers • Stationnement souterrain.

S'ADRESSER AU BUREAU DE LOCATION 935-1973

WESTMOUNT REALTIES

Administrateurs d'édifice - Courtier agréé 25-3-72

tout nouveau...
ALTITUDE 500

La plus nouvelle tour résidentielle du Centre-ville de la Côte-des-Neiges. Le centre-ville est à quelques minutes d'autobus, mais les calmes promenades des parcs Mont-Royal et Westmount sont toutes proches...

SPACIEUX LOGEMENTS DE 1 ou 2 CHAMBRES À COUCHER. QUELQUES STUDIOS.

• Vaste salle de réception, les parcs de verre, couloirs, donnent sur la piscine extérieure • Jardin-terrasse sur le toit • Excellent sauna • Cible-vision • Avec 2 chambres à coucher, 2 salles de bain et lave-vaisselle • Stationnement extérieur et intérieur • Buanderie moderne. 25-3-72

VISITEZ POUR APPRÉCIER
4760 CÔTE DES NEIGES
PRÈS RIDGEWOOD

Information:
739-5533

APPARTEMENTS A LOUER



*Au Rockhill,
on trouve
plusieurs
commodités*

En plus d'une grande piscine intérieure avec maître nageur à temps plein et d'un étang réfecteur transformé en patinoire l'hiver, on y trouve également de nombreux services et commodités tel que :-

Bains sauna • centre commercial • télévision par câble sans frais • club social bien organisé avec un grand choix d'activités.

Avant de faire votre choix, venez voir le Rockhill.

Visites : de 11 à 21h. tous les jours de 11 à 18h. les fins de semaine. Occupation immédiate

Téléphone : 731-6444
4858 Côte des Neiges



ROCKHILL

Propriété de Gestion Manulife (Québec) Limitée
Filiale de la Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

25-3-72

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT: rue Outremont, 5 pièces, 2e étage, chauffé, eau chaude, réfrigérateur, poêle, taxe d'eau. Adultes seulement (2). \$125. Tél.: 336-2793 (8 a.m. à midi). 27-3-72

ADJACENT OUTREMONT: 5462 avenue du Parc, angle St-Viateur. 3 1/2-\$84, 4 1/2-\$95. Meublé \$600. Surpasseuse, 3 fenêtres. Compris: taxes d'eau, chauffage, eau chaude courante. Vacances actuellement. 27-3-72

LINTON: Hudson, 4 1/2, moderne, chauffé, sera redécoré, occupation mai. Tél.: 733-4494 ou 733-3775. 27-3-72

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

WESTMOUNT SQUARE: sous-louer, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, doit acheter tapis et draperies. Tél. 931-4063 25-3-72

OUTREMONT: 3e, 7 pièces, chauffé, eau chaude, poêle, frigo, garage, sortie laveuse-sécheuse, ensoleillé, bien situé, loyer raisonnable. 30 Marsais. Tél.: 270-4249 27-3-72

ARTICLES A VENDRE

TAPIS magnifiques, dessins orientaux, couleurs attrayantes, 9 x 12, 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage. Jamais utilisés. Aubaine véritable. Tél. 739-0162 17-4-72

LA COLLECTION des Prix Nobel de littérature complète. 60 volumes reliés, non usagés, valeur \$390. pour \$150. Tél.: 739-8394 27-3-72

AUTOS A VENDRE

PEUGEOT 1970, modèle 204, super-luxe, sedan, 4 vitesses, stéréo tout équipé, 15.000 milles. propre comme neuf. Tél.: 521-1255 ou 353-9012. 29-3-72

VOLVO: 142E, 1971, injection, radial, overdrive, 8.000 milles. \$3.000. Tél.: 322-0142. 29-3-72

DATSUN 240Z, 1971, extérieur vert, intérieur tan, 10.000 milles. Pour renseignements 671-6606 ou 931-7221 poste 34. 27-3-72

VOLVO-FIAT, 1972, prix défiant toute compétition, ventes - pièces - service après vente, livraison immédiate. Acceptons échange toutes marques. FORT CHAMBLY AUTOMOBILE, 2575 Bourgogne, Chamblay 658-6623 28-3-72

BUREAU A LOUER

ST-HUBERT: près Sherbrooke, rez-de-chaussée, 4 pièces, chauffé, éclairé, \$150. Libre. Tél.: 489-3789 1-4-72

600 PIEDS CARRÉS: Cherrier et Parc Lafontaine, bureaux pour professionnels, disponibles le 1er mai, \$235. par mois. Tél.: 526-7791. 28-3-72

CHALET A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavares, 5 1/2, chauffé, cheminée pierre, meubles Thibault, TV, Semaines. Prix réduit avril, mai. Location été, piscine chauffée, école d'équitation. Tél.: 256-6825 ou 254-6728 22-4-72

COMMERCES A VENDRE

TELEVISIONS, Vente et Service, établi depuis 20 ans. Franchise R.C.A. Bonne clientèle. Situé près aéroport Ste-Scholastique. Cause: autre commerce. Tél.: 1-258-2055. 25-3-72

TABAGIE-VARIETES: à vendre, balance de dettes, reprise cause maladie. Tél.: 321-9288 27-3-72

OTTORNBURN PARK: 613 Osias Le-duc, terrain 62' x 100', commerce et bâtisse. Tél.: 467-2672. 29-3-72

LIBRAIRIE, dépositaire de livres, disques, posters et magazines. Prix comptant \$3.000. Tél. 677-9050 ou 524-5857 25-3-72

COURS PRIVES

ATELIERS LITTÉRAIRES, sessions de 3 mois, groupes libres et sans exigence académique, pratiquant l'art d'écrire sous la surveillance de l'écrivain Yves Thériault. Cotisation raisonnable. Tél.: 486-6679. 27-3-72

DEMANDES D'EMPLOI

INSTITUTRICE expérimentée, légalement qualifiée au Québec, cherche emploi secteurs: maternelle, 1er cycle du primaire, enfance inadaptée. Offres sérieuses considérées. Tél.: 284-9466 Vaudreuil 25-3-72

DEMEMAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local. Longue distance, emballage, entreposage. 725-2421. 27-3-72

Vous déménagez?
Indiquez-nous votre nouvelle adresse dès que vous la connaissez!

Inscrivez-la sur la carte que nous vous envoyons avec votre compte

Ainsi, vous serez assuré d'un meilleur service!



Bell Canada

DIVERS

ESPAGNOL: pour m'aider (homme) chez moi. 1 ou 2 soirs par semaine, à reprendre l'espagnol. Tél.: 744-1828 entre 20 et 21 heures. 25-3-72

MONSIEUR PROPRIÉTAIRE
Ne vous tracassez plus pour maisons de chambres, appartements, etc. Le Service de Déménagement aux Locataires Eng., s'occupe pour vous de trouver de bons locataires.
Pour tous renseignements: 336-9880
ou écrire: C.P. 540, Succursale St-Laurent, Montréal 379. 27-3-72

DUPLEX A LOUER

CÔTE-DES-NEIGES: Michel Bibaud, près Université de Montréal, haut-duplex, spacieux, 7 pièces plus 1 1/2 salle de bain, garage, conciergerie. Tél. 738-4637 27-3-72

OUTREMONT: sur Boul. Dollard, haut-duplex détaché, magnifique 8 pièces, chauffé, eau chaude, 1 1/2 chambre de bains, garage. Tél. 274-4901. 1-4-72

ANJOU: Place Montrichard, haut-duplex, semi-détaché, grand 5 1/2, moderne, chauffage central, thermostat séparé, planchers: marquetterie-tuile, réservoir eau chaude sans frais. \$130 non chauffé. Tél.: 351-2160 28-3-72

ASSOCIÉS DEMANDÉS

AVOCAT

recherche
ASSOCIÉ

Écrire à: CASE 266, LE DEVOIR

27-3-72

DUPLEX A LOUER

TETREAULTVILLE: 5 pièces, haut de duplex, non chauffé. Prix \$105. par mois. Tél.: 351-9417. 27-3-72

LACOMBE: haut-duplex, 7 1/2 pièces, 3 chambres à coucher, salle à manger séparée, salon, cuisine, den, redécoré, équipé, chauffé. Garage, balcon. \$250. Tél.: 342-4714. 27-3-72

CÔTE-DES-NEIGES: beau grand 4 1/2 pièces, haut-duplex luxueux, chauffé, équipé, prix raisonnable, adultes seulement. Occupation mai. Tél. 738-9674 27-3-72

CÔTE-DES-NEIGES: Côte Ste-Catherine, près Université, haut-duplex, 7 pièces, chauffé, eau chaude, 1 1/2 salle de bains, garage occupation immédiate. Tél. 731-7154.

STE-ROSE: 5 1/2, haut-duplex, chauffé, eau chaude, tapis, thermostat, près Polyvalente, parc. Tél.: 622-7857. 25-3-72

FEMMES DEMANDEES

DACTYLO-RECEPTIONNISTE, parfait français, bon italien, pour bureau étranger. Envoyez curriculum vitae à Case postale 73, Place Victoria, Montréal. 29-3-72

ASSISTANTE-DENTAIRE

Avec expérience pour travail à la chaise, possibilité de travail en bouche. Salaire jusqu'à \$175. par semaine selon qualifications. Envoyez curriculum vitae à: Case 262, Le Devoir 27-3-72

SECRÉTAIRE LEGALE demandée, bilingue, avec expérience. Tél. 842-8792. 27-3-72

Bureau professionnel demande une

SECRÉTAIRE

Travail: 3 jours par semaine de 11 a.m. à 9 p.m.
Faire parvenir curriculum vitae à: Case 263, Le Devoir 25-3-72

SECRÉTAIRE

d'expérience demandée, bilingue, travail général de bureau. Connaissance de la comptabilité et des termes médicaux. Salaire à discuter. Envoyez curriculum vitae à: CASE 265, Le Devoir 25-3-72

IMMÉDIATEMENT

JEUNE FEMME
parfaite bilingue, rapide, sens des responsabilités, belle apparence, pouvant s'occuper de travail général de bureau pour importateur d'articles de sport. Ville St-Laurent. Auto nécessaire. Bon salaire. Tél.: 336-0130 27-3-72

SECRÉTAIRE LÉGALE

Bureau d'avocats du centre-ville recherche une secrétaire, bilingue, possédant steno et dactylo. Expérience légale nécessaire. Salaire à discuter suivant expérience. Tél. 849-4261 28-3-72

FOURRURES

ETOLE de vision bleue argent, presque neuve. \$250. Tél. 738-4898 25-3-72

GARDERIES

GARDERIE ÉDUCATIVE ET SPORTIVE
Enfants 2 1/2 à 6 ans, 7 a.m. - 7 p.m. Natation, art plastique, gymnastique, français oral, danse etc. Dîner, sieste et collation.
Centre Immaculée-Conception 4265 Papineau
Tél.: 527-1257 25-3-72

HOMMES DEMANDÉS

HOMME SÉRIeux POUVANT TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE. Salaire annuel \$14.000 plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Voyages limités en auto. Nous entraînons. Doit être bilingue. Écrire par avion à: W.P. Dickerson, Prés. Southwestern Petroleum Corp., Ft. Worth, Texas, U.S.A. 28-3-72

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: 740 Stuart, 7 1/2 pièces, fermées, chauffées, propres, eau chaude, bien situé, 2e étage, 2 balcons. Tél. 271-7478 25-3-72

IBERVILLE 2565: 2e étage, 3 1/2, peinture refaite, eau chaude, balcon. Tél.: 254-8739 27-3-72

ST-LEONARD: près Bélanger, résidentiel, luxueux 6 pièces, 2e-duplex détaché, grand encastrement, chauffé, eau chaude, \$160. 1er mai. Tél.: 255-5243. 27-3-72

LAVAL DES RAPIDES: 5 1/2 grandes pièces modernes, avec garage. Libre 15 avril. \$125. Tél. 683-6966 27-3-72

LOGEMENTS A LOUER

A QUEBEC: (Ste-Foy), libre 1er mai, 6 pièces, 3 chambres, 1er étage, \$195. par mois, chauffé, stationnement, garage, tennis, piscine, parc. Tél.: Montréal 843-7468 jour, Québec 656-1375 25-3-72

MARQUETTE près Parc Lafontaine, 2-4, 1-3 pièces, chauffées, électricité, taxes, tapis, poêle, réfrigérateur neufs, balcons. \$175. - \$150. près école, centre loaisirs, transports. Tél.: 849-1966 25-3-72

3550 CHAMBLY: Rez-de-chaussée, 3 1/2 pièces, chauffées, poêle-frigidaire, cour, stationnement privé. Idéal pour couple. Tél.: 526-4944 27-3-72

LONGUEUIL: 5 1/2 à partir de \$135, comprenant chauffage, toutes taxes payées, eau chaude, stationnement avec prise individuelle, service de conciergerie, planchers finis varathane, près écoles, églises, centres commerciaux, terrains de jeux, aréna, piscine. Pour renseignements: 2700 Chemin Chambly, Longueuil. 527-4141 1-4-72

CÔTE-DES-NEIGES, 4405 Isabelle, près Université de Montréal et 3 hôpitaux, sous-sol, 3 1/2, ensoleillé, chauffé, poêle, réfrigérateur, eau chaude fournie, toutes taxes payées, service d'autobus à votre porte jusqu'au métro, près d'un grand centre commercial, écoles, églises, aréna, piscine, terrain de jeu, facilités de garderie d'enfant. On peut visiter tous les jours de 10 heures à 9 heures. 3028 chemin Chambly, app. 6. Pour renseignements: 527-4141 1-4-72

OUTREMONT: 2e, 6 pièces chauffées, eau chaude, poêle-frigidaire, garage, peinture refaite, sortie laveuse-sécheuse. Adultes. \$200. Tél. 737-4396 27-3-72

APPARTEMENT ou LOGEMENTS locaux de tout genre. Inf.: Service de Déménagement aux Locataires Enrg. 336-9880, C.P. 540, Succursale St-Laurent, Montréal 379. 27-3-72

LONGUEUIL: 319 d'Iberville, 3 1/2 pièces, chauffées, taxes payées, près centre d'achats, métro, transport. \$90. par mois. Tél.: 670-4675 après 5 p.m. 27-3-72

LONGUEUIL: 4 1/2, dans duplex chauffé, eau chaude, taxes payées, stationnement, cour, entrée laveuse-sécheuse, près CTCUM et Place Desormeaux. \$110. par mois. Tél.: après 5 p.m. 670-0482. 27-3-72

PREFONTAINE 3785: demi sous-sol, \$55, 3765: 2e étage, balcons \$68, 3 pièces modernes, non chauffées, 220, terrain-gazon, bien situés, près centre d'achats. Tél. 747-0482 747-5443. 27-3-72

MONTREAL NORD: 4 1/2 moderne, chauffé, eau chaude, entrée laveuse-sécheuse, porte-patio, stationnement - 4120 Larin, 1er - 2e \$120. 4 1/2 non chauffé, \$90. - 4047 du Progrès. Tél. 331-4864. 1-4-72

MAGASINS A LOUER

ST-HUBERT 7363: près Jean-Talon, presque neuf, 12' x 70', cave 8', 2 vitrines. Idéal: variétés, librairie, pâtisserie, lingerie, chaussures, quincaillerie, bijouterie, articles sports, cordonnerie. \$220. Tél.: 381-5039. 25-4-72

MAISON DEMANDEE

Dans quartier Rosemont, 7 chambres à coucher, jardin, Ecrire Case postale 393, Station M, Montréal 403. 27-3-72

MAISONS A LOUER

VILLE MONT-ROYAL: près Université de Montréal, pour saison estivale, du 1er mai au 1er septembre, 7 1/2 meublé, 4 chambres à coucher, grand terrain, rue tranquille. Tél.: 731-0433 ou 271-1537. 27-3-72

OUTREMONT: semi-détaché, près Université de Montréal, 4 chambres, réfrigérateur, laveuse, meublé ou non. A partir du 1er juin. Tél.: 731-4752 27-3-72

ON DEMANDE

JUMEAUX DEMANDÉS
(garçons 10 à 15 ans) pour étude physiologique à l'Université de Montréal. Examen médical gratuit plus rémunération. Tél. 343-6165 25-3-72

OCCASIONS D'AFFAIRES

VOTRE ENTREPRISE EST-ELLE CONNUE?
Aux petits industriels, voici l'occasion d'annoncer dans le journal "TECHNICIENS" Tél. 384-4807 271-8127 après 6 p.m. 1-4-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 1600 Berri, suite 3106, Marthe Gaudette, B.A.B. Ped. B. Ph. L. et Lettres. Tél.: 288-2332. 3h. à 8h. J.N.O.

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs, (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Québec. Information: 729-0680 25-3-72

PROPRIETES A VENDRE

CÔTE-DES-NEIGES: près Université, cottage 1956, 7 pièces, 3 chambres, salle de TV au-dessus du garage, salle de jeux, terrasse, etc. \$41.000. Tél.: 739-1340 27-3-72

VIMONT bungalow, sous-sol fini, directement du propriétaire. Hypothèque à 7 1/4%. Comptant à discuter. Tél.: 663-2685. J.N.O.

BOUCHERVILLE: cottage neuf et luxueux, salon spacieux, salle à manger, vivoir adjacent à la cuisine, 3 grandes chambres à coucher, 2 salles de bains, garage. Raison: départ. Tél. 655-7599 27-3-72

LONGUEUIL: Beaux cottages semi-détachés. Le haut: 3 chambres à coucher, salle de bain. Rez-de-chaussée: salon, dinette, cuisine dernier cri, salle de lavage et salle de toilette additionnelles. Autobus de la porte au métro. Face à l'école. Prix pour vendre immédiatement \$14.940 quel que soit le comptant. 2460 Ste-Hélène. Longueuil 527-4141. 1-4-72

OUTREMONT: 274 de l'Épée, centre d'écoles, cottage 8 pièces, 4 chambres à coucher plus chambre domestique, sous-sol fini, cuisine planifiée, tapis, \$38.900. Propriétaire: 731-7005 ou 276-4401. 27-3-72

DES SAPINS 5460 (terrasse Maisonnette), cottage, près hôpitaux, foyer, aquarium, patio, salle de jeux, garage, piscine chauffée. Tél. 581-2484 ou 259-1348. 10-4-72

LONGUEUIL: Magnifique "Town House", (maison de ville), neuve. Très grandes pièces, cuisine, le bien agencé, salle de toilette additionnelle. Prix pour vendre immédiatement, \$11.990, comptant \$610. Peut être éligible au rabais provincial. 527-4141. 1-4-72

BROSSARD: cottage, 4 chambres à coucher, 2 1/2 chambres de bain, piscine extérieure creusée en ciment, hypothèque 6

2 films canadiens au festival de Cannes

Un long-métrage et un court-métrage canadiens ont été choisis pour la sélection du festival de Cannes, qui aura lieu cette année du 4 au 19 mai: il s'agit de "La vraie nature de Bernadette", tourné par Gilles Carle pour le compte de la compagnie privée Carle-Lamy, avec l'aide de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC); et du

court-métrage Zikkaron, production de l'ONF signée Laurent Codette.

dès CE SOIR! 14 ANS

en français à 7:30
v.o. anglaise à 9:30

JANE FONDA
et le très grand film de S. Pollack

ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX
Cinéma verdi
5380 St-Laurent 277-3233

Bientôt: FESTIVAL MARX BROS.

Ils découvrent tous deux quelque chose qu'ils n'ont jamais connu:
la Passion

Raphaël ou le Débauché

COULEUR

12.45 - 3.00 - 5.15
7.25 - 9.40

IMPERIAL

1430 Bleury 288-7102

PROPOSÉ POUR
8 PRIX DE L'ACADÉMIE

"Fiddler on the Roof"

MEILLEUR FILM
MEILLEUR METTEUR EN SCÈNE
MEILLEUR ACTEUR

COULEUR

1010 LAGACHEURIE OUEST
VIA CHATEAU CHAMPLAIN

STUDIO B 14 ANS

"UNE GRANDE TRAGÉDIE POUR UNE SUPERBE TRAGÉDIE"
— Le Monde

MARIA CALLAS

UN FILM DE
PIER PAOLO PASOLINI

MÉDÉE

(ITALIEN, S.T. FRANÇAIS)
COULEURS

avec LAURENT TERZIEFF

STUDIO A 14 ANS

FERNANDEL

LE DERNIER
FILM PLEIN DE CŒUR ET DE SOLEIL

HEUREUX COMME ULYSSE...

de HENRI COLPI

chanson-titre interprétée par
GEORGES BRASSENS

SEMAINE: 7:30 - 9:40, SAM. 11:00 - 1:00, 3:10 - 5:20, 7:30 - 9:40

Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est. St-Paul 861-7863
(Place Jacques-Cartier)

Cinéma de Paris et Fleur de Lys ouverts des midi
Jean-Talon, Maisonneuve, Cinéma V, du lundi au vendredi ouverts des 6 h.

13e SEMAINE

opération fou-rire!

DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS

TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...

gilles richier
jean bissonnette

JEAN-TALON
CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON

CINEMA V
5550, OUEST
RUE SHERBROOKE

FLEUR DE LYS
888, CATHÉRIQUE, EST

CINEMA DE PARIS
888, CATHÉRIQUE, OUEST

14e SEMAINE TRIOMPHALE!

WR: MYSTERIES OF THE ORGANISM

Director: Dusan Makavejev

1206 E. STE CATHERINE 525-8600

Les boîtes le Patriote

DE MONTREAL

"Les Enfants de la Liberté"
PAULINE JULIEN

à venir 1er et 2 avril
CLAUDE LANDRÉ

jusqu'au 26 mars

A CLEMENCE

à venir Les Bonnes
de Jean Genest

"Tagada, souin, souin..."
CEGEP ST-LAURENT

STE-AGATHE

le 25 mars
JACQUELINE BARRETTE

"Ça dit qu'essa à dire"

à venir 1er avril
ROBERT CHARLEBOIS

RES: 523-1131 521-6666

C.C.A. présente un FESTIVAL INTERNATIONAL

CHITIRI HARPI

Lundi 27 mars
8:30 p.m.

Programme: Bach, Mozart, Beethoven, Couperin, Rameau, Prokofiev, Milhaud, Bocherini, Respighi, Debussy, Ravel.

Etudiants, Age d'Or, enfants \$1.00 à CCA seulement

Prix: \$2.50, \$3.00, \$4.00, \$5.00, \$6.00

En vente: Place des Arts, CCA 1822 ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, ChargeX; aussi agences Montréal et banlieues composer 932-2234.

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171

PLACE DES ARTS
SALLE WILFRID-PELLETIER

PRIX DELLUC POUR TOUS

LE MEILLEUR FILM FRANÇAIS DE L'ANNÉE

"... c'est une réussite totale"
— LE NOUVEL OBSERVATEUR

"D'une beauté envoiante"
— LA CROIX

"On a très envie d'aimer le film"
— LE FIGARO

"... une sorte d'objet rare"
— LE MONDE

DERNIÈRE SEMAINE

Un film de ANDRÉ DELVAUX

EASTMANCOLOR

Rendez-vous à Bray

ANNA KARINA
MATHEU CARRIÈRE
ROGER VAN HOOL

LES DEUX ANGLAISES ET LE CONTINENT

6e SEMAINE

un film de FRANÇOIS TRUFFAUT

35 MILTON 842-6053

C.C.A. présente un FESTIVAL INTERNATIONAL

"Viva Napoli"

THÉÂTRE ST-DENIS 7 au 23 avril

Opérette de Francis LOPEZ, avec

RUDY HIRIGOYEN
HENRI GENES - YOLAND GUÉRARD
ANGELINA CRISTI - ARTA VERLEN

Les Grands Ballets Canadiens
Choeur dirigé par Marcel Laurencelle
Chef d'orchestre Alexandre VANDERDONCKT

Décor et costumes somptueux

Billets: dim. à ven. 8:30 p.m. \$3.00, 3.50, 4.50, 5.50, 6.50
Samedis 8:30 p.m. \$3.50, 4.00, 5.00, 6.00, 7.00
Dim. mat. 2:30 p.m. \$2.50, 3.00, 4.00, 5.00, 6.00

En vente: Théâtre St-Denis, CCA 1822, ouest Sherbrooke (guichets sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, ChargeX; aussi agences Montréal et banlieues composer 932-2234.

Etudiants et Age d'Or (\$1.00) à CCA seulement

LOCATION PAR TÉLÉPHONE: 932-2171

ballet national du canada

Le premier grand ballet romantique.

LA SYLPHIDE

24 mars 20h. 30
La Sylphide - Intermezzo

25 mars 14h. 30
La Sylphide - Evocation

25 mars 20h. 30
26 mars 14h. 30
Le Lac des Cygnes

Soirée: \$3.00 à \$7.00 - Matinée: \$2.00 à \$6.00

Demi-prix pour étudiants pour La Sylphide

Guichet de la Place des Arts, Sauve Frères, Saint-Hubert et Galeries d'Anjou, Montréal Trust P.V.M.

Canadian Concerts and artists, 1822 Sherbrooke ouest, sous-sol, agences de Montréal et banlieue (932-2234)

Les Grands Ballets Canadiens, 5415 de la Reine Marie, ouvert de 10 à 6 (489-8641)

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tel: 842-2112

CINÉMAS FRANCE FILM

centre de cinéma st-denis

DES ÊTRES TOURMENTÉS 18 ANS Adultes

la CHAIR en FEU

2 FILMS EN COULEURS

1590 ST-DENIS 846-3221
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

st-denis

LOUISE FORESTIER Les Cyniques

1590 ST-DENIS 846-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

chevalier

MON ONCLE ANTOINE

POUR TOUS

1590 ST-DENIS 846-3222
METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

pierrot

SERAPHRIN

POUR TOUS

Un homme et son péché

5030 PAPINEAU 527-9131
METRO BERRI-BOUL ST-JOSEPH-AUTOBUS 27

bijou

LOUISE MARLEAU Daniel Danielle PILON OUMET 18 ANS Adultes

à Toi Satan nous nous offrons!

LE DIABLE EST PARMI NOUS

3e Sem.

10:45 1:00 3:15 5:30 7:45 10:00 Sem. 5:30 7:45 10:00 Sam Dim. 1:00

"PARISIEN" VERSAILLES

480 ouest Ste Catherine Tel: 861-2697 MEGILL 7265 SHERBROOKE E. 352-4020

2 grands films de **RUSS MEYER** 18 ANS Adultes

CETTE SOIF D'AMOUR

COULEUR

Electric 1:00 3:55 6:55 8:30
Parc 6:30 9:00
Sam Dim 1:00 3:35 6:10 8:45

ELECTRA

571 CATHÉRIQUE-AMHERST 522-9177

parc

726 88 L'ÉGLISE VERDUN

JE SUIS UNE NYMPHOMANE 18 ANS

Qui, ou non... Qui sait??

TROP MIGNON POUR L'ARMÉE

Michael Greer
Kevin Coughlin
Larry Cawley

UN EXPOSÉ TROUVE AL

Midi-Minuit

M.M. sem. 1:00, 4:15, 7:35 Pigalle Sam: 10:15, 1:25, 4:40, 8:00, 11:15
Sam. 1:00, 4:15, 7:35, 10:50 Sem. 10:15, 1:25, 4:40, 8:00

UN FILM DE SERGIO LEONE

en couleur 8:15 h. p.m. 2e Sem. de succès

UN NOUVEAU STYLE D'ACTION!

"LE BON, LA BRUTE, ET LE TRUAND"

CLINT EASTWOOD
LEE VAN CLEEF
ELI WALLACH

NAVAJO JOE
6:30 h. P.M.

MONTROSE

3180 Belanger est
tel.: 722-0302

Cinéma ODEON

Renoir

3e MOIS ça n'arrive qu'aux autres

7:30 9:30

McLaren

JOE 2e MOIS

FILM DE JOHN G. AVILDSEN

le DAUPHIN C'EST AUSSI L'AMÉRIQUE

COULEURS 7:30 - 9:30

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

couleurs

3e MOIS

LE DERNIER FILM DE SERGIO LEONE

ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST

VERSION INTEGRALE

MERCIER

STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

4e SEMAINE

AVIS

Les faits qu'évoque ce film ne sont pas fictifs, mais appartiennent à l'Histoire. Cet ouvrage solidement documenté est l'oeuvre d'un cinéaste de grand talent.

Plusieurs parlent même de chef-d'oeuvre...

D'autre part, il faut bien reconnaître que le réalisme visuel de certains événements vécus en France autrefois risque de surprendre et même de choquer certaines personnes.

La direction

EN COULEURS

film de **KEN RUSSELL**

VANESSA REDGRAVE OLIVER REED

LES DIABLES

VERSION FRANÇAISE DE "The Devils"

VILLERAY 7:30 - 9:30

ST-DENIS JARRY 388-5577

UN IMMENSE ECLAT DE RIRE... ET QUE C'EST BON DE RIRE!

POUR TOUS

LOUIS YVES

DE FUNES MONTAND

des vendredi

un film de GERARD

OURY

LA FOLIE DES GRANDEURS

12:55 - 3:15 - 5:35 - 8:00 - 9:45

CHAMPLAIN

STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685

arts

À l'église St. Andrew and St. Paul

Les Tudor Singers affrontent Bach

par Jacques Thériault

Au musée permanent de la musique religieuse, la "Passion selon Saint-Jean" de Bach figure en très bonne place. Ecrite six ans avant la "Passion selon Saint-Matthieu" et exécutée plus rarement, cette œuvre présente de caractère intime était présentée par les Tudor Singers de Montréal, mercredi soir à l'église St. Andrew and St. Paul.

Fondé au début des années '60, cet ensemble réunit trente-six chanteurs dont on peut dire qu'ils sont reliés à la fois par des liens musicaux et amicaux. Nous avions déjà eu l'occasion, d'ailleurs, d'apprécier les grandes qualités des Tudor Singers, et je suis heureux de pouvoir redire à ses animateurs le plaisir éprouvé au long de cette soirée.

Comme d'habitude, le groupe était sous la direction de Wayne Riddell. Pour cette exécution de la "Passion selon Saint-Jean", il avait choisi un style très sobre qui, comparé à diverses interprétations de la même œuvre, a

pu paraître dépouillé. Mais, c'est une conception qui se défend d'autant mieux qu'elle nous a permis d'apprécier la solidité de ses constructions et la fermeté des lignes.

La partie instrumentale était traduite par un groupe de dix-sept musiciens; elle s'avéra également fort bien rendue, mais ceux qui occupaient le jube de cette splendide église ont certainement été favorisés. Dans la nef, la sonorité strictement instrumentale était légèrement étouffée, au point parfois de manquer de rondeur. Mais, la partie chantée par les Tudor Singers bénéficie de toute l'homogénéité souhaitable, sans tomber dans la lenteur ou la lourdeur, en tâchant le plus possible de faire corps avec la position et d'adapter sa masse sonore aux proportions de l'église.

Du côté des solistes, nous gardons aussi d'excellents souvenirs. Ils étaient dominés sur le plan vocal et instrumental par le baryton Winston Purdy dans

le rôle de Jésus, la basse Claude Corbeil dans les rôles de Pierre et Pilate, et surtout par le ténor Albert Greer. Ce dernier possède le timbre limpide qui convient à l'Évangélisme; sa façon de répartir son souffle dans les longues phrases de Bach (ne pensez quand même pas à Proust), la musicalité expressive de sa diction, le qualifient certainement pour chanter ce rôle. Même s'il y eut quelques inégalités de détail dans les qualités vocales du soprano Jean Patenaude (un peu trop de vibrato peut-être?) et du contralto Christina Jones, ils ont cependant participé en profondeur et avec le plus d'intensité possible à la traduction de cet ouvrage.

Cette soirée un public spéciale n'avait pas attiré un public aussi large que souhaité, mais il a été attentif à souhait. On remarque également que les Tudor Singers présentent le plus souvent leurs soirées dans une église; cela nous repose agréablement de la salle de concert traditionnelle.



Le directeur de L'Actuelle M. Jean-Guy Pilon, à gauche, reçoit de l'auteur Maurice Gagnon un exemplaire autographié.

Prix 1972

L'Actuelle prime Gagnon

par Robert Guy Scully

Le prix 1972 de la maison d'édition L'Actuelle a été décerné hier au romancier Maurice Gagnon pour son œuvre d'anticipation intitulée "Les tours de Babylone". Le prix, d'une valeur de mille dollars, lui a été remis par le directeur de la maison, M. Jean-Guy Pilon. Ce prix, décerné pour la deuxième fois, s'apparente à celui du Cercle du Livre de France, dans la mesure où l'éditeur publie lui-même le manuscrit gagnant. Cette compétition ne s'adresse donc pas à des œuvres déjà éditées. L'an dernier, le premier prix de L'Actuelle avait été remporté par Gilbert Langlois pour son roman "Le domaine Cassaubon". D'ici quelques mois, la même maison remettra un prix L'Actuelle-Jeunesse au meilleur manuscrit soumis par un étudiant du secondaire.

L'auteur lauréat a déjà publié quatre romans depuis 1955, chez d'autres éditeurs. Il est né en 1912 à Winnipeg. Il a écrit des pièces radiophoniques ou pour la télévision, en plus d'avoir publié des nouvelles dans un magazine québécois prestigieux. Ce roman appartient au genre de la science-fiction, et se déroule à Babylone en l'an 2380. Notons que le Québec compte au moins un autre auteur de science-fiction, même si celui-ci s'est fait connaître dans un domaine distinct: il s'agit du dramaturge Michel Tremblay, qui publiait aux éditions du Jour sa "Cité dans l'oeuf".

Les 100 ans de l'Union médicale

L'Union médicale du Canada, journal d'information médicale, paramédicale et scientifique, fête cette année son centième anniversaire.

Pour commémorer cet événement, l'Union médicale veut mettre l'accent sur la diffusion universelle des réalisations médicales du milieu québécois et canadien. Il est temps que personne n'ignore la percée internationale des recherches scientifiques de nos institutions, issues ou filles adoptives de nos universités, dit le rédacteur en chef, le Dr Edouard Desjardins, dans la première livraison 72 du journal, à l'occasion de sa centième année.

A cet effet, les dirigeants des facultés de médecine, des instituts, des centres de recherche, des organismes culturels seront invités à faire connaître, dans une livraison spéciale du journal leurs vues sur l'avenir, afin d'ajuster leur tir sur le vingt et unième siècle. Un supplément du journal réservé aux sujets paramédicaux, artistiques, littéraires, historiques et biographiques, rappellera durant toute l'année 72 le fait du centenaire.

L'Union médicale n'a pas craint, durant ces cent ans, de recourir à la chirurgie esthétique pour préparer des articles irréparables, dit dans son éditorial, le Dr Edouard Desjardins.

Ellette et la nouvelle saison

par Monique Roy

"A la boutique ELLE on fête la nouvelle saison!" Depuis bientôt huit ans, Madeleine Quevillon offre aux montréalaises le style ELLE. Avec l'ouverture, en mai 1964, de la boutique ELLE, on assistait à Montréal à la naissance d'un nouveau style: désinvolte, décontracté, jeune, amusant, à la fois simple et un peu fou, dépouillé et extravagant: l'anti-thèse du style "madame".

Quelques marches séparent la rue grise, triste et sale d'un tendre jardin pastel où le printemps semble enfin possible. Que porteront les Ellettes quand ce printemps se décidera enfin à sortir des boutiques? Le caban, les ensembles petit matelot, la jupe écossaise à plis, le blazer, la veste en laine rayée et les jupes courtes, très courtes. Madeleine Quevillon (magnifique cravate de Paris au cou) affirme que déjà la cravate est morte à Paris, alors qu'elle naît à peine à Montréal, et qu'elle est remplacée par des fleurs, des fruits, des grappes qu'on accroche au revers de la veste ou du blazer. Personnellement, je ne m'habitue pas à ces grappes chères à nos grand-mères et je crois que la cravate vivra au moins un printemps à Montréal.

Quelques valeurs sûres de cette collection: un très beau tailleur en flanelle grise de Pierre d'Alby; jupe à quatre plis et veste très stricte. Pierre d'Alby



A gauche: ensemble nautique — pantalon blanc, caban et T-shirt rayé marine et blanc. A droite: belles de nuit, belles de jour. A vous de choisir cette robe des champs ou cette robe de nuit et son peignoir en coton lavable, qui ne nécessite pas ou peu de repassage.

a su garder la tête froide et un certain sens de l'équilibre pendant que le pendule de la mode s'affolait d'un pôle à l'autre. Ses vêtements sont classiques, jeunes et raffinés et peuvent être portés d'une saison à l'autre sans être tout de suite démodés. Également un très bel ensemble blanc signé Harry Lans: caban très long et pantalon. Il y a aussi

des robes en tricot aux teintes douces créées par Unitex.

Les robes de nuit, robes d'intérieur et pyjamas sont tout simplement ravissantes. Aériens, légers ou sophistiqués, ces vêtements de nuit se transforment facilement en vêtements de jour pour la plage, la campagne ou pour recevoir ses amis au coin du feu. Quelques-uns sont offerts en solde à des prix très raisonnables. Ce sont les modèles de la saison dernière? Bien sûr, mais également ceux de la prochaine saison puisqu'ils n'ont pas d'âge et que vous ne voudrez plus vous en séparer.

A signaler pour les lectrices de la revue ELLE qui collectionnent les recettes-fiches. On peut se procurer les fichiers pour classer ces recettes à la boutique.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS



spectacles

Poésie

Les "confidences" de Bosco et de Mauffette

par Jean-Guy Pilon

Je me suis souvent l'autre jour, à Jéricho, devant l'oasis, les bananiers, les dattiers et les figuiers que l'histoire profonde et grave était passée par là. Et c'est, en voyant les affiches le long de la route indiquant Jéricho que j'ai compris qu'il était souvent téméraire de donner un titre aussi précis à un recueil de poèmes.

J'ignore si Monique Bosco est allée à Jéricho, mais elle écrit cependant:

"Je n'irai jamais à Jéricho. Je renonce à l'héritage. J'accepte qu'au bout de ma vie, nul écho ne réponde. Que les autres entendent leurs trompettes, faisant crouler les murs humains. Je reste sagement à l'abri d'un pauvre présent. Le passé est mort. Et je refuse, d'avance, l'absurde futur incohérent".

C'est donc à une remise en question totale que procède Monique Bosco dans un genre qu'elle avait peu pratiqué jusqu'ici. Ses romans, en particulier LA FEMME DE LOTH allaient aussi dans ce sens, mais de façon moins directe et moins évidente. L'auteur y était aussi plus à l'aise.

JÉRICO est un recueil d'un pessimisme assez exceptionnel. L'auteur n'aborde que peu de thèmes: le temps qui passe, la mort imminente, l'usure, la tristesse de vivre. Mais une tristesse qui est souvent dévastatrice et destructrice.

Dans un petit poème, intitulé VIE VIDE, Monique Bosco écrit: "Une fois de plus, la vie sera impossible, gâchée, haïe. Vie vide de toute vertu. Vienne la mort. Vive son éblouissant silence. Il est temps de saluer avec reconnaissance l'avènement de l'absence".

L'auteur croit beaucoup en la puissance de la parole et malgré le lourd pessimisme de chaque page, cette foi en la parole réussit à se faire jour de-ci de-là. Cependant, il s'agit d'une parole bien timorée et peu rassurante.

Ce recueil dans sa forme même tient plus du journal intime que de la poésie. Monique Bosco a choisi le poème en prose et on ne saurait lui reprocher ce choix: la sincérité de la vérité des sentiments y apparaît à chaque page. Cependant le poème en prose est beaucoup plus difficile qu'on ne le pense. Et il ne suffit pas d'agglutiner des affirmations et des petites phrases brèves et bien senties, comme le fait Monique Bosco, pour réussir à passer du journal intime et de la confidence à la poésie véritable.

Le poème en prose suppose toute une structure beaucoup plus élaborée et étudiée que le poème habituel. Il exige aussi une qualité de langage assez exceptionnelle: qu'on lise les poèmes de René Char, par exemple.

Avec Jéricho, Monique Bosco n'a pas écrit un recueil de poèmes, mais les confidences d'une âme. Il faut lire le livre tel quel, et éliminer toute fausse interprétation.

Je ne crois pas que Guy Mauffette ait fait une bonne affaire en laissant publier ses petits poèmes, ses annotations poétiques qu'il accumule sans doute depuis fort longtemps.

Homme de radio, Guy Mauffette y a accompli de grandes choses dans des temps difficiles et nous sommes plusieurs à lui devoir quelques leçons de radio, à un titre ou à un autre.

Depuis plus de dix ans, je crois bien, Guy Mauffette s'est contenté de faire du micro, d'être présentateur ou si l'on veut "disc-jockey". Mais aussi bonimenteur. Tout cela est acquis.

Guy Mauffette a souvent incarné une certaine forme de poésie radiophonique. Connaissant à fond la radio, il savait l'utiliser à bon escient. Ce magnifique lieu de la parole, il a réussi facilement à l'habiter. Il a créé des images et a réussi à les faire passer, il a souvent été porté par les images.

Ses performances étaient uniques, il fut en quelque sorte le poète de la radio.

Malheureusement, le petit recueil qu'il publiait récemment sous le titre "Chanson pour garçon perdu" ne fait pas le poids. On y découvre quantités de banalités et d'esquisses et tout un attirail de références dépassées. Des prosaïsmes aussi qui contrastent tellement avec la voix de l'auteur à la radio:

Les sources sont des miroirs qui coulent vers la mer
Quand tombant d'une hauteur elle se brisent sur un rocher
Leurs miettes leurs mille éclats s'éparpillent
Sur un rideau de soleil: léger rideau de jazz et de buée

Guy Mauffette en est une vivante illustration: la bonne volonté ne suffit pas pour écrire des poèmes.

Jéricho, par Monique Bosco, Editions H.M.H., Montréal, 64 pages. Chanson pour garçon perdu, poèmes de Guy Mauffette, Editions Beauchemin 1972, 80 pages.

télévision

CBFT 12

8.55	Aujourd'hui à CBFT
9.00	En mouvement
9.15	Les Orléans
9.30	Plén Air
9.45	Les examens
10.00	Les 100 tours de Centour
10.15	Au jardin de Pierrot
10.30	Épique
11.00	Les trésors des Hollandais
11.30	Les coulisses de l'exploit
12.30	Bou-Bou
1.30	"El Che Guevara" (drame-italien - 1969)
3.00	Femme d'aujourd'hui
4.00	Bobino
4.30	Tele-Chrome
5.00	Tarzan
6.00	Le gourmet farfelu
6.30	Téléjournal
6.50	Nouvelles du sport
7.00	Format 30
8.30	Les Pierres
8.00	Le Grand Chaparral
9.00	Donald Lauffre "Chaud"
9.30	Format 60
10.30	Téléjournal
10.50	Nouvelles du sport
11.00	Le soir, Jean-Pierre
12.00	Cinéma:
	"Le pigeon" (comédie-italienne - 1968)
1.30	Téléjournal
1.35	Cine-nuit
	"Le dernier train" (drame - italien - 1965)

CFTM 10

8.30	Horaires-Bienvenue
8.31	Les p'tits Bonhommes
9.00	Le 10 vis inform
9.15	Les Tanants et che-nous
9.30	Pour vous mesdames
10.00	Super-Héros
10.30	Le 10 vis inform
11.15	Mes amis les animaux
12.00	Ciné Vendredi
	"L'île des Pygmées" (aventures-américain-1960)
3.00	Banco-Banco
3.30	Super Bulle
4.00	Le cirque du capitaine
5.00	Patrouille du cosmos
5.30	Studio 10
6.00	Madame est servie
7.00	Le 10 vis inform
7.25	Les commentaires de Me Alban
	"Flamand"
7.30	En première:
	"Commissaire X dans les griffes du dragon d'or" (américain - 1964)
9.30	Toute la ville en parle
10.00	Auto-patrouille
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	La couleur du temps
11.15	En pantouffles:
	"Les aventures de Casanova" No. 1 "Le chevalier de l'avenue"
	(Aventures-français - 1947)
12.45	En pantouffles:
	No. 2 "Le mirage de l'enfer" (Aventures - français - 1947)

2.15 Le 10 vis inform

2.30 Fin des émissions

CBMT 6

8.23	Standby Six
8.25	Mr. Dressup
8.30	Quebec School Telecast
10.30	Friendly Giant
10.45	Chef Hélène
11.00	Sesame Street
12.00	I Dream of Jeannie
12.30	Edwood Glover's Luncheon Date
1.00	One O'Clock Report
1.15	Standby Noon
1.30	The Galloping Gourmet
2.00	Paul Bernard Psychotrist
2.30	See Hunt
3.00	Take 30
3.30	The edge of Night
4.00	Family Court
4.30	Drop-in
5.00	Abbot and Costello
5.30	Get Smart
6.00	Twent Set
6.30	Hourglass
7.30	The New Dick Van Dyke Show
8.00	Laugh in
9.00	The Tommy Hunter Show
10.00	World TV Show Case
11.00	The National
11.22	Viewpoint
11.30	Night Report and Sports Final
11.45	Look out
12.15	Cine-six:
	"Cheyenne Autumn" (Aventure-américain-1964)
2.30	Final Report and Weather

CFCF 10

7.00	Montreal Ballet Board
7.35	University of the Air
8.05	The Lucille Rivers Show
8.15	Rupert Bear
8.30	Heracles
9.00	Maple Tom
9.30	Yoga
10.00	The Am Show
10.30	Green Acres
11.00	All About Fares
11.30	McGowan and Co
12.00	The Flimstones
12.30	Mattinee with Joe Van
	"Voltaire" (drame - 1933)
2.30	What's the good word
3.00	Another world
3.30	Anything you can do
4.00	The Dick Van Dyke Show
4.30	Lavie
5.00	Truth or consequences
5.30	Beck the Clock
6.00	Pulse
7.00	Story Theatre
7.30	The Don Rickles Show
8.00	Friday Night Movie
	"The Love God" (Comédie 1969)
10.00	The F.B.I.
11.00	The CTV National News
11.15	Pulse
12.00	Friday Night Feature Movie
	"Hombre" (western - 1961)
2.00	Sign off

DESIGNER D'INTÉRIEURS

LAURENT LAMY
Designer d'intérieurs
788, Wilder
Montréal 154
737-1955

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, BEAULAC & ass.
Consultants en décoration
Designers en aménagement intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

LOUIS CARRIER
ARCHITECTE
2785 boul. LAURIER
QUÉBEC 10-P.Q.
TEL.: 651-0982

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
3 Place Ville-Marie
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRE MARCHAND
GODREAU DOBUSH
STEWART BOURKE
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean T.-N.

théâtre

LA BUTTE EN VILLE: Soirée d'amateurs 9h et 11h.
CASANOUS: "Los, Quinchamal: Folklore des Andes 2030".
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Le Téméraire au Palais" de Tiro de Molina.
Horaires réguliers.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Phigine" de P. Bégin 803-741, 923-1211.
THEATRE DE QUATROIS: "Toi et tes images d'Éric Weiphal 22h 30".
LE PATRIOTE: "Pauline Julien".
LE PATRIOTE A CLEMENCE: "Tagada, Souin, Souin... Cepp St-Laurent".
RIDEAU VERT: "Moi je n'étais qu'espoir" de Claire Martin 20h.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: "Ballet national du Canada" "La Sylphide" et "Intermezzo" 2030.
SALLE MASONNEUVE: "Demain matin, Montréal m'attend" Comédie musicale de M. Tremblay et Domperie 2030.
SALLE PORT-ROYAL: "La note de service" de Vaclov Havel 20h15 par le TNM.

BAR - LOUNGE
MOBY DICK'S
Boissons - bières - etc.
BOUILLABAISE - PALOURDES - HUITRES
POISSON - CREVETTES - MOULES
Déjeuner - Diner - Souper
Avant-midi - Après-midi
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A rue Peel
(face au Sheraton Mt-Royal)
STATIONNEMENT
DU SOIR GRATUIT!
849-1368

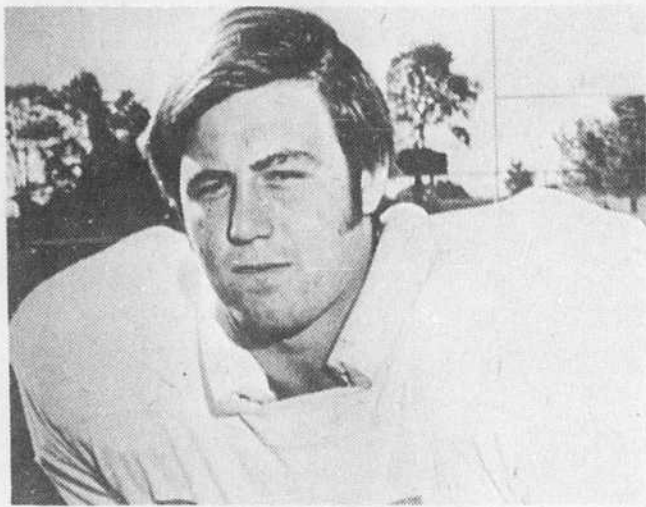
l'information sportive

DEL RICE, le nouveau gérant des Anges de la Californie, aimerait bien que le directeur général Harry Dalton bécote bientôt un échange pour lui obtenir un bon frappeur de longue distance. Après 11 parties hors-concours de la printanière ligue Cactus, ses joueurs n'ont réussi que 2 circuits contre 10 pour leurs adversaires. Dalton a dit qu'il avait approché plusieurs clubs récemment en vue d'en arriver à obtenir le frappeur désiré.

ADOLFO PHILLIPS, autrefois avec les Expos de Montréal, tente actuellement un retour dans les ligues de calibre majeur avec le club Cleveland, aux côtés du pittoresque Alex Johnson.

DU SOCCER INDECENT! James Dunne, un joueur de soccer, a été condamné à payer une amende de 34 livres sterling (\$90) pour avoir baissé sa culotte et avoir montré ses "fourfoules" à un public qui le conspuait! L'incident est survenu en décembre dernier alors que Fulham, le club de Dunne, était en visite à Sunderland.

LES ALOUETTES de MONTREAL ont obtenu hier les signatures de deux autres jeunes joueurs, soit l'Américain Bob Wittneben et le Canadien Rick Kaupp, de l'université du Nouveau-Brunswick. Wittneben, un solide second de ligne pesant 220 livres, a la réputation d'être un formidable plaqueur. Jouant pour le collège Central Connecticut de la ligue Eastern l'an dernier, Wittneben a réussi au cours d'un même match pas moins de 19 plaqués et, lors d'une autre rencontre, il a participé à 29 autres! Quant à Kaupp, il a été le 4ème choix des Alouettes au dernier repêchage des joueurs canadiens. Il évolue comme demi défensif mais peut occuper le poste de flaqueur si le besoin s'en fait sentir. Plus tôt dans la journée, les Alouettes ont fait signer des contrats au quart Jim Chasey ainsi qu'à la recrue Jim Wright, un second de ligne.



BOB WITNEBEN... il sait plaquer!

JOE FRAZIER défendra son championnat des poids lourds à Omaha le 25 mai prochain contre Ron Stander dont le nom ne figure cependant pas sous le classement des boxeurs. Stander a un dossier de 23 victoires, d'une défaite et d'un match nul réalisé durant sa carrière professionnelle de trois ans. Il a gagné 16 combats par K.O. Frazier a vaincu Terry Daniels en quatre rondes le 14 janvier dernier à la Nouvelle-Orléans. C'était le premier combat du champion depuis qu'il avait surclassé aux points Muhammad Ali le 8 mars 1971.

DIX NATIONS disputeront les championnats du monde de curling en 1973 à Régina. Le président de l'Association allemande de curling, M. Werner Fisher-Weppler, a annoncé en effet à Garmisch-Partenkirchen, R.F.A. où se déroulent actuellement les championnats du monde, que les candidatures du Danemark et de l'Italie avaient été retenues pour l'année prochaine. Ainsi la Norvège, l'Ecosse, le Canada, la France, l'Allemagne de l'Ouest, les Etats-Unis, la Suisse, l'Italie et le Danemark seront à Régina l'an prochain.

MARIUS FORTIER, vice-président du groupe qui a obtenu une concession pour la ville de Québec dans l'association Mondiale de hockey, a déclaré sur les ondes d'une station radiophonique de Québec que les billets de saison permettant d'assister aux joutes locales de l'équipe seront mis en vente le 10 avril prochain au Colisée. Fortier a par ailleurs indiqué que le gérant général était déjà nommé mais que son nom ne pouvait être dévoilé avant 10 jours, à cause de "son activité dans l'organisation à laquelle il appartient dans le moment." Il a ajouté qu'aucun joueur apparaissant sur la liste de protection du club à la suite de la séance de repêchage du mois dernier n'avait signé de contrat.

JIM BROWN, l'ex grande vedette des Browns de Cleveland de la ligue Nationale de football, a failli être repêché par les Redskins de Washington au cours du mois dernier. George Allen, l'instructeur des Redskins, avait de plus choisi le vétéran Bill Glass, également des Browns. La tactique d'Allen a cependant échoué lorsque le président des Browns, Art Modell, a immédiatement retiré les noms des deux joueurs de la liste de repêchage. Brown, qui est retiré du jeu depuis 1965, détient le record pour le plus grand nombre de verges gagnées au sol dans la LNF, soit 12,312 verges.

TED WILLIAMS ne sait plus où donner de la tête en ce qui concerne Frank Howard qui n'a pas encore signé son contrat avec les Rangers du Texas. Williams est même obligé de questionner les journalistes afin de connaître les allées et venues de son voltigeur. "Je ne sais absolument pas où il se trouve, a dit Williams. Tout ce que je sais, c'est qu'il pèse 285 livres au lieu de 300 et que deux semaines d'entraînement lui seront nécessaires pour qu'il soit en mesure de jouer." Williams a ajouté que selon lui, Howard signerait dans les cinq prochains jours ou bien jamais. Howard refuse les \$120,000 que lui offre la direction, soit le même salaire que l'an dernier. Il aurait enfin reçu la permission de discuter avec d'autres équipes.



DE PITTORESQUES JOUEURS DE CURLING — L'impressionnant Olympic Icestadion de Garmisch-Partenkirchen, où se disputent les championnats du monde de curling, comprend aussi une patinoire et Pat Hailey, à g., joueur no 1 de l'équipe canadienne, en a profité pour faire un peu de patin... avec son balai de curling pour garder un meilleur équilibre! A d., c'est le joueur canadien no 2, John Hanesiak, qui semble vouloir maîtriser la direction d'une pierre lancée... avec son nez!

(Photos Air Canada par Michael Burns)

Le danger d'une grève s'accroît

ST. PETERSBURG, Floride, (PA) — Les propriétaires de clubs de baseball majeur ont refusé de bouger sur les demandes des joueurs pour des bénéfices accrus de pensions et de soins médicaux, intensifiant ainsi la menace d'une grève des joueurs le 31 mars.

"Nous avons voté pour prendre position," a dit Gusie Busch, propriétaire des Cardinals de St-Louis, après une rencontre qui a duré près de quatre heures des propriétaires des 24 clubs de ligue majeure.

"Le vote a été unanime," a-t-il ajouté. "Nous n'allons pas leur donner un cent de plus."

"S'ils veulent aller en grève, qu'ils y aillent." L'affirmation catégorique de Busch est intervenue après la communication officielle que les propriétaires de club, sans désaccord aucun, avaient agréé de ne pas céder aux demandes des joueurs de bénéfices accrus.

Les joueurs de plusieurs clubs ont déjà voté en faveur de la grève le 31 mars si les propriétaires de clubs refusent d'accroître leurs contributions aux programmes de pension et d'assurance.

Au curling mondial: le Canada est seul en tête

GARMISCH-PARTENKIRCHEN, (R.F.A.) (AFP) — De niveau nettement moins élevé que l'an dernier à Megève (France), les championnats du monde de curling (Balai d'Argent Air-Canada) qui se disputent dans la belle station bavaroise de Garmisch-Partenkirchen, dans le sud de l'Allemagne, apportent leur lot quotidien de surprise.

En dehors du Canada, tenant du titre, qui est maintenant assuré, avec sa solide équipe de Winnipeg, de disputer les demi-finales, la hiérarchie est par ailleurs bousculée sans parcimonie.

Ainsi, dans l'après-midi d'hier, l'Ecosse, dauphine des Canadiens depuis plusieurs années, subissait un étonnant échec contre la Suisse (7-8) après 11 bouts lors du 5ème tour des éliminatoires. Les Britanniques connaissent à nouveau la défaite dans la soirée contre la jeune formation des Etats-Unis (4-5).

L'équipe de France, dirigée par Pierre Boan, de Megève, créa elle aussi une surprise en prenant le meilleur à la 5ème ronde sur la formation des Etats-Unis 10-8. Là aussi les Français ne l'emportèrent qu'après 11 bouts ardemment disputés. Mais ils devaient fortement à l'occasion de la 6ème ronde puisqu'ils subissaient une nette défaite devant les Norvégiens (3-8).

Ainsi donc, hormis le Canada qui est pour l'instant la seule équipe qualifiée pour les demi-finales, les trois autres formations qui accéderont à ce stade de la compétition ne sont pas encore connues. En dehors de la Suède qui compte 6 défaites, toutes les autres équipes sont en mesure de se qualifier. Le 7ème et ultime tour éliminatoire qui se déroulera ce matin sera donc décisif. Le Canada connaît alors son adversaire en demi-finales.

CLASSEMENT			
	PJ	V	P
Canada	6	6	0
Ecosse	6	4	2
Allemagne de l'Ouest	6	4	2
Suisse	6	3	3
Etats-Unis	6	3	3
Norvège	6	2	4
France	6	2	4
Suède	6	0	6

CINQUIEME RONDE			
	PJ	V	P
Canada	120	212	001-09
Allemagne de l'Ouest	003	000	100-04
France	041	002	001-002-10
Etats-Unis	200	110	200-200-8

FERRARI SEULE À SEBRING?

SEBRING, Floride, (AFP) — Déjà vainqueurs des deux premières courses de l'année, à Buenos Aires puis à Daytona, les prototypes Ferrari continueront très certainement d'accroître encore leur avance et de marquer leur supériorité dans le championnat du monde des marques, dont la troisième course, les 12 Heures de Sebring, se déroulera demain.

Libérées de la rivalité des cinq litres Porsche, les voitures italiennes ne rencontrent plus guère de rivaux depuis que la cylindrée du championnat a été ramenée en début d'année à trois litres.

Les choix de Blue Bonnets du

"Grand pronostiqueur"

Notre sélectionneur a maintenant 40 vainqueurs en 160 courses pour une moyenne de 25%. Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1—Attorney N. (no 7); 2—Miles Rose (1); 3—River-view George (6).
2ème course: 1—Happy Mir (6); 2—Deac Rodney (7); 3—Cookie (4).
Paris doubles suggérés: 7-6; 7-1; 1-7.
3ème course: 1—Ring Twice (4); 2—Heinz Travel (3); 3—Richelieu Fleury (1).
4ème course: 1—Worthy Hogden (5); 2—Singer (2); 3—Dreamful Mir (1).
Quinielas suggérées: roulette 1-3-5.
5ème course: 1—Green River Ally (2); 2—Green River Honey (6); 3—Well Done (3).
6ème course: 1—Mountain Banker (4); 2—Greentree Gene (7); 3—Miles Away (9).
Quinielas suggérées: Mountain Banker avec la ligne.
7ème course: 1—Vip N. (3); 2—Golden Michele (2); 3—Spangler Frost (1).
8ème: 1—Adios M. Angus (2); 2—Amortizors Tim (5); 3—Riki Noc (1).
Quinielas suggérées: roulette 1-2-5.
9ème course: 1—Intrepid Dundee (1); 2—War Cry (2); 3—King Tar (6).
10ème course: 1—Special Pride (7); 2—Lord Salaberry (6); 3—Messinger (8).
Exactas suggérées: 7-6 et 6-7.

ENJEU: \$200.**EN BANQUE: \$59.30**

Ce soir, notre "Grand pronostiqueur" mise la somme de \$18 de la façon suivante:
\$2 sur chacun des paris doubles 7-6; 7-1; 1-6 et 1-7;
à la 8ème, \$6 sur la quiniela-roulette 1-2-5;
à la 10ème, \$2 sur chacune des exactas 7-6 et 6-7.

Norris Gwin de retour à B.B.

Norris E. Gwin sera de nouveau le secrétaire des courses pour le meeting des pur-sang qui débutera à la piste Blue Bonnets le 12 mai, a annoncé le président S. J. Langill du Mount Royal Jockey Club.

Gwin, 46 ans et originaire de Cleveland, en sera à sa troisième année consécutive à ce poste alors que la réunion de 58 jours commencera.

Il est aussi secrétaire des courses à la piste de Detroit et occupe des fonctions diverses durant l'hiver sur quelques pistes de la Floride.

DERRIERE LE VOLANT...

... avec Jean Labrecque

Ron Tauranac se joint à l'équipe Williams...

Ron Tauranac, co-fondateur avec Jack Brabham de Motor Racing Development, a quitté cette compagnie tel que rapporté précédemment. Sa décision a été prise à la suite de la prise en main de la MRD par Bernie Ecclestone en octobre dernier.

Il s'est associé à l'organisation de Frank Williams et s'occupera des deux voitures March de cette équipe. Le jeune Williams en est à ses débuts sur le circuit des Formules 1 et à déjà accumulé plusieurs succès. Il est question que la venue de Tauranac amène l'introduction d'une 3ème voiture pour la saison 1973 sur le circuit Grand Prix.

En bref, bref, bref...

La Course des Champions n'a pas été l'occasion de dévaler, contrairement aux prévisions, la nouvelle et révolutionnaire March 721X... Howden Ganley participera à la série Continentale L & M et aux épreuves de la Can-Am pour l'équipe BRM... La rumeur circule à l'effet qu'Alan Rees, un des fondateurs de l'équipe March, serait bientôt évincé de cette organisation... Peter Gregg vient de faire l'acquisition d'une M8F McLaren Can-Am munie d'un engin en alliage spécial McLaren... Une nouvelle Pinto, modèle "wagon", vient d'être lancée aux Etats-Unis par Ford... Les trois grands manufacturiers allemands, Mercedes, VW et BMW, se fusionneraient dans un avenir rapproché pour former une union portant les initiales d'AU... Sam Posey suit George Eaton dans les rangs des nouveaux venus en lice pour l'épreuve Indy 500... Les actionnaires de la piste Riverside songeraient à en faire un complexe immobilier... L'IMSA a posé une demande en vue de devenir membre de l'ACCUS... L'IMSA a signé un contrat de commandite avec les cigarettes Camel pour sa série d'épreuves G.T... La piste Ontario Motor Speedway aurait encaissé des profits substantiels à la suite de l'épreuve Miller 500...

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE,
VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115

Maurice Riel, C.R. Albert Bissonnette, C.R.
Clement Vermette, Gerald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton Jean Louis Tetrault
Michel Green Paul Corlier
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

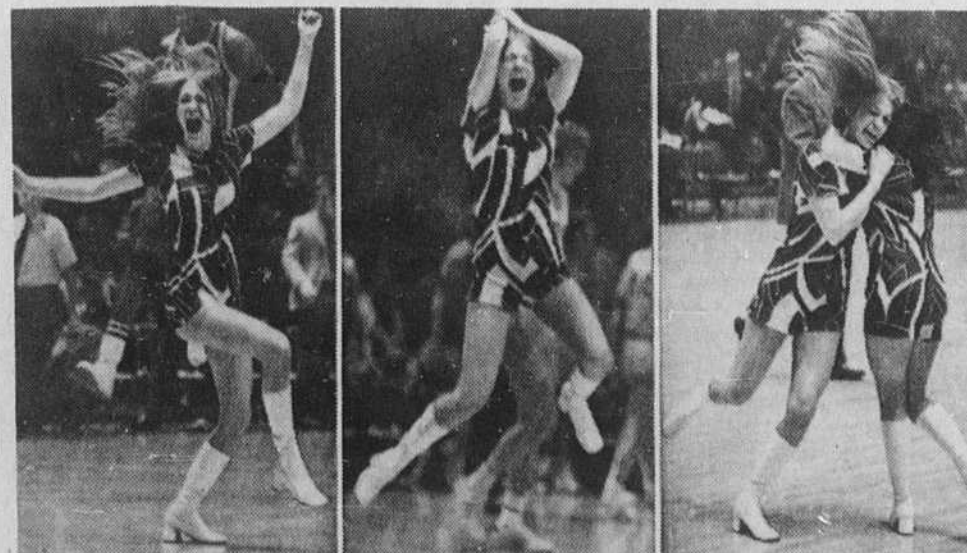
MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE
AMEUBLEMENT SUR
LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR



QUELLE EXHUBÉRANCE — Peggy McAllister ne peut contenir sa joie alors que l'équipe de ballon-panier de l'Université Niagara vient de vaincre Princeton dans un tournoi invitation à New York. Qu'ajouter de plus à cet élan de joie sinon que de vouloir le partager avec elle...!

(Téléphoto PA)

LA CORPORATION DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

1290 St-Denis, ste 86, Montréal, 866-0970

Évaluation pour fins de :
Assurance, expropriation, fiscalité, hypothèque, vente.

Gilles Dion
administrateur

RENÉ ALAIN & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés René Alain, e.a. 1600 Berri, Mtl 849-9301	FAGUY, GOSSELIN & ASS. Évaluateurs agréés Jean-Pierre Faguy, e.a. Jacques Gosselin, e.a. Michel Faguy, e.a. André Ferland, e.a. Richard Côté, e.a. 1015 ave Myrand, Québec (10) 681-3535	MORIN, TESSIER & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés Rosaire Morin, e.a. Real Tessier, e.a. 234 Dufferin, Sherbrooke, 569-0487/2444
RAYMOND ALLARD Évaluateur agréé Raymond Allard, e.a. 50 Place Crémazie, ste 1003 Mtl 388-6417	LOUIS FECTEAU Évaluateur agréé Louis Fecteau, e.a. 4660 Boul. Henri-Bourassa, Québec (2) 626-3122	JEAN-GUY PAQUETTE a/ La Cie d'évaluation Métropolitaine, Ltée Évaluateurs agréés Fernand Gascon, e.a. Normand Joncas, e.a. Jean-Guy Paquette, e.a. 200 St-Jacques - ste 1010 Montréal 126 844-1026
PAUL A. BEAULIEU a/s Immeubles Beaulieu Évaluateur agréé Paul A. Beaulieu, e.a. 1480 Poirier, St-Laurent 332-0505	ROSARIO FRIGON, Évaluateur agréé Rosario Falgon, e.a. 5165 ouest, Sherbrooke, Mtl 486-3383	RAYMOND, JOYAL & ASS Évaluateurs agréés Daniel Joyal, e.a. J.-D. Raymond, e.a. Pierre Sabourin, e.a. Claude Mathers, e.a. Gilles Théaudière, e.a. A. L. Vallée, e.a. P. Duval, e.a. 1980 ouest, Sherbrooke, Mtl 935-2581
BEAULNE, CHARLES, FOURNIER Évaluateurs agréés Robert Fournier, e.a. J.-M. Fournier, e.a. 2620, de Salaberry, Suite 5 Montréal 356, Qué. 332-0226	ROGER GAMACHE Évaluateur agréé a/s Les Estimations du Québec Inc. Roger Gamache, e.a. 7660, des Vendéens Ville d'Anjou, Qué. 354-0050	CLÉMENT RENAUD a/s Corporation d'Immeubles Renaud Évaluateurs agréés Clément Renaud, e.a. James W. Racine, e.a. 969, Route de l'Église Ste-Foy, Québec 10 656-9535
CADIEUX, CHARETTE, MELOCHE Évaluateurs agréés Roméo Cadieux, e.a. Jean M. Charette, e.a. Ubaldo Meloche, e.a. 1105 St-Denis, Mtl 842-1101	LABRECQUE, VEZINA & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés André Labrecque, e.a. 3300 Cavendish, Mtl 1371, Hart, Trois-Rivières 167, Principale, Hull 482-3610	ANDRÉ RENY Évaluateur agréé André Reny, e.a. 2860 Des Quatre-Bourgeois, Québec (10) 651-3272
CANONNE, DROLET & CHEVALIER Évaluateurs agréés Jean Canonne, e.a. André Drolet, e.a. Claude Chevalier, e.a. Hector Remy, e.a. 1066, rue Notre-Dame, Chicoutimi, 549-1373 360, Pierre d'Anjou, 723-8989 265 ouest, boul. Charest Québec 683-1971	ROGER LEFEBVRE & ASSOCIÉS Évaluateurs agréés Roger Lefebvre, e.a. Roger Desrosiers, e.a. 245, avenue Victoria Montréal 215, Qué. 931-7238	ROBERT ROY & ASSOCIÉS Évaluateur agréé Robert M. Roy, e.a. 460, Boul. Chomedey, Laval, 681-9207
J.R. CÔTÉ Évaluateurs agréés a/s Les Évaluateurs Nord-Ouest Québécois J.R. Côté, e.a. 147 Principale Rouyn, Qué. 762-7393	J.A. MAROIS Évaluateurs agréés J. Arthur Marois, e.a. Bernard Marois, e.a. André Poisson, e.a. 235 est, Dorchester, Mtl 861-1404	YVES SIMARD Évaluateur agréé Directeur Service d'évaluation a/s Armand Des Rosiers Yves Simard, e.a. Guy C. Monette, e.a. 1259 Berri, Mtl 845-1144
DUMONTIER, LANTHIER & ASS. Évaluateurs agréés Yvon Lanthier, e.a. 33 ouest, St-Jacques, Mtl 845-9108		EUGÈNE THÉRIEN Évaluateurs agréés Eugène Thérien, e.a. Gilles Dansereau, e.a. Pierre Thérien, e.a. 84 ouest, Notre-Dame, ste 900, Mtl 840-9458

Quand Boston bat New York 4-1...

Bucyk devance Geoffrion

BOSTON (PA) — Deux buts par Johnny Bucyk ont grandement aidé les Bruins de Boston à triompher des Rangers de New York 4-1 hier soir, pour ainsi porter à sept points l'écart entre les deux clubs au sommet de la section Est de la LNH.

Les défenseurs Carol Vadnais et Bobby Orr ont réussi les deux autres buts des vainqueurs, Orr comptant sur un long lancer dans la dernière minute de jeu après qu'Eddie Giacomin eut été retiré du filet des Rangers en faveur d'un 6ème attaquant. Ted Irvine a réussi l'unique but de ces derniers.

Bucyk, un ailier gauche âgé de 36 ans, a réussi son premier but au tout début de la rencontre en prenant le retour d'un lancer de Fred Stanfield. Et après seulement 55 secondes de jeu au 2ème rang, il obtenait son 2ème but pour briser une égalité de 1-1 et précéder la victoire aux siens.

Le 2ème filet de Bucyk, le 394ème de sa carrière, lui a permis d'avancer d'un échelon dans la liste des meilleurs buteurs de la LNH. Il occupe maintenant le 8ème rang, un but devant l'ex-canadien et Ranger Bernard "Boum-Boum" Geoffrion.

Irvine a réussi son but vers la fin du 2ème tiers sur le retour d'un lancer. Cette période a été retardée à deux reprises, d'abord à la suite d'une bagarre entre le défenseur Brad Park, des Rangers, et le combattif John McKenzie, Phil Esposito, des Bruins, champion-pointeur du circuit, fut alors expulsé du jeu pour être devenu le 3ème homme dans une bataille. La seconde interruption survint quand l'arbitre Bruce Hood fut accidentellement coupé à la main gauche. Il fallut 10 points de suture pour refermer la plaie. Les cinq minutes à jouer dans l'engagement furent alors reportées à la 3ème période.

Triomphe des Hawks

A Philadelphie, un but de Jim Pappin à 41 secondes de la fin du 2ème engagement a mis fin à un dangereux ralliement des Flyers et permis aux Black Hawks de Chicago, déjà assurés du championnat en saison régulière dans la section Ouest, de décrocher un triomphe de 4-2.

Enfin à Buffalo, Danny Lawson, avec son 2ème but du match, a permis aux Sabres de Buffalo d'annuler 4-4 avec les North Stars du Minnesota.

BASEBALL

Hier soir
Los Angeles 021 001 002 - 6 15 4
Pittsburgh 100 352 000 - 11 17 1
Osteen, Vance 5e et Sims, Ferguson 6e
Blass, Kison 1e et Sanguillet, May 7e, 9
Glass, P. Osteen, Cir. Stargell (plitt.)

Le Québec bat l'Alberta

THUNDER BAY, Ontario (PC) — Le Québec, dirigé par le capitaine André Emond, de Montréal, a causé une certaine surprise en battant l'Alberta par le compte de 10-9 lors de la 11ème ronde des championnats canadiens de curling mixte. A la suite de cette victoire, le Québec se retrouve au 4ème rang avec une fiche de 6 victoires contre 3 revers, soit le même total que l'Alberta.

La Colombie-Britannique, bien qu'elle ait perdu hier contre le Manitoba par le pointage de 7-6, gagne néanmoins le tournoi avec une fiche éclatante de 9 triomphes contre un seul échec.

L'Ile-du-Prince-Édouard et les Territoires du Nord-Ouest sont ex aequo au 2ème rang avec des dossiers de 7 gains contre 3 défaites.



QUAND ON PLONGE A DEUX! Le cheval "Utah" pique tête première pendant que son jockey joue les acrobates volants durant une course à obstacles disputée à Plumpton, Angleterre. Ni le jockey, Ronald Clifford, ni le cheval ne furent blessés. (Téléphone PA)

Cinq meneurs, dont Nicklaus et Casper, à la Nouvelle-Orléans

NOUVELLE-ORLÉANS (PA) — Jack Nicklaus et Billy Casper, qui jouaient dans le même trio, ont réussi des rondes de 66, hier, pour se retrouver ex aequo, avec trois autres, en tête du peloton de golfeurs participant au tournoi Nouvelle-Orléans de \$125,000.

Le vétéran Mason Rudolph, Bunky Henry et Bob Payne ont également obtenu des comptes de 66 lors de cette première tournée de 18 trous.

Un imposant groupe n'était qu'à un coup de la tête avec des comptes de 67 à la fin d'une journée marquée de beau temps, et sans vent, ayant aidé les compétiteurs à réussir de bonnes rondes.

Parmi ce groupe, on remarque Dave Eichelberger, Larry Ziegler, Jim Colbert, Terry Wecox et John Schroeder, fils de l'ancien joueur de tennis Tex Schroeder.

Mays frappera en 1ère place

PHOENIX, Arizona (PA) — Le gérant Charlie Fox a commencé ses expériences du printemps en faisant de Willie Mays, 40 ans, le plus vieux joueur régulier du baseball, le premier frappeur des Géants de San Francisco.

"Charlie estime que le temps est venu de faire subir la pression sur les jeunes", dit Mays, qui aura 41 ans le 6 mai.

"Cela est exact", a dit Fox. "Nous devons éventuellement le faire".

Bobby Bonds, qui a fait compter 102 points en dépit d'avoir eu la première place au bâton durant la majeure partie de la saison dernière, a été abaissé dans l'ordre des frappeurs. La jeune Dave Kingman, le plus grand physiquement des joueurs de troisième base, pourrait commencer la saison en occupant la place no. 3 des frappeurs qui a été occupée par Mays durant la majeure partie des 20 dernières années.

Kingman, qui mesure 6 pieds 6 pouces, a joué dans le champs extérieur la saison dernière comme recrue. Mais avec Ken Henderson à la gauche, Mays au centre et Bonds à la droite, il n'y a plus de place dans le champ extérieur pour le jeune Kingman d'une façon régulière.

Morton lance bien mais Dierker fait mieux

COCOA (PA) — Les Astros de Houston, menés par l'excellente performance au monticule de Larry Dierker et par des circuits du receveur John Edwards et de la recrue Ray Busse, ont vaincu les Expos de Montréal au compte de 7-1, hier après-midi, dans une partie hors-concours de l'entraînement printanier.

Dierker, qui se remet d'une blessure au coude subie l'an dernier, a retiré 6 frappeurs au bâton et n'accorda que 2 buts sur balles et 4 coups sûrs durant les 6 manches qu'il fut au monticule.

Carl Morton, son rival durant ces 6 manches, n'accorda lui-même que 2 points mais les Astros éclatèrent pour 1 point à la 7ème et 4 autres à la 8ème, contre le lanceur gaucher Balor Moore, pour s'assurer d'une victoire relativement facile.

Entretiens, à New York, on a appris que les Yankees resteraient dans la métropole américaine pour encore et au moins 30 ans à la suite d'un bail entièrement approuvé par le Bureau des estimés. C'est le maire John Lindsay, avec 4 votes, et quatre des cinq présidents de quartiers, avec chacun 2 votes, qui ont gagné la décision contre le président du conseil de ville, Sanford D. Garelick, avec 4 votes, et le président du quartier de Staten Island, Robert T. Connor, 2 votes.

Selon le nouveau bail, la ville va acheter et rénover le stade Yankee, vieux de 49 ans et situé dans le quartier Bronx, au coût de \$24,000,000 pour ensuite le louer aux Yankees.

Il reste encore un obstacle à surmonter, soit une pétition d'un groupe de citoyens devant la Cour Suprême qui sera entendue le 18 avril et par laquelle ceux-ci demandent pourquoi la ville ne devrait pas être empêchée d'utiliser l'argent des contribuables new-yorkais pour acheter "The House That Ruth Built" (Le stade construit par Ruth).

Pour en revenir aux joutes hors-concours d'hier, disons que la recrue Bobby Grich des Orioles de Baltimore a réussi 5 coups sûrs pour mener son

club à une éclatante victoire de 11-0 contre les Cardinals de St-Louis. L'an dernier, dans la ligue Internationale, Grich avait obtenu 32 circuits. Il n'a que 23 ans.

Dave McNally a lancé pas moins de 7 manches pour les champions de la ligue Américaine, distancant un total de 7 coups sûrs avant de céder la place au lanceur de relève Tom Dukes.

A Clearwater, les Mets de New York ont réussi 6 points à la 3ème manche pour éventuellement battre les Phillies de Philadelphie, qui comptaient 4 victoires d'affilée, au pointage de 8-3. Les trois points des Phils furent réussis à la 2ème manche à la suite d'un circuit de Roger Freed. Mais le gaucher Jerry Kosman domina ensuite ses rivaux avant que son successeur Gary Gentry n'en fasse autant.

A YUMA	A TAMPA
Oakland 000 000 000 - 3 9 1	Kansas City 000 001 100 - 2 5 1
San Diego 010 101 00x - 8 18 0	Cincinnati 000 001 00x - 4 6 0
McLain, Fingers 6e, Locker 7e, Knowles 8e et Duncan; Phoebs, Ross 7e et Barton G-Phoebs, P-McLain, C-SO, Morales.	Hedlund, Burge 6e, Nelson et Kirkpatrick; Hall, Behney 6e, Sprague 8e et Billings, Fahy 7e, Nash, Barber 8e et Bench, G-Behney, P-Hedlund.

ATUCSON	A WEST PALM BEACH
Chicago (Cubs) 100 001 015 - 8 16 0	Texas 121 020 000 - 7 10 4
Cleveland 000 000 010 - 3 8 0	Atlanta 000 001 002 - 3 5 3
Jenkins, Bonham 8e et Fernandez; Wilcox, Lamb 7e, Mingori 8e et Fosse, G-Bonham, P-Lamb, C-Chicago, Santo.	Paul, Law 6e, Panther 6e, Cox 8e et Billings, Fahy 7e, Nash, Barber 8e et Casanova, Geach 8e, G-Law, P-Nash.

A TAMPA	A LAKELAND
California 103 000 120 000 - 7 14 2	Minnesota 400 001 122 - 10 12 4
Milwaukee 000 302 200 001 - 8 13 3	Detroit 331 000 010 8 11 4
Clark, Bell 6e, Reynolds 12e et Torborg; Slaton, Murphy 6e, Stephenson 11e et Porter G-Reynolds, P-Stephenson, C-California, Rivers.	Luebben, Albury (3), Jaycox (6), Morton (8) et Dempsey; Holdsworth, Kilkenny (5), Warr (7), Seelbach (8), Perranoski (9) et Haller, G-Norton P-Perranoski, C-Kilbreath et Brye (M), Northrup (D).

ACOCOA	A CLEARWATER
Montréal 100 100 000 - 1 6 0	New York Mets 006 200 000 - 8 11 2
Houston 100 100 14x - 7 6 6	Philadelphia 030 000 000 - 3 6 0
Morton, Moore 6e et Humphrey; Dierker, Gladding 7e et Edwards, Matt 7e, G-Dierker, P-Morton, C-Houston, Edwards.	Koosman, Gentry (7) et Nolan; Muniz, Wilson (3) et McCarver, Cox (8); G-Koosman, P-Muniz, C-Jorgensen (NY), Freed (P).

AT-PETERSBURG	A WINTER HAVEN
Baltimore 000 220 340 - 11 14 0	New York Yankees 021 700 111 - 13 16 0
St-Louis 000 000 000 - 0 7 1	Boston 020 020 030 - 7 8 2
McNally, Cukes 8e et Oates; Maloney, Guzman 6e, Grzenda 7e et Simmons, Jutze 7e, G-McNally, P-Maloney.	Hines, Pasik (6), Closter (9), Hambright (8) et Munson, Seibert, Moret (4), Bolin (8) et Fisk, G-Hinton, P-Seibert, C-Blomberg, Murcer et Torres (NY).

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagacethière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunet, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Borduas, C.A.
J.G. Beaulac, C.A.
J.M. Desautel, C.A.
Édifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, Suite 1504
Montréal 126, Qué. - 844-4445

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaboration avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Soc. d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co.
(Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Etienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Comptable Besner, C.A.
H. Besner Tremblay, C.A.
Claude Richard, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Edouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ème Rue, Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
George Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
Montréal 115 (Qué.)

CAZALAS, POUPART, PRIVE & ASSOCIÉS
Charles Cazalas, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaston Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gérard Prive, B.Sc. Com., C.A.
3737 Manselet, Mt-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
R.V. Barnett, C.A.
J.C. Bonnyville, C.A.
H.M. Caron, C.A.
M. Denega, C.A.
H.R. Gorman, C.A.
A.W. Gilmore, C.A.
G.P. Keeping, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.
R.A. Sinclair, C.A.
H.E. Bell, C.A.
M. Camirand, C.A.
L.J. Carrière, C.A.
W.A. Farlinger, C.A.
J.B. Gick, C.A.
G. Grogan, C.A.
D.C. Hooper, C.A.
G. Limoges, C.A.
R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents
Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec,
Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton,
Kingston, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIR ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
Tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Claude Fontaine, C.A.
Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau, C.A.
Yvon Séguin, C.A.
306 est, rue St-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A.
Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A.
Martin Lefebvre, C.A.
Hubert Mercier, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
Jean-Paul Béri, C.A.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmaris, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Savelle, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DECARUFEL, DECARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale
ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Calgary, Toronto, Bramford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3207

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROUSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés
B.F. Lachance, C.A.
P.Y. Brousseau, C.A.
D. Allard, C.A.
R. Monn, C.A.
Pierre L. Legault, C.A.
P. Poulin, C.A.
Jean Bourdages, C.A.
110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Vancouver, St. Catharines,
Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montréal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et aux États-Unis d'Amérique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 314 - 842-6651

MCDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUE, OUMET, DESMARIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmaris, L.S.C., C.A.
Robert Houe, B.A., C.A.
Yvon Maréchal, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Oumet, L.S.C., C.A.
Guy Oumet, C.A.
50 Place Crémazie
Montréal 351
Suite 422
387-8422

MADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Paul Manville, C.A.
Gilles Blaudin, C.A.
Michel Guen, C.A.
E.G.M. Audet, C.A.
Gilles Mercier, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporé
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD
INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, London, Windsor, Wexford, Saskatoon, Edmonton, Vancouver, Victoria, Belgique et autres pays.

Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie.
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE
Associés de la firme nationale
RAYMOND CAMPBELL BELANGER
WALTON CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Las Vegas, Bismarck, Regina, Toronto, St-Jean, Edmonton, Vancouver, Winnipeg, Penitence

RIDDELL, STEAD & CIE
Montréal
Main Lafrance & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boulevard
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Windsor, New Westminster, Ottawa, Québec, Regina, St-Jean 14, Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chiratto, c.a.
Jacques G. Hébert, c.a.
Jean-Louis Gauthier, c.a.
Jean-Louis Lévesque, c.a.
Représentés dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Québec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE
FORTIER, HAWLEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Benvenuto, Nassau et Freeport Bahamas, Grand Cayman, Etats-Unis, Grande Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Charles A. Gauthier, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 a. b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Serge Gervais, C.A.
Waghu Savits, C.A.
Jacques R. Chablon, C.A.
Jacques Javal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Edouard, LaSalle
690 365-0023

La saison commence. Poussez pas. Y'a de la place en masse!

Premier match contre les Cubs de Chicago vendredi 7 avril à 2h 15.

Enfin le baseball est là. Alors les un peu moins amateurs, les de plus en plus amateurs, les pas amateurs du tout, vous inquiétez pas. S'il y a de la place pour 28,000 personnes, y'en aura pour 28,001. Sièges réservés: \$3.50. Estrades (sièges réservés): \$2.50. Estrades populaires: \$1.50 (adultes) et \$1.00 (enfants).

Billets: parc Jarry, Edifice Carré Dominjon, Place Ville Marie et tous les points de vente T.R.S. au Québec, en Ontario, au Vermont et à New-York. Renseignements: (514) 875-2300.

NEW YORK VS CANADIENS

Billets maintenant en vente au

FORUM



Il y a cent ans, les frères Cyrinus, Edmond, Théophile et Théodule arrivaient à Arthabaska pour fonder la première communauté des Frères du Sacré-Coeur en terre canadienne. Ces cent ans de vie sont concrétisés dans une murale réalisée par André Larocque de Longueuil en vue d'être exposée dans le métro. Le dévoilement de cette murale s'est fait en présence du maire Jean-Louis Tétrault de Granby, de l'artiste, du représentant du maire de Montréal, M. Fernand Alie, de M. Robert Hénault, de la commission de transport de la CUM, du frère Roger Mailloux, organisateur. (Photo Le Devoir par Bernard M. Lauzé)

Trêve rompue chez Rémi Carrier

Chez Rémi Carrier, où le conflit se prolonge depuis le 9 novembre 1971, la trêve acceptée par certains camionneurs syndiqués ne tient plus; les dirigeants et conseillers du syndicat, de même que des militants du CAP-Maisonnette ont dénoncé hier l'apathie des agents de police du poste no 6 devant plusieurs incidents où des piquetages ont été touchés par des camions franchissant les lignes de piquetage.

Des 40 grévistes du début, 27 demeurent dans la lutte quotidienne pour gagner l'accréditation syndicale et c'est mardi, le 28 mars que le juge Marcel Lorrain a promis de rendre jugement dans les causes entendues sur les "congédiements pour activités syndicales" (la première preuve complète, pour l'un des cas a été terminée le 20 janvier mais le juge a insisté pour entendre toutes les causes avant de statuer).

Pendant ce temps, au Québec, en 1972, a glissé le syndicaliste Michel Chartrand, présent à la conférence de presse, on laisse les travailleurs sur le trottoir sans souci des inconvénients que leur causent ces délais.

Les teamsters du local 106 employés par Maislin sont parmi ceux qui font les "scabs" dans ce conflit, déclare le président du syndicat, Pierre Deschamps. Des camionneurs artisans (non syndiqués) sont aussi embauchés par Star Truck, Lydrac, National Feutre, A. Valade et Cloutier Rembourrage pour prendre livraison des produits de Rémi Carrier dont le principal client est Bombardier, fabricant de motoneiges.

Il y a présentement 25 travailleurs toujours à l'oeuvre chez Rémi Carrier, quelques-uns étant des étudiants qui en soirée viennent se faire quelques cents.

Les syndicats ont mentionné hier que ni l'assurance-chômage ni les centres de main-d'oeuvre ne recommandent Rémi Carrier comme source d'emploi possible, à cause précisément du roulement énorme de personnel (on a importé tout à tour des Haïtiens et des Gaspésiens).

Le syndicat espère que la justice ne fera pas se succéder les délais comme ce fut le cas à Lord Construction — jugement rendu en février 1972, quatre ans après le début du conflit et mettant à l'amende (\$7.000) l'employeur.

Plusieurs groupes s'opposent à la déportation d'Humberto Pagan

Une douzaine d'associations se sont prononcées hier contre la déportation ou l'extradition d'Humberto Pagan, étudiant portoricain détenu présentement à la prison Carleton, à Ottawa.

Si le gouvernement canadien cède "aux pressions du FBI et de la CIA" en extraditant Pagan, le cela sera considéré comme de la complicité dans un "vulgaire lynchage légal", souligne le communiqué commun lu en présence de l'avocat Roberto Maldonado et d'un camarade de Pagan, Ramon Nemadich.

L'affaire Pagan est reliée à un affrontement entre étudiants indépendantistes et membres de la force "anti-émeute" sur le campus de l'université San Juan de Porto-Rico, le 11 mars 1971: il y eut trois morts, dont le colonel dirigeant l'escouade, et une soixantaine de blessés. On accuse Pagan d'avoir abattu le chef de l'escouade anti-émeute.

L'avocat Maldonado, qui a lu un message rédigé par Pagan à l'intention du peuple québécois, depuis sa prison d'Ottawa, dit ne pas avoir de doute sur le danger de mort qui guette son client s'il retourne en territoire américain ou portoricain.

Depuis le 17 mars 1971, après que les policiers arrêtèrent Pagan en le brutalisant, deux tentatives d'assassinat ont été notées contre l'étudiant de 20 ans, leader "charismati-

que" identifié à la cause de l'indépendance de Porto-Rico dans une optique socialiste. Dans son message aux Québécois, Pagan rappelle l'ennemi commun: le capitalisme exploiteur et l'impérialisme yanqui qui oppriment la plupart de nos concitoyens.

Il termine par le slogan "Vive le Québec libre" et "Vive Porto-Rico libre".

Depuis 1898, Porto-Rico a connu l'occupation militaire des Etats-Unis puis un

gouvernement civil, qui présentement n'a même pas à décider sur les points importants de sa politique économique ou sociale, ces pouvoirs étant le propre du Congrès américain où siège un "commissaire" portoricain.

Maldonado rappelle que son client a été arrêté le 29 septembre dernier dans une rue d'Ottawa par une quinzaine d'agents de la GRC et par des "gentlemen" qu'il relie aux forces de sécurité américaine. Nous constatons dans cette cause une "pression énorme" des autorités américaines, désireuses de venger la mort de ce colonel et de décourager tout "chemin de la liberté par l'indépendance", a dit Maldonado. Selon l'avocat portoricain, l'atmosphère des Etats-Unis, John Mitchell, a déjà écrit au ministre canadien des affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, que son gouvernement ne verrait pas d'un bon oeil un refus canadien à la demande d'extradition.

C'est lundi prochain qu'une décision, sera vraisemblablement rendue dans la cause de déportation pour entrée illégale au Canada (Pagan s'est sauvé de son pays pour échapper à la mort et est entré au Canada avec de faux papiers d'identité). La déportation laisserait à Pagan le choix du pays où il serait conduit. Lors de sa fuite, Pagan bénéficiait d'un cautionnement de \$30.000; deux autres cautionnements (\$1000.000 et \$25.000) sont venus s'y ajouter depuis.

Outre le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal, ont signé le communiqué: le MDPPQ qui annonce pour bientôt une conférence de presse sur "les déportations politiques et la répression sur les étrangers", la CEQ; la Commune juridique (Me Robert Lemieux et Me Serge Masse étaient présents); les CAP de Maisonnette et de Saint-Jacques, le FRAP; le MLT; le MRQ; le MREQ et le comité de solidarité latino-américaine ainsi que l'association des enseignants (LeRoyer) et l'Alliance des professeurs.

C'est l'occasion pour le Canada d'affirmer son indépendance ou ce qu'il en reste" a déclaré le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, qui invite Ottawa à résister aux diktats du gouvernement américain, du FBI et de la CIA. Le moins que le Canada puisse faire en ces circonstances est d'accorder à Pagan le statut d'exilé politique, tout comme il l'a fait pour des centaines et des milliers de Hongrois, de Cubains ou même pour Gouzenko. M. Daoust voit dans l'affaire Pagan un rapprochement avec "notre 29 octobre": cela pose le problème du rôle de la police dans les manifestations.

La population du Québec s'oppose à la grève générale, selon CROP

Les Québécois s'opposeraient à une grève générale dans le secteur public, et dans cette éventualité, appuieraient l'intervention du gouvernement pour forcer les syndiqués à retourner au travail.

C'est du moins ce que révèle un sondage effectué par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) auprès de 700 personnes des différentes régions du Québec.

Commandité par le gouvernement du Québec et qualifié de scientifique, ce sondage conclut en outre que les employés du secteur public sont bien traités et bien payés par rapport aux employés de l'entreprise privée.

Cette enquête d'opinion publique, réalisée sur tout le territoire québécois, précise que 76 pour cent des personnes interrogées sont contre une grève générale des employés des secteurs public et parapublic.

Et, c'est dans une proportion de 65 pour cent que les mêmes citoyens favorisent l'adoption d'une loi pour forcer les employés à retourner au travail en cas de grève.

En révélant les conclusions du sondage au nom du gouvernement, Me Reynald Langlois a détaillé l'échantillonnage qui a servi de base au sondage de CROP: les personnes interrogées sont mariées en majorité (77%); leurs salaires se situent à moins de \$3.000 pour 17% d'entre eux; de \$3.000 à \$6.000 pour 29%; de \$6.000 à \$9.000 dans une proportion de 27% et à plus de \$9.000 pour 19% des personnes interrogées.

Quant à l'âge des citoyens consultés, l'échantillonnage s'établit de la façon suivante: 21 à 29 ans, (25%); 30 à 39 ans, (22%); 40 à 49 ans, (22%); 50 à 59 ans, (15%); 60 ans et plus, (14%).

En majorité, les personnes interrogées estiment que les employés du secteur public et parapublic ont des conditions de travail sinon meilleures, du moins aussi bonnes que dans l'entreprise privée.

"Considérant les conditions de travail dans leur ensemble, leur a-t-on demandé, avez-vous l'impression que les employés (des hôpitaux, les enseignants, les fonctionnaires) sont généralement mieux traités ou moins bien traités que les employés de l'entreprise privée?"

De ces trois groupes d'employés, ce sont les fonctionnaires qui ont la réputation de

jouir des meilleures conditions salariales. Ils sont suivis de près par les enseignants et de loin par les employés d'hôpitaux.

On attend 100 délégués, dont 30 de la région de Mont-

réal qui compte près de 50% des étudiants inscrits dans des institutions post-secondaires.

Pour Richard Côté, étudiant au Cégep de Rimouski et un des quatre étudiants élus au comité de coordination à Trois-Rivières, le congrès de la fin de semaine est capital. Si le Front commun n'est pas créé, il faudra, selon lui, abandonner l'idée pour encore une couple d'années.

Le front commun étudiant à Rimouski

Une centaine de leaders étudiants se réunissent en fin de semaine, au Cégep de Rimouski, pour ce qu'on espère être le congrès de fondation d'un front commun étudiant qui regroupera tous les étudiants québécois des niveaux collégial et universitaires.

Ce projet de ressusciter une association nationale des étudiants québécois a été lancé lors d'un premier colloque te-

nu en janvier au Cégep de Trois-Rivières. On décida alors de tenir, dans un premier temps, des congrès régionaux.

Le congrès de Rimouski devra se prononcer sur les recommandations faites dans les colloques régionaux qui se sont tenus depuis deux mois.

On attend 100 délégués, dont 30 de la région de Mont-



Couverts, menu, musique: nous voyons à tout. Panique de dernière heure? Pas au Reine Elizabeth. Nous sommes là pour tout prévoir. Nous sommes fiers de vous donner exactement ce que vous voulez, peu importe ce que c'est: plats succulents, salons accueillants, menus pour 4 personnes ou pour 4.000. Appelez le Service des banquets à 861-3511. Nous nous occuperons de tout selon vos désirs. Le grand hôtel qui satisfait tous vos besoins, qu'ils soient fastueux ou modestes.

Le Reine Elizabeth

SCIENTIFIQUE L'INDIQUE • UNE ENQUÊTE

Bien parler pour être bien compris

SCIENTIFIQUE L'INDIQUE • UNE ENQUÊTE

Bien parler c'est se respecter

SCIENTIFIQUE L'INDIQUE • UNE ENQUÊTE

Maurice Watier
Cercle des Cadres de la Publicité

La publicité en langue française, publiée au Québec, est presque entièrement traduite de l'anglais — et le plus souvent mal traduite. C'est pourquoi, en règle générale, la publicité, d'inspiration culturelle autre que la nôtre, nous dépersonnalise.

Il importe au plus haut point de former des publicitaires de niveau universitaire. Sans cela, comme l'indique l'enquête que nous avons menée pour l'Office de la langue française, la publicité continuera impunément de faire fi du sentiment collectif d'auto-défense de la population contre les assauts que subissent quotidiennement notre langue, notre personnalité, notre culture. La publicité, bien sûr, ne peut pas opter en faveur d'une langue strictement littéraire. Son verbe doit être familier, frappant, concis et précis. Elle doit éviter d'être plus ou moins un calque de l'anglais ou un parler purement régional.

AVIS AUX COMMERÇANTS

L'Office de la Protection du Consommateur désire informer les commerçants du Québec que le Lieutenant-gouverneur en conseil a, en date du 1er mars dernier, reporté au 1er juillet 1972 la mise en vigueur des articles de la Loi de la protection du consommateur concernant:

- Le contenu des contrats assortis d'un crédit à être formés entre les commerçants et les consommateurs;
- le contenu des contrats à être formés, en vertu de la section V de la Loi de la protection du consommateur, entre les vendeurs itinérants et les consommateurs.

Les textes des règlements 8 et 9, qui contiennent les derniers renseignements nécessaires sur le contenu des contrats, apparaissent dans la Gazette Officielle du 18 mars.

Les commerçants sont priés de se procurer ce numéro de la Gazette Officielle, pour obtenir ces règlements, ou de s'adresser à:

L'Office de la Protection du Consommateur
201 est, Boul. Crémazie
Montréal 354
Tél: 873-5436

800 Place d'Youville
Québec
Tél: 643-8652



OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
MINISTÈRE DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES,
COMPAGNIES ET COOPÉRATIVES